286 1951 2

ROMANIA

REVUE TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXXII

R

PARIS

2, RUE DE POISSY, V^e^

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT FASCICULE

Pages

H. Yvon, Étude de syntaxe historique ; *cil* et *cist*, articles démonstratifs. 145

Edmon Faral, Quelques remarques sur le *Miracle de Théophile* de Rutebeuf. 182

Myrrha Lot-Borodine, Les apparitions du Christ aux messes de l'*Estoire* et de la *Queste del Saint-Graal*. 202

MÉLANGES

Albert Henry, Les noms des jours de la semaine en ancien français, compléments. 224

Leo Spitzer, Remarques additionnelles aux *Contributions à la lexicographie provençale* de M. Kurt Lewent. 227

Raphael Levy, Vieux provençal *abastar*. 230

Alexandre Micha, Encore le « Graal trestot descovert ». 236

DISCUSSIONS

Jean Rychner, A propos de l'article de M. André Burger, *La légende de Roncevaux avant la chanson de Roland*. 239

COMPTES RENDUS

Mélanges d'histoire du théatre du moyen âge et de la Renaissance offerts à Gustave Cohen (M. R.). 247

Boëcis, Poème sur Boèce (fragment), le plus ancien texte littéraire occitan, rééd., trad. et comment. par René Lavaud et Georges Machicot (E. Hoepffner). 249

Mélanges de linguistique et de littérature romanes offerts à Mario Roques (M. R.). 254

PÉRIODIQUES. 263

CHRONIQUE. 275

Les prochains fascicules contiendront :

G. Esnault, Le Jargon de Villon.

L.-F. Flutre, Études sur le roman de *Perceforêt* (*suite*).

L. Foulet, Études de syntaxe française (*suite*).

— *Sire, messire* (*suite*).

A. Långfors, Mélanges de poésie lyrique française (*suite*).

Al. Micha, La guerre contre les Romains dans la Vulgate de *Merlin*.

Leo Spitzer, Sur quelques emplois métaphoriques de l'impératif.

Harry F. Williams, Les versions de *Guillaume de Palerne*.

H. Yvon, *Cist* et *cil*, pronoms démonstratifs.

Le présent numéro a été publié avec le concours du Centre national de la Recherche scientifique.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

ÉTUDE DE SYNTAXE HISTORIQUE

CIL ET *CIST*, ARTICLES[1] DÉMONSTRATIFS

Les origines.

Comme nous l'avons fait pour étudier l'assiette du nom[2], nous groupons nos trois plus anciens textes, Serments de Strasbourg, Séquence de sainte Eulalie, Homélie sur Jonas. Assurément ces trois textes ne sont pas tout à fait de la même époque; ils n'ont pas été écrits dans la même région ni rédigés dans le même dialecte; mais ils présentent des faits de syntaxe communs, et, chacun étant très court, leur ensemble présente assez d'emplois de *cil* et de *cist* comme articles[3] démonstratifs pour nous permettre d'esquisser sur ce point le tableau du français à ses débuts. Nous savons que cet état s'explique par l'histoire du gallo-roman, et celle-ci à son tour par celle du latin et du celtique, pour ne pas remonter plus haut; ces histoires constituent la préhistoire du français : nous nous plaçons dans la période historique de notre langue[4].

1. Nous donnons au mot article la même valeur que dans notre étude sur l'assiette du nom, *Romania*, LXIX, 289.

2. Voir *Romania*, *ibidem*.

3. Nous indiquerons plus loin, p. 148, le fait qui nous a montré qu'il convient d'étudier séparément *cil* et *cist* selon qu'ils sont articles ou pronoms.

4. Pour la Vie de saint Léger nous avons utilisé le texte de l'édition G. Paris ; pour le Pèlerinage de Charlemagne celui de l'édition Kochwitz ; pour la Chanson de Roland l'édition Bédier et pour la Vie de saint Louis l'édition de Wailly. Nous avons pris les autres textes dans la collection des Classiques français du moyen âge.

Les Serments de Strasbourg sont du dialogue : dans le premier, Louis s'adresse à ses soldats et à ceux de son frère Charles ; 2 fois il emploie le démonstratif *cist* dans la formule *cist meon fradre Karlo*. En prononçant ces mots, il fait un geste pour montrer son frère Charles présent à côté de lui et à qui s'adresse aussi le serment. *Cist* a donc une valeur démonstrative, mais il ne distingue pas la première personne (locuteur) de la deuxième (allocutaire)[1] ; la notion de personne est précisée par l'adjectif *meon*.

Louis emploie un autre démonstratif, *ist*[2] plus court et, peut-être pour cette raison, moins expressif que *cist : d'ist di en avant*. *Ist di*, c'est la période dans laquelle se situent les personnes[3] du dialogue, le locuteur et les allocutaires, c'est le moment où le premier parle tandis que les autres écoutent : tandis que *cist* exprimait une notion spatiale, *ist* exprime une notion temporelle.

Nous trouvons dans la Séquence une expression comparable à *ist di*, l'expression d'une date : *chi rex eret a cels dis* (v. 12). Il ne s'agit plus ici d'indiquer le moment de la parole : *a cels dis* indique l'époque ancienne où s'est produit le fait raconté. L'article *cil* dont *cels* est le cas régime pluriel a une valeur différente de celle de *cist*. Le même texte contient un autre emploi de *cil : la domnizelle celle kose non contredist* (v. 25) ; *celle kose*, c'est un des faits qui figurent dans le récit, c'est un fait qui a été mentionné antérieurement, qui comme tel est connu[4].

Dans l'Homélie, *cist* figure aussi bien que *cil*, mais moins fréquemment ; il y est 4 fois et *cil* 14 fois : nous nous expli-

1. Nous empruntons ces termes, moins encombrants et plus clairs que ceux de première et deuxième personne à l'Essai de grammaire de Damourette et Pichon.

2. *Cist* est avec *ist* dans le même rapport que *cil* avec *il*, demeuré en usage comme pronom dit personnel.

3. Nous ne disons pas *acteurs* puisque le locuteur seul est actif.

4. La valeur en est voisine de celle de l'article *la* : *la domnizelle* est un des personnages qui interviennent dans le récit et qui a déjà été mentionné. *Celle* est plus expressif ; il attire l'attention sur un des faits racontés en excluant les autres. L'étude des rapports entre les articles *li* et *cil* sort de notre sujet.

quons cette différence parce que le texte contient principalement le récit de l'aventure arrivée jadis au prophète Jonas. Les emplois de *cil* sont les suivants : *cel populum* (2 fois), *cel edre* (3 fois), *cilg edre, cil homines de cel civitate, par cel praedictam..., de cel mel que fait habebant, cel peril... que super els metreiet, per judaeos por quet il en cele duretie et en cele incredulitet permessient*, 1 fois enfin au cas régime pluriel : *cels elemosynas... que lui ent possumus proferre ;* 5 fois[1] *cil* précède un nom antécédent d'une proposition relative ; il semble que dans ce cas *cil* sert principalement, sinon uniquement, à annoncer le pronom relatif.

Les 4 emplois de *cist* se trouvent dans la fin du fragment, dans un passage où l'orateur abandonne le ton du récit à la troisième personne pour adresser à ses auditeurs des exhortations les engageant à mettre en pratique les leçons incluses dans le récit ; il prend le ton du dialogue ; de narrateur il devient locuteur : *en ceste causa ore potestis videre, e poro si vos avient... faciest ceste praedictam poenitentiam quet oi comenciest, de cest periculo nos liberat, poscite li que cest fructum que mostret nos habemus quel nos conservet.* Nous remarquons dans ces membres de phrase, à côté des pronoms de première et de deuxième personne, les adverbes *ore* et *oi* qui situent les faits non plus à une époque ancienne, mais à l'époque de la parole. *Cist* comme *cil* précède des noms antécédents de pronoms relatifs.

L'étude de ces trois textes montre qu'au début du x^e^ siècle le français comporte deux articles démonstratifs *cil* et *cist*, employés le premier dans les récits, le second dans les dialogues. Les deux articles ont ceci de commun que les noms qu'ils accompagnent constituent toujours l'objet des paroles prononcées ; cela est évident pour les récits faits à la troisième personne ; mais dans un dialogue, l'allocutaire auquel s'adresse le locuteur est aussi, avec tout ce qui se rattache à sa personnalité, ce dont il est parlé, et le locuteur à son tour se prend comme objet de ses paroles quand il parle de lui-même. La différence entre *cil* et *cist* réside en ce que ce dont il est parlé dans le récit est par rapport au narrateur à une distance dans

1. Aux trois passages cités où se trouve un relatif il faut ajouter *cel edre sost que cil sedebat*, et *cel edre dunt cil tel...*

l'espace ou dans le temps qui peut être grande, tandis que dans le dialogue locuteur et allocutaire se situent au même point de l'espace et du temps. Il en résulte (les passages étudiés ci-dessus l'ont montré) que *cil* évoque une idée d'éloignement et *cist* une idée de proximité [1].

Xe-XIe SIÈCLES.

Plus développé, le poème de la Vie de saint Léger est presque uniquement un récit ; sur 240 vers 4 seulement sont consacrés au dialogue. *Cist* n'y paraît que 2 fois alors que *cil* y est employé 25 fois [2] ; *cil* précède les noms de lieux où se passent les faits du récit : *in cel moustier*, v. 117, de l'époque où ils se situent, *a cels temps*, v. 117, des personnages qui y prennent part : *cel reis*, v. 20, d'actes qu'ils accomplissent : *tot cel mel* 148, de sentiments qu'ils éprouvent : *cele ire grant et cel corropt*, v. 105. Au vers 117, *cels* marque qu'il s'agit d'une époque éloignée ; dans les autres passages, *cil* accompagne les noms d'êtres ou d'objets connus parce qu'ils ont été mentionnés. Six fois les noms précédés de *cil* sont antécédents de pronoms relatifs ; c'est dans ce cas la proposition relative qui donne au nom sa notoriété : *il nos aint od cel seinor por cui sostint tels passions*, v. 239-40 [3]. Trois fois *cil* est au cas régime pluriel sous la forme *cels : a cels temps*, v. 13 et 32 (rappelant *a cels dis* de la Séquence) et *por cels signes*, v. 209.

Cist figure une fois dans le dialogue, à côté du nom d'un personnage placé sous les yeux du locuteur qui parle de lui : *Cest homme, cel, molt aime Dieus*, v. 207. La présence de *cel*, pronom, à côté de *cest homme* est à notre avis un indice que la syntaxe de *cil* et *cist* pronoms est différente de celle des mêmes mots employés comme articles et qu'il convient de l'étudier à

1. C'est sans doute la nuance d'éloignement qui explique la présence de *cil* (*cels elemosynas*) à côté de *cist* dans la deuxième partie de l'Homélie. Ce n'est pas pour le présent seulement que l'orateur recommande à ses auditeurs de faire des aumônes, mais pour un avenir qui peut être lointain.

2. Dont 1 douteuse, car dans *Evruïns, cil deumentiz*, v. 11, on peut considérer aussi *deumentiz* comme un adjectif et *cil* comme un pronom.

3. Toutefois au vers 144 *por cel tel mel que defors vit*, le mal en question a été mentionné au vers 142 *fist i grant mel*.

part. Au vers 211 *tuit li homme de cest païs, cest* est dans le récit, accompagnant le nom du lieu où se passe le fait raconté. Si le texte reproduit bien celui de l'auteur, il y a là le signe d'une tendance à employer *cist* avec la valeur donnée dans les autres vers à *cil*.

Dans la Vie de saint Alexis où les paroles prononcées en dialogues et surtout en monologues remplissent 151 vers sur 625, *cil* figure 24 fois, dont 1 seulement dans le dialogue ; 4 fois il est au pluriel masculin cas sujet, 2 fois au cas sujet masculin singulier, 1 fois au cas sujet féminin singulier, les autres fois au cas régime singulier masculin ou féminin. Le nom précédé de *cil* désigne l'époque où se situent les faits racontés : *cel jorn i out...* v. 595, un être, un objet, une époque déjà mentionnés, *la nef a cel saint ome*, v. 197, *cele imagene parlat por Alexis*, v. 183, *onc puis cel di*, v. 140. Huit fois le nom est antécédent d'un pronom relatif ; tantôt ce nom a déjà été mentionné : *par cel saint cors qu'il ont..*, 538, tantôt il désigne par un terme nouveau un objet connu du lecteur : *d'icele geme qued iluec ont trovede*, 378. Dans le vers 11, *puis icel tems que Deus nos vint salver*, il s'agit d'un nom présenté pour la première fois et *cil* semble servir surtout à annoncer la proposition relative comme le fait autre part dans ce texte l'article *li : de la viande qui del herberc li vient*, v. 251. C'est avec cette valeur, déjà constatée dans la Vie de saint Léger que *cil* figure dans le dialogue, au cours des lamentations du père d'Alexis : *E d'icel bien qui toz deüst tons estre*, v. 418.

Cist est employé presque aussi souvent que *cil* ; nous l'avons relevé 21 fois, 14 dans le dialogue proprement dit (1 fois sous la forme *este, mi parent d'este terre*, v. 203, qui rappelle *ist* des Serments) et 7 fois dans le récit, du moins en apparence ; en réalité, il s'y trouve 6 fois dans des phrases où l'auteur, comme celui de l'Homélie, s'adresse au lecteur ou parle de faits qui le concernent au même titre que le lecteur. Voici ces passages : *poruec en est ui cest jorn onorez*, v. 542 ; il s'agit du jour (si l'on donne à ce mot son sens primitif et non celui plus général d'époque) où se célèbre la mémoire du saint ; *bries est cist siecles : plus durable atendez*, v. 548, le siècle où vivent les lecteurs ainsi que l'auteur ; *par cest saint ome deüssoms ralumer*, v. 620, non pas l'homme qui a vécu autrefois, mais le saint

dont l'exemple est vivant dans l'esprit de l'auteur ; il en est de même pour *aions... cest saint ome en memorie*, v. 621. Deux vers sont particulièrement intéressants parce qu'ils opposent en les rapprochant *cil* et *cist* : *fist cil sainz om en ceste mortel vide*, v. 612 ; *cil* s'applique à Alexis, personnage ayant vécu à une époque ancienne, *ceste vide* n'est pas la vie de lui seul, mais la vie terrestre que l'auteur et les lecteurs mènent à leur tour comme il l'a menée autrefois. Enfin dans : *en icest siecle nos achat pais et joie et en cel altre la plus durable glorie*, v. 623-4, il y a opposition entre l'existence menée présentement par l'auteur et ses lecteurs et celle, plus lointaine, qui les attend un jour [1] ; comme nous l'avons vu ci-dessus *cil* évoque l'éloignement et *cist* la proximité [2]. Une fois seulement *cist* figure dans le pur récit accompagnant le nom de personnages mentionnés : *d'icez sons serfs cui il est almosniers*, v. 123, formule où la présence du possessif après le démonstratif rappelle l'expression *cist meon fradre* des Serments ; il s'agit de serviteurs dont il vient d'être question et qui sont encore présents à la pensée du lecteur comme du personnage en scène. Comme dans les cas analogues l'auteur emploie *cil*, il est possible de voir là un nouvel indice de la tendance à employer *cist* au lieu de *cil* [3]. Nous notons en outre qu'à cet endroit *icez* est au cas régime pluriel. Dans les 14 autres cas *cist* accompagne le nom d'un personnage ou d'un objet que le locuteur montre aux allocutaires : *cist apostolies*, v. 366, *por cest saint cors que Deus nos a donet*, v. 518, *de cest aveir certes nos n'avons cure*, v. 532, le nom du lieu ou de l'époque où se situent locuteurs et allocutaires : *de tot cest mont somes nos jugedour*, v. 364, *en icest siecle*, v. 68, ou le nom de sentiments qu'ils éprouvent ou constatent : *cist duels l'avrat encui par acorede*, v. 400, *que valt cist criz, cist duels, ne ceste noise ?* v. 502.

Dans les 896 vers du Pèlerinage de Charlemagne nous avons relevé 38 adjectifs démonstratifs, 13 fois *cist* et 25 fois *cil*. *Cist* figure 11 fois dans les dialogues ou les monologues, 2 fois dans le récit au vers 318 : *Li res desjoint ses bues... et paissent*

1. *Cel* est ici pronom mais a le même sens que s'il était article.
2. Voir *supra*, p. 148.
3. Voir *supra*, p. 149.

par ces prez, amont par ces coltures, accompagnant d'abord un nom masculin puis un nom féminin au cas régime pluriel. Faut-il comprendre qu'il s'agit de lieux voisins de celui dont il a été question précédemment et que *ces* est là pour marquer la proximité ? Nous croyons plutôt que l'auteur veut indiquer des lieux évoqués par les circonstances sans avoir été mentionnés expressément, et qui font partie de son récit : ce vers contiendrait en ce cas deux exemples de l'emploi de *ces* au lieu de *cels*, comme dans le vers 123 de la Vie de saint Alexis. Dans le dialogue *cist* précède 2 fois le nom d'objets situés sous les yeux du locuteur et qu'il montre à l'allocutaire : *cest mostier*, v. 149, *ceste vostre charrue*, v. 320, vers où le possessif après *cist* reproduit une construction déjà relevée plusieurs fois ; il précède 1 fois le nom d'une période en cours, *ceste semaine*, v. 860, 4 fois le nom *hoen* s'appliquant à un personnage que le locuteur voit devant lui et dont les paroles excitent son indignation : *cist hoen est enragiez*, v. 527 et 551, *cist hoen est forsenez*, v. 561 et 589 ; 3 fois il accompagne le nom *gab*, désignant des paroles qui viennent d'être prononcées et qui sont l'objet d'une protestation du locuteur, v. 505, 578 et 616 ; 1 fois enfin *cist* semble être en opposition avec *cil*, les deux articles ayant pleine valeur démonstrative ; *la grant eve qui si bruit a cel guet la ferai espandre par ces chans*, v. 556-7. Le locuteur montre aux allocutaires un cours d'eau situé à quelque distance de la salle où il se trouve et se vante de le faire déborder dans des champs plus rapprochés de ce lieu et qu'il montre aussi ; on peut penser que *ces* évoque ce rapprochement ; mais, comme l'article est au cas régime pluriel et que les prés en question sont encore éloignés du locuteur, il est sans doute plus juste d'admettre que *ces* est ici comme au vers 318 le remplaçant de *cels*. Cette réserve faite, *cist* est dans le Pèlerinage le démonstratif du dialogue et de la proximité.

Des 25 emplois de *cil*, 9 seulement se trouvent dans le récit. Dans 7 phrases *cil* précède des noms d'objets situés à distance des personnages dont il est question : *Et priet a Jesus que cele eve remaigne*, v. 790, ou d'objets mentionnés antérieurement. Au vers 368 : *et tant com l'emperere cele parole a dit*, il s'agit de mots qui viennent d'être prononcés ; aux vers 358 et 373 *cil corn* et *celes imagenes* désignent des cors et des statues connus

du lecteur parce qu'ils ont figuré dans une description antérieure. Nous voyons dans un cas analogue au vers 461 : *les halbers et les helmes*, l'article *les* devant des noms d'objets introduits dans le récit au vers 457 : *aient vestus dous halbers e dous helmes fermez*. Dans 2 vers qui se répètent : *e chantent e vielent e rotent cil jogler*, 409 et 834, le nom *jogler* désigne des personnages dont il est question pour la première fois, mais dont la présence est suggérée par les circonstances ; au vers 445 l'article *li* précède des noms employés de façon analogue : *e Carles e Franceis se culchent a leisir, des ore gaberont li cunte et li marchis*. Nous avons déjà signalé que la valeur de l'article *cil* était parfois voisine de celle de l'article *li* [1].

Dans le dialogue *cil* précède 13 fois le nom d'objets ou de lieux situés à quelque distance du locuteur et que celui-ci montre, notamment au vers 137 : *doze contes vi ore en cel mostier entrer* [2] ; 2 fois il précède le nom *gab* dans une protestation contre la forfanterie qui vient d'être formulée : « *Onques ne vos doinst Deus cel gab a commencier*, v. 529, *se il cel gab demostret de fer est*... v. 555. Nous avons vu ci-dessus dans 3 phrases prononcées dans les mêmes conditions le même nom précédé d'une forme de *cist*. Comment expliquer cette divergence ? Le *gab* étant antérieur à la protestation qu'il provoque, l'emploi de *cil* est conforme à l'usage ordinaire des articles démonstratifs ; c'est peut-être parce que l'émotion causée par le *gab* le conserve présent dans l'esprit du locuteur que *cist* a été introduit ; d'ailleurs, quand il s'agit de situation dans la durée, un minime changement de point de vue permet de passer de la notion d'éloignement à celle de proximité : une antériorité faible diffère peu d'une simultanéité. D'autre part en comparant les vers : *vëistes la grant eve qui si bruit a cel val*, v. 556, *et icele grant eve qui si bruit a cel val*, v. 766, où le nom *eve* est l'antécédent d'un pronom relatif nous constatons encore une fois qu'il y a peu de différence de sens entre les articles *li* et *cil*. Cette équivalence paraît encore dans le vers 42 : *o je vos ferai ja cele teste colper*, où *cele* joue un rôle analogue à celui de

1. Voir *supra*, p. 146, n. 4.

2. Nous avons constaté que le patriarche parlant dans le *mostier* en question emploie *cist*.

l'article *lo* dans *ad une spede li roveret tolir lo chief* (Séquence, v. 22). *Cele* est probablement plus expressif que *lo*. Joint à un geste du locuteur montrant à l'allocutaire quelque chose qui lui appartient, *ceste* aurait été intelligible aussi : au vers 320 l'auteur a écrit dans une expression de sens voisin *ceste vostre charrue*.

La Chanson de Roland, au moins dans le texte du manuscrit d'Oxford reproduit par J. Bédier, apporte du nouveau : d'abord, bien que dialogue et récit y aient à peu près la même importance relative que dans le Pèlerinage, la proportion entre les emplois de *cil* et ceux de *cist* est très différente ; nous y avons trouvé 136 *cist* [1] en face de 53 *cil*. *Cels* que nous avons relevé dans la Séquence n'est jamais employé comme article. Dans des expressions analogues à celles où le cas sujet pluriel est précédé de *cil*, s'agissant de noms d'êtres ou d'objets évoqués par les circonstances du récit, le cas régime est précédé de *cez* : *Trenchent cez poinz, cez costez, cez esehines, cez vestemenz*, v. 1655, *Fruissent cez hanstes de cez tranchanz espiez*, v. 2539 ; plusieurs fois même *cez* paraît devant des noms au cas sujet en étroite liaison avec des noms précédés de *cil* : *E cil escuz e cez bronies safrees*, v. 1453, *luisent cil helme e cez escuz e cez bronies safrees, cez enseignes fermees, Sunent cez graisles*, v. 3905-9 [2]. Ainsi s'affirme la tendance dont nous avons vu les premiers indices dans la Vie de saint Alexis et dans le Pèlerinage à faire de *ces* la forme unique d'article démonstratif pour le cas régime pluriel et à restreindre par suite le domaine de *cil*. Dans le même ordre d'idées, pour reprendre le récit après un dialogue ou une exhortation le texte porte 14 fois *a icest mot*, 4 fois *a icel mot*, et, dans des conditions analogues, après un beau coup porté, 4 fois *a icest colp*, et 1 fois *a icel colp*. Dans le Pèlerinage nous avons relevé 3 fois *cest gab* en face de 2 fois *cel gab* : la tendance à préférer, au singulier aussi, *cist* à *cil* est sensible.

Après ces remarques générales nous examinerons plus en détail les emplois de *cil* puis ceux de *cist*. Les 53 *cil* se répar-

1. Le glossaire de l'édition Bédier dit 135.

2. Pour établir la chronologie exacte des faits il faudrait savoir si cet emploi de *cez* appartient à l'auteur, à un réviseur, ou au copiste du manuscrit.

tissent ainsi : 12 dans le dialogue, 41 dans le récit, proportion qui montre que *cil* reste essentiellement le démonstratif du récit. Dans le dialogue il accompagne 5 fois le nom d'un être ou d'un objet situé à quelque distance du locuteur, v. 272, 1086, 1484, 1789, 3317, 1 fois le nom d'un objet éloigné de la vue des interlocuteurs mais connu d'eux : *sur cel ewe de Sebre*, v. 2758 [1] ; 1 fois il accompagne un nom propre antécédent d'un pronom relatif. *Cil* a-t-il là une valeur emphatique propre à exprimer le respect ? Une fois dans un rapport fait par Olivier à Roland, qui constitue dans le dialogue un fragment de récit, il précède le nom d'objets évoqués par le contexte ; *dreites ces lances, luisent cil espiet brun*, v. 1043 [2]. Quatre fois enfin *cil* précède des noms antécédents de pronoms relatifs : *par cele lei que vous tenez plus salve*, v. 649 [3], *s'il ne combat a cele gent hardie Ki si sunt fiers*, v. 2603-4, et *grant mal font e cil duc e cil cunte Ki tel cunseil li dunent*, v. 378-9.

Parmi les 41 *cil* qui figurent dans le récit, 6 fois il s'agit d'un nom de temps marquant l'époque où se situent les faits rapportés, v. 664, 2495, 2498, 2645, 3382, 3653, 8 fois de noms d'objets ou de faits mentionnés antérieurement, v. 1998, 2008, 2054, 2283, 2457, 2630, 2694, 2764, principalement les noms *mot* et *colp*, 26 fois de noms d'êtres, d'objets, de lieux évoqués par les circonstances : décrivant l'entourage de Charlemagne le poète écrit : *sur palies blancs siedent cil cevaler*, v. 110, *e escremissent cil baceler leger*, v. 113 ; de même aux vers 700, 738, 1019, 1031, 1032 (2), 1033 (2), 1043, 1342, 1452, 1453, 1808, 1810, 1811 (2), 1832, 3005, 3118, 3306, 3482, 3737, 3890. Une fois *cil* accompagne un nom antécédent d'un pronom relatif : *icele terre... dun il esteit*, v. 979.

Des 136 exemples de *cist* que nous avons relevés, 65 seulement figurent dans les dialogues ou les monologues. *Cist* accompagne 13 fois le nom d'une partie du corps du locuteur montrée par celui-ci, celui d'un objet qu'il porte sur lui ou

1. Dans le récit nous trouvons *l'ewe de Sebre*, v. 2465, avec article *li*.

2. Dans une phrase analogue l'article est *li* : *Tenez m'espee, entre les helz a plus de mil mangons*, v. 621.

3. Le vers 695 présente l'article *li* devant le même nom *lei*, antécédent d'un pronom relatif : *si recevrat la lei que vos tenez*, nouvel exemple du rapport de sens qui existe entre *cil* et *li*.

tient en sa main, d'un sentiment qu'il éprouve ; il a dans ces phrases presque la valeur d'un possessif ; 2 fois, comme dans le premier serment de Strasbourg, la nuance de première personne est précisée par un possessif : *par ceste meie destre*, v. 249, *par ceste barbe et par cest mon gernun*, v. 1719 (où la présence du possessif auprès du second nom seulement est significative) ; au vers 3385 la précision est apportée par une proposition relative : *ceste espee que je ai ceinte ici* ; 12 fois *cist* précède le nom du lieu où se situe l'action, 11 fois le nom de l'époque où elle se passe, 27 fois des noms d'êtres, d'objets, de faits présents aux yeux ou à la pensée des interlocuteurs, le sens étant précisé 4 fois par un possessif de première personne ; *cest meie grant ire*, v. 335, *cist miens fillastre*, v. 882, *cist nostre rei*, v. 2677, *cist nostre deu*, 2715. Deux fois enfin *cist* précède le nom d'objets évoqués par le contexte ; dans le vers 1881 prononcé par Turpin il ne s'agit certainement pas de moutiers situés dans le voisinage ; l'idée de *moutier* est suggérée par le mot *moine* ; on peut comprendre aussi que dans la pensée de Turpin *cez* a sensiblement la valeur de *nos*. Au vers 1043, *dreites ces hanstes*, il s'agit des lances que portent les Sarrasins dont Olivier vient de signaler la présence à Roland.

Dans le récit *cist* se trouve 3 fois, v. 3489, 3577, 3587, dans des phrases exprimant une réflexion de l'auteur à propos du fait qu'il vient de raconter, c'est à peu près le ton du dialogue ; 10 fois devant le nom *mot* ou un autre de sens analogue *cist* marque la transition entre des paroles prononcées et les actes qui les suivent immédiatement ; 4 fois il précède le mot *colp* dans des phrases mentionnant une action qui succède sans intervalle au coup porté [1] et 7 fois des noms d'êtres ou d'objets mentionnés dans les vers précédents ; c'est sans doute l'idée de proximité dans le temps qui explique ces 21 emplois de *cist*. Quarante-sept fois il se trouve devant des noms évoqués par le contexte ; il prend alors, comme nous l'avons indiqué plus haut, la valeur qui conviendrait à *cels* et, plus rarement, à *cil*. Au vers 3572 *dedenz cez cors mie ne s'adeserent*, nous sentons en outre une idée de possession notée expressément au vers 3581 par l'adjonction du possessif, *cez lor espees tutes nues i mostrent*. L'ar-

1. Nous avons vu l'article *cil* employé aussi devant *colp* et *mot*.

ticle *li* est employé avec la même valeur et 1 fois dans la même phrase que *cil : trenchent les quirs e cez fuz qui sunt dubles*, v. 3583. Ce rapprochement suggère l'hypothèse que l'influence de *les* (peut-être aussi de *des*) a contribué à faire préférer *cez* à *cels* que nous avons trouvé à l'origine régulièrement employé comme cas régime de *cil* au pluriel.

XII^e SIÈCLE.

Les 661 vers de Gormont et Isembard ne contiennent que 15 articles démonstratifs, 4 *cil* et 11 *cist*. Les 4 emplois de *cil* figurent dans le récit, 2 fois, v. 308 et 335 devant le nom *part* désignant le lieu de l'action, 1 fois devant le nom *feiz* marquant un moment dans la durée du récit, v. 109, 1 fois enfin devant le mot *colp* désignant une action qui vient d'être accomplie, v. 185.

Des 11 emplois de *cist* 1 seulement se trouve dans le récit : *a icest mot*, v. 384 ; il s'agit de paroles prononcées, suivies immédiatement d'une action nouvelle, emploi conforme à ce qui a été vu dans la Chanson de Roland ; 5 fois (dont 1 sous la forme *is*), *cist* précède le nom du lieu où se trouve le locuteur ou de l'époque dans laquelle il vit, p. ex. *nul mire de cest mund*, v. 267 ; 2 fois, dans *iceste fole gent de France*, v. 79 et *iceste gent, fole esbaïe*, v. 155, il s'agit de personnages présents devant le locuteur et contre lesquels il agit ; *ces* a la même valeur de proximité dans : *ces crestien sunt nunsavant*, v. 33 [1]. Au vers 179 : *cest chalenge vos i ai mis*, il est question d'un fait intéressant l'allocutaire ; au contraire, au vers 654 : *qu'il ait merci de cest chaitif*, le locuteur parle de lui-même ; *cest chaitif* équivaut à *moi qui suis chétif*.

L'auteur du Charroi de Nîmes a fait davantage usage de *cil* ; nous avons relevé ce démonstratif 41 fois à côté de 27 emplois de *cist*. Ce qui est remarquable, c'est que *cil* figure 5 fois seulement dans le récit, alors qu'il est 36 fois dans les dialogues ; le fait demande une étude détaillée. Dans : *ce fu en Mai... cil*

1. Plus puriste que J. Bédier l'éditeur, dans son texte critique, remplace *ces* par *cil* pour rétablir la déclinaison correcte ; si l'on veut corriger, il vaut mieux rétablir *cist* en tenant compte de *ceste* des vers 79 et 155.

oisel chantent, v. 16, *cil oisel* désigne des êtres évoqués par le contexte, les oiseaux dont le chant fait partie de la définition du printemps ; nous avons relevé dans la Chanson de Roland plusieurs exemples de cet emploi. Le sens est sans doute le même au vers 816 : *cil chevalier repairent as hostieus* ; il a été question de chevaliers au vers 781, mais depuis l'auteur parle de Guillaume *od sa compaigne belle* et du campement qui s'organise en fin de journée [1]. *En cele terre*, v. 1029, *a cele hore*, v. 1095 désignent le lieu et l'époque des événements racontés. Enfin au vers 1016 : *en cele tonne que li cuens dut mener*, *cele* annonce la subordonnée relative construite comme épithète du nom *tonne*. Voilà pour le récit.

Dans le dialogue, *cil* précède 11 fois un nom antécédent d'un pronom relatif, mais la proposition subordonnée n'a pas la même valeur dans tous les cas : aux vers 279, 372, 405, 513, 617, 1438, type *par cel apostre qu'en quiert en Noiron pré*, la relative sert d'épithète au nom *apostre* et *cil* est l'article du groupe formé par le nom et la proposition relative [2]. En outre, l'*apostre* dont il est parlé se trouve très éloigné des interlocuteurs et *cil* marque cette nuance d'éloignement. Aux vers 34 et 418, dans la phrase : *de cel palés ou grant piece ai esté* (répondant à la question *dont venez*) *cel* correspond à un geste du locuteur montrant un palais à quelque distance, et il sert d'article seulement au nom *palés*, la relative étant construite en apposition. Au vers 1218 *cele grant boce que avez sor le né*, *cele* sert encore à annoncer la proposition relative épithète (comme le fait *la* au vers 1217 : *par la loi que tenez*) ; en même temps il a valeur démonstrative, puisque le locuteur montre une partie du corps de l'allocutaire (il semble que le démonstratif *cist* aurait été possible). Au vers 1232 : *de cele chose que vous demandez ci*, *cele chose* rappelle une demande formulée par les mots *qui la vos fist*, v. 1219 ; c'est l'antériorité dans le temps qui a sans doute amené *cil* ; certains manuscrits ont *ceste*, attiré probablement par l'adverbe *ci*, montrant que la demande est présente à l'esprit du locuteur qui y répond ; nous avons constaté ci-dessus [3]

1. Au vers 814 l'article est *li* : *li escuier*.

2. Quand le rythme l'exige c'est *li* qui est employé : *mes par l'apostre qu'en a Rome requiert*, v. 434, 624, 631, 1365.

3. Voir *supra*, p. 152.

qu'un léger changement de point de vue amène *cil* au lieu de *cist* et réciproquement. Enfin un Sarrasin se plaint de l'encombrement provoqué devant le palais royal par *cel vilain qui ceans est entrez* ; v. 1262 le vilain en question est absent à ce moment ; *cil* a ici sa valeur usuelle d'éloignement.

Sept fois *cil* précède le nom d'êtres ou d'objets que le locuteur montre à quelque distance : *en cel pré*, v. 287, *en cel palés plenier*, v. 466, *en cel char*, v. 941, *cel val*, v. 997, *Vez le vos la, cel prudome... a cel chapel, a cele barbe grant*, v. 1117-8 ; 4 fois il précède le nom d'êtres ou d'objets évoqués par le contexte : *cil baron naturel*, v. 532, *cil baron chevalier*, v. 787, *en cel tonel*, v. 1294 (le tonneau placé sur le char dont le locuteur annonce que l'attelage a été tué), *de cel autre regné*, v. 1076 ; 4 fois il accompagne, avec une valeur emphatique, un nom en apposition dont le sens est précisé 3 fois par un adjectif ou une proposition relative : *Nymes cele cité*, v. 483, *Nymes cele bone cité*, v. 452, de même v. 503, 944[1] ; 1 fois dans une formule de menace analogue à celle que nous avons relevée dans le Pèlerinage il accompagne le nom d'une partie du corps de l'allocutaire montrée par le locuteur : *de celle teste n'en porteras tu mie*, v. 1447 ; 8 fois enfin, marquant éloignement dans le temps, *cil* précède le nom d'objets ou de faits mentionnés antérieurement : *de cel servise ne vos membre il prou*, v. 201, *de cele chose me tenisse a bricon*, v. 210, *quant cel enfant ne veus deseriter*, v. 329, *assez vos puet cele terre doner*, v. 457, *cele honor*, v. 507, *cele terre*, v. 521 ; dans les trois derniers vers il s'agit d'une terre éloignée du locuteur. Il en est de même au vers 578 où Guillaume, intercalant dans sa réponse à Louis le récit d'une aventure qui lui est arrivée, appelle *cele terre* une contrée que la reine qui y réside a nommée *ceste terre* au vers 567. *Cele* est employé de la même façon dans *cele part vint*, v. 355.

Le poème de Piramus et Tisbé compte 921 vers ; nous y avons relevé 26[2] articles démonstratifs, 15 *cist* et 11 *cil*, proportion qui correspond à peu près au nombre de vers consacrés

1. Au vers 1073 l'article est *la* : *Nymes la cité*.

2. Vingt-sept, en ajoutant un emploi de *cist*, si l'on considère *ces* comme article au vers 468 *aiez merci de ces destrois*, comme nous l'avons fait pour *cest*, dans *qu'il ait merci de cest chaitif*, Gormont, v. 654.

aux dialogues et surtout aux monologues, 510 d'une part et à celui des vers consacrés au récit, 411 d'autre part. Des 15 emplois de *cist*, 2 sont dans le récit et 13 dans le dialogue ; les 2 emplois du récit concernent des faits mentionnés antérieurement : *a la mere a la demoisele porte li sers ceste novele*, v. 91-2, *ceste chose fist destorber les deux enfans*, v. 105-6. *Cist* joue ici le rôle attribué à *cil* dans les textes étudiés ci-dessus. Dans le dialogue *cist* précède 3 fois les noms d'objets placés sous les yeux du locuteur : *que nuls ne truisse cest pertuis*, v. 498, *ceste guimple que voi sanglente*, v. 718, *qu'il demonstrent en cest morier*, v. 772, 9 fois les noms de sentiments qu'il éprouve : *soufferai longues cest tourment*, v. 151, *s'onques me tient cis maus si fort*, v. 174, *qui... me fait cest tort*, v. 175, *ou as-tu pris cest pensé ?*, v. 248, *pour cest outrage*, v. 259, *trestot icest penser que j'ai*, v. 270, *de cest mal me ferez sain*, v. 458, *vous complaigniez de cest tourment*, v. 514, *que bien nos viegne de cest songe*, v. 563. Au vers 884 enfin : *pri vos que cest don nos doigniez... que nous contiengne uns seulz tombiaux* le nom précédé de *cest* concerne l'avenir.

Des 11 emplois de *cil* 4 seulement sont dans le dialogue : 1 fois le nom précédé de *cil* indique le moment où s'est produit un fait passé : *s'a cele ore n'en oscuras*, v. 736, 2 fois il s'applique à des êtres ou faits déjà mentionnés : *or sai biën... que mout s'entraiment cil enfant*, v. 84-5, *con fu la beste tant hardie que vers vous fist cele envaïe ?* v. 720-1 ; 1 fois enfin *cil* annonce une proposition subordonnée développant l'idée contenue dans le nom qu'il accompagne : *pourquoi n'est faiz cil plaiz que nos parenz fussent en pais ?* v. 177-8. Dans le récit, *cil* précède 4 fois les noms des lieux et des temps où se situent les faits racontés : *a cel endroit*, v. 14-5 [1], *cele part vait*, v. 339, *en icele ore*, v. 697, *dusque a ciele ore*, v. 790, et 3 fois les noms d'objets et d'êtres déjà nommés : *cil feux et cele flame sole*, v. 141, *tant crient icele beste fiere*, v. 698.

Dans le Tristan de Béroul, *cist* est un peu plus fréquent que *cil* : il y figure 79 fois, 70 dans le dialogue, 9 dans le récit ; *cil* ne paraît que 62 fois, 32 dans le récit et 30 dans le dialogue. Cette prédominance de *cist* tient en partie à l'emploi de

1. Il s'agit d'un point de l'âme des personnages.

ces comme cas régime et quelquefois cas sujet pluriel de *cil* aussi bien que de *cist*, fait que nous avons relevé ci-dessus, à propos de la Chanson de Roland [1]. *Ces* se trouve dans Tristan 5 fois dans le dialogue, 5 fois dans le récit ; au vers 4202 *ces reliques, cist sanctuaires*, il est certainement le pluriel de *cist* au cas sujet féminin ; il est peut-être aussi à rattacher à *cist* au vers 3816 : *ostez ces manteaus de vos cox*. Au contraire, aux vers 310, 1209, 2785, où il s'agit d'êtres ou d'objets situés à distance du locuteur ou mentionnés antérieurement *ces* remplace *cels*. Il en est de même dans le récit aux vers 1253, 2430, 2763, 3813 ; au vers 1756 : *a ces rains ou...*, *ces* sert surtout à annoncer une proposition relative comme le fait habituellement *cil*.

Parmi les 64 *cist* du dialogue, 24 précèdent des noms indiquant le lieu ou l'époque où se situent locuteur et allocutaire ; *de cest enor*, v. 26 et 44, *en ceste terre*, v. 174, *en cest arbre*, v. 267, etc., *cest soir*, v. 312, *a ceste foiz*, v. 411, *en ceste nuit*, v. 656, la nuit qui continuera la journée en cours, *ceste semaine*, v. 1598, etc. [2] ; 10 fois *cist* précède des noms d'objets montrés par le locuteur et appartenant soit à lui-même, soit à l'allocutaire : *a cest' espee*, v. 1248 et 1743, *cist bries*, v. 2680, *cest anel*, v. 2715 et 2720, *cest arc*, v. 4439, etc. [3] ; aux vers 202 et 3406 le possessif précise qu'il s'agit du locuteur : *par cest mien chef*, *cest mien barnage* ; 1 fois, comme dans Gormont, *cist* désigne spécialement le locuteur : *cest chaitif*, v. 107. Dix fois *cist* précède les noms d'actions ou de sentiments des interlocuteurs, principalement du locuteur : *en cest pensé*, v. 88, *icest consel*, v. 222, *cist geu*, v. 625, *ceste vie*, v. 2298, etc. ; 18 fois il s'agit d'êtres, d'objets ou de faits placés sous les yeux du locuteur, mais qui concernent d'autres personnages que les interlocuteurs : *ceste asemblee*, v. 299, *ceste merveille*, v. 616, *ceste justise*, v. 1168, *cist venz*, v. 1170, *cest feu*, v. 1171, *cest berseret*, v. 1551, *cest gacel*, v. 3948, etc. [4]. La présence de *cil* au vers 1169 : *molt l'avrat tost cil grant feu arse*, à côté de *cest feu* du

1. Voir *supra*, p. 153.

2. Voir aussi les vers 581, 711, 933, 1091, 1374, 1937, 2427, 2468, 2606, 2812, 3239, 3786, 3876, 4018, 4216.

3. Voir aussi les vers 212, 2620, 3406, 4202.

4. Voir aussi les vers 184, 790, 2374, 3121, 3628.

vers 1171, de *cel mesel* au vers 3947 à côté de *cest gacel* du vers 3948 indique que *cist* dans une partie de ces 18 emplois a la valeur de *cil*. Une fois au vers 800 : *se disoit ceste traïson que pris eüse druerie o la roïne, ceste* annonce la subordonnée, comme le fait habituellement *cil* ; 1 fois *cist* prend la place de *cil* à côté du nom d'un objet mentionné antérieurement : *soit fait cist brief*, v. 2640. Le *brief* a été annoncé au vers 2638. Ces emplois de *cist*, joints à ceux de *ces* étudiés plus haut, montrent que *cil* est en léger recul [1].

Dans le récit, déduction faite des 5 emplois de *ces* étudiés plus haut, il reste 4 fois *cist* aux vers 648, 742, 1121, 3106 : dans tous il s'agit de personnages ou d'objets mentionnés dans les vers précédents ; il semble que *cist* y a pris la place de *cil*. Le personnage désigné par *cist nain* au vers 648 l'est par *cil nain* au vers 645.

Cil est employé 32 fois dans le récit ; il est 2 fois dans des remarques de l'auteur à propos de personnages dont il parle : *cil nain Frocin*, v. 645, *tuit cil devin*, v. 646, 21 fois à côté de noms indiquant le lieu ou la date des faits racontés aux vers 702, 922, 949, 954, 1298, 1305, 1359, 1421, 1751, 1808, 1831, 2056, 3004, 3006, 3034, 3562, 3563, 3670, 3697, 3951, 4366 ; 6 fois à côté du nom d'un objet ou d'un fait mentionné antérieurement, vers 865, 1158, 1757, 1762, 2149, 2751 ; 3 fois enfin il annonce une proposition relative, aux vers 1725, 1775, 3774.

Il figure presque aussi souvent dans le dialogue ; 11 fois il précède un nom antécédent de pronom relatif (surtout dans des formules telles que *par cel seignor qui fist le mont*, v. 889), aux vers 1018, 1134, 1310, 1418, 1582, 2689, 2793, 3962, 4241 [2]. Quatorze fois le nom précédé de *cil* désigne un être ou un objet distant des interlocuteurs, dans les vers 404, 415, 416, 686, 1169, 2269, 2618, 3794 (2 ex.), 3815, 3947, 3960, 4074, 4298. Ces vers donnent lieu à quelques remarques : au vers 686, *cel brief li faites desploier*, l'emploi de *cel* donne à penser que le roi ne remet pas le *brief* entre les mains de Tristan,

1. Voir aussi les vers 1079, 1099, 1166, 1171, 1172, 1345, 1477, 1524, 2010, 2017, 2111.

2. Au vers 457 la subordonnée est sans pronom.

mais se contente de le lui montrer. Le vers 1169 *molt l'avrat tost cil grant feu arse* est précédé et suivi de vers où l'article est *cist*; l'emploi de *cil* semble plus conforme à l'usage ancien puisque le feu dont il est question est à une certaine distance du lépreux qui en parle au roi. Dans le vers 2269, *qui est el son de chel böschage*, la forme *chel* est surprenante, mais le texte est douteux. Aux vers 2618 et 4298 le démonstratif est suivi d'un possessif de troisième personne, ce qui rappelle une construction relevée dans la *Vie de saint Alexis* [1] ; *cel son païs*, l'Irlande, pays natal d'Yseut, et *cel son ami*, Governal, l'ami de Tristan dont un espion annonce aux trois félons la présence dans la contrée. Trois fois *cil* précède le nom d'êtres ou d'objets nommés dans les vers précédents, *cil gloton*, v. 834, *cel jugement*, v. 3836, *cil felon*, v. 4471, 1 fois, au vers 3599, celui de personnages évoqués par le contexte : *cil chevalier d'estrange terre*; 2 fois enfin le nom désigne des objets portés par l'allocutaire, ce qui comporte dans d'autres passages l'emploi de *cist* : *cel anel de vostre doi*, v. 2794 [2], *cel siglaton*, v. 3868 suivi de *vos dras* au vers 3872. *Cel anel* s'explique peut-être parce que Tristan, sur le point de quitter Yseut, songe au moment lointain où son amante lui enverra l'anneau en question; *cel siglaton*, suivi au vers 3870 de *cest garez*, indiquant le lieu où se trouvent les interlocuteurs, joint à d'autres mélanges d'article relevés ci-dessus, donne à penser que l'auteur ne fait pas nettement la différence entre *cil* et *cist*.

Nous avons relevé en outre dans Tristan une nouveauté intéressante, un article *ce*, 1 fois au cas sujet : *ce mal... m'est avenu* v. 1343-5, et 1 fois au cas régime *et qu'en ce fu ne soit la mise*, v. 1128. Le premier *ce*, dans le dialogue, équivaut à *cist*, puisque le roi Marc parle d'un mal dont il est atteint; le second, dans le récit, s'appliquant à un fait mentionné au vers 1084 est, au contraire, un équivalent de *cil*. Le grand nombre d'emplois de *cist* devant des noms commençant par une et même par deux consonnes, empêche de penser que *ce* est une transformation phonétique de *cest*. Nous émettons l'hypothèse que *ce* est issu de *ces*, sous l'influence de *le* singulier de *les*.

1. Voir *supra*, p. 150.
2. *L'anel* au vers 2796.

Nous avons trouvé *ces* dans le dialogue comme dans le récit, pour le cas sujet aussi bien que pour le cas régime.

Dans les 10.156 vers d'Énéas les dialogues et les monologues tiennent un peu moins de place que le récit et les descriptions ; le fait se reflète dans l'emploi des articles démonstratifs qui sont au nombre de 239 se composant de 117 *cil* et 105 *cist*, auxquels s'ajoutent 15 *ces* et 2 *ce*, article que nous avons déjà relevé 2 fois dans Tristan. Les 117 *cil* figurent 83 fois dans le récit et 34 fois dans le dialogue, tandis que *cist* est 100 fois dans le dialogue et 5 fois seulement dans le récit, confirmation nouvelle de notre thèse que *cil* est le démonstratif de ce dont on parle, et *cist* le démonstratif du locuteur et de l'allocutaire.

La distinction entre récit et dialogue n'est pas toujours aisée à faire : il arrive que l'auteur, au cours de son récit, s'adresse au lecteur et prenne le ton du locuteur : au vers 7531 : *cent merveilles a en cest mont* le présent *a* montre que le poète parle du temps où il écrit et non de celui où il situe son récit ; au vers 7530, *n'ot si bel en cest sigle*, le passé *ot* marque l'époque ancienne où fut bâti le tombeau de Camille dont il est question et l'emploi de *cest* demande explication. Voici plus délicat encore : dans son récit, l'auteur introduit le récit qu'Énée fait à Didon de la dernière nuit de Troie ; Énée fait à son tour parler le Grec Sinon ; celui-ci expose aux Troyens qui l'entourent et le pressent de questions, les circonstances qui ont amené la construction du cheval de bois ; il parle à proximité de la muraille de Troie et du cheval. Alors qu'au vers 1097, au sujet du Palladium naguère enlevé par Ulysse, il dit *cele imagene fu depeciee*, il emploie *cist* au vers 1092 et au vers 1104 pour parler de la muraille et du cheval : *par une fraite de cest mur, por ce fist cest cheval drecier*, reprenant ainsi le ton du dialogue : accessoirement est exprimée l'opposition entre objet éloigné et objet rapproché.

Les articles *ce* et *ces* donnent lieu à des remarques analogues. Les 2 emplois de *ce* sont dans le dialogue mais n'ont pas la même valeur ; le premier *an ce gravier*, v. 6032, indique le lieu où se tiennent les interlocuteurs et fait suite à *cest* du vers 6029, *cest chastel avons assailli*. Au contraire, *ce piler*, au vers 9248, est prononcé par les compagnons d'Énée qui l'invitent à

regarder à quelque distance un pilier voisin d'une fenêtre, *cele fenestre*, v. 9247, où se tient Lavine : *ce* est ici l'équivalent de *cel*, nouvelle raison de croire qu'il ne résulte pas d'une évolution phonétique de *cest*. *Ces*, dans le récit (8 fois), précède des noms d'êtres, d'objets, de faits mentionnés antérieurement, v. 164, 480, 756, 2808 (*ices chans* suivant *icel champ* du vers 2795), 3001, 6480 ; au vers 7465, *qui en ces terres laissus sont*, il s'agit de terres lointaines où vivent les oiseaux désignés au vers 7464 par *icil oisel* ; dans tous ces vers, *ces* remplace *cels*. Au contraire, dans le dialogue (7 fois), *ces* précède des noms d'objets tenus ou touchés par le locuteur, vers 2039, 2042, 2043, 2049, d'actes du locuteur, *cest plaint et cez sospirs*, v. 2465, ou d'êtres voisins des interlocuteurs, v. 5968, 6644 : il est là vraiment le cas régime pluriel de *cist*.

Nous ne voyons rien à dire de particulier sur les 83 emplois de *cil* dans le récit, non plus que sur les 10 emplois de *cist* dans le dialogue. *Cil*, dans le dialogue, précède 9 fois des noms suivis de propositions subordonnées qui sont relatives, sauf au vers 6610 : *icel conseil que Troiens vels retenir* ; 15 fois il précède des noms de lieux ou d'époques qui ne sont pas ceux où se situent les interlocuteurs, vers 851, 1294, 2286, 2315, 2474, 2754, 2757, 3301, 5016, 5683, 5687, 5698, 8167 [1], 9236, 9247, 10 fois des noms d'êtres, d'objets, d'actes distants dans l'espace ou le temps (il s'agit le plus souvent du passé, parfois de l'avenir, notamment au vers 2955) [2]. Des 5 emplois de *cist* que nous avons considérés comme appartenant au récit, 1 concerne l'époque du récit, v. 7530, 2 des objets mentionnés dans les vers précédents ; 2 fois, v. 8660 et 9811, la formule *a icest mot* que nous avons relevée dans la *Chanson de Roland* marque la reprise du récit après des paroles ; dans ces 5 cas *cist* occupe la place qui était originairement celle de *cil*.

La Vie de saint Thomas Becket fait connaître l'état de la langue

1. Au vers 8167, *garder ne doigne cele part*, *cele* surprend ; *cele part* désigne le lieu où Lavine se plaint de l'indifférence apparente d'Énée ; mais *cele part* est complément du verbe *garder* et Énée qui ne daigne *garder* est à distance de la tour où se tient Lavine : est-ce cette nuance que l'auteur a voulu marquer ?

2. Au vers 2953 *icil* est suivi d'un possessif : *icil tuens niés* ; c'est seulement pour *cist* que nous avons jusqu'ici constaté cette syntaxe.

vers 1175. Dans ses 6.180 vers le récit occupe plus de place que le dialogue ; nous rangeons sous ce terme non seulement les dialogues proprement dits, mais encore les lettres et les passages où l'auteur prend le lecteur comme allocutaire. En revanche, dans les paroles et les lettres de Thomas se trouvent de longues citations de la Bible qui ont le ton du récit : la distinction entre dialogue et récit est parfois délicate. Nous avons déjà rencontré des difficultés analogues en étudiant le texte d'Énéas.

Nous avons relevé dans la *Vie* 230 articles démonstratifs, 170 emplois de *cil* contre 60 de *cist* ; sauf omission de notre part *ce* n'y est pas employé comme article. *Cil* est 154 fois dans le récit et 16 fois dans le dialogue, par là Guernes continue exactement l'usage antérieur. Il s'y conforme aussi en opposant *cist*, démonstratif de ce qui est proche dans le temps comme dans l'espace à *cil*, démonstratif de l'éloignement : au vers 151, par exemple, à propos du premier texte qu'il avait rédigé et qui lui a été dérobé, il écrit *icil premier romanz*, puis il désigne la rédaction nouvelle qu'il présente au lecteur par le pronom *cestui*, v. 160 et par les mots *cest romanz* au vers 6167. L'opposition est plus nette encore aux vers 5826 et 5830 où Guernes, parlant de la discipline que Thomas s'est infligée le matin du jour où il a été assassiné, la désigne par *icil premiers martyres*, à quoi s'opposent les mots *cest derainement* pour nommer l'assassinat.

Des 60 emplois de *cist*, à première vue 30 figurent dans le dialogue et 30 dans le récit, mais si l'on tient compte du fait qu'il y en a 12 dans les passages où Guernes s'adresse au lecteur, principalement dans un préambule de 141 vers et dans les 30 derniers vers, ces chiffres deviennent 42 dans le dialogue et 18 dans le récit. Ils doivent encore être modifiés : en effet, nous avons attribué à *cist* tous les emplois de *ces* qui en est pour la forme le cas régime pluriel ; or, dans 10 passages *ces* est l'équivalent de *cels* ou de *celes* que Guernes n'emploie pas plus que ses prédécesseurs. Voici ces passages : *molt aveit poi ces briefs... amez*, v. 1095 ; les *briefs* ont été mentionnés au vers 1092 ; *a ces dous freres*, v. 2021, rappelle *dous freres blancs*, v. 2016 ; *les leis*, v. 2353, est repris par *ces leis*, v. 2355 ; *ces custumes*, v. 2819, rappelle *lur custumes* du vers 2787 ; *ces letres*, v. 3041, suit une lettre qui s'étend du vers 2850 jusqu'au vers

3040 ; *de ces treis prelaz*, v. 3607, s'applique aux prélats mentionnés au vers 3566 ; *les engins*, v. 4055, est repris par *en ces las*, v. 4056, *li trei compaignun*, du vers 5041, *par ces treis prelaz*, du vers 5082 ; *pur ces noveles furent molt li moine esmaié* du vers 5776 rappelle les ordres donnés par un des assassins dans les vers précédents. Dans tous ces passages *ces* sert de cas régime pluriel à *cil*. Il ne reste que 8 emplois de *cist* dans le récit.

Cil, dans le récit, accompagne quelquefois un nom antécédent de pronom relatif : *cel sunge que la nuit ot sungié*, v. 4042, *en cel jur meismes qu'il fu si decolpez*, v. 5821, beaucoup plus souvent des noms de temps indiquant l'époque des faits racontés, ou des noms d'êtres, d'objets, de faits mentionnés antérieurement ; 1 fois il est employé avec valeur emphatique, comme nous l'avons vu dans le *Charroi de Nîmes*, *saint Thomas, cel glorius baron*, v. 117 [1] ; 1 fois il précède le nom d'un objet évoqué par le contexte : *or est chalz, or est freiz, cume cele eve tieve*, v. 3577. *Cist*, dans le dialogue, précède avec sa valeur propre les noms d'une partie du corps du locuteur : *tant cume l'anme me bat en cest vessel*, v. 1010, *ici poez ferir en cest col tot a nu*, v. 5341, d'objets qu'il porte sur lui : *voil aler a curt en cest conrei*, v. 1574, d'êtres ou d'objets qu'il montre : *De cest pecheur aiez merci que je voi ci*, v. 6015, *Esteigniez... ces cirges alumez*, 2141, de l'époque où se situe l'action : *a la fin de cest siecle*, v. 3563. Il précède aussi, comme le fait ailleurs *cil*, un nom antécédent de pronom relatif : *tut cest grant aveir que ci vos oi numer*, v. 1843, et des noms d'objets ou de faits mentionnés : *se veïsse... pur ceste cause... parenz escorchiez*, v. 2601-2, *ceste poesté unt li clerc*, v. 3120, *pur cest mandement*, v. 3747.

Voici les remarques auxquelles donne lieu l'emploi de *cil* dans le dialogue et de *cist* dans le récit. *Cil* figure 16 fois dans le dialogue ; 4 fois il précède un nom antécédent d'une proposition relative, 10 fois le nom d'un être, d'un objet, d'un lieu distant des interlocuteurs, par exemple : *Sire, funt li li moine, alez en cel mustier*, v. 5386. Deux fois il est employé avec valeur emphatique : *Frere, n'ublions pas cel verai jugeür*, v. 3561 (Dieu mentionné aux vers 3958 et 3959), *Huun de Beauchamp, cel leal*

1. Voir *supra*, p. 158.

chevalier, v. 4388. Dans le récit *cist* figure uniquement dans des phrases où il est question d'êtres, d'objets, ou de faits mentionnés antérieurement et dont les noms, dans d'autres passages, sont précédés de *cil* : *cist Thomas les maintint*, v. 39, *car cil ki li avoient icest conseil loé*, v. 1011, *longuement ad duré entre els dous cist estris*, v. 1181, *ceus qui cest conseil li dunerent*, v. 1210, *quand ils unt fait al rei ceste parole entendre*, v. 1851, *tut cest conseil aveient furni*, v. 4909, *cist forains habiz*, v. 5736, *cest derainement*, v. 5830. De plus en plus *cist*, en particulier au cas régime pluriel étudié ci-dessus p. 160, empiète sur le domaine qui était à l'origine celui de *cil*.

XIII^e^ SIÈCLE.

Après un texte en vers daté exactement, nous avons étudié un texte en prose daté, lui aussi, mais avec moins de précision, et qui se situe aux environs de 1220, la Conquête de Constantinople de Robert de Clari. Le récit y tient beaucoup plus de place que le dialogue : sur 214 articles démonstratifs relevés, 192 sont dans le récit, 22 seulement dans le dialogue. Dans l'un comme dans l'autre, à côté des formes usuelles de *cil* et de *cist*, ainsi que de *ce* (1 fois dans le récit sous la forme *che*) figure une forme *chu* (2 fois dans le dialogue, 36 fois dans le récit), qui résulte d'une évolution phonétique de *cel* devant consonne, comme le montre le groupe *chele maladie et chu venin*, LXXXV, 43 ; *chel* est encore employé devant consonne : *en ichel tens*, I, 45, *de chel traïteur*, XXV, 86. Nous l'avons relevé 8 fois ; au chapitre LXXXIII le texte porte à la même ligne, 38, *chu palais*, *En chel palais*. A *chu* a été donné, peut-être par influence de *chis*, cas sujet singulier de *cist*, un cas sujet *chus*, relevé 1 fois dans le dialogue, 6 fois dans le récit. *Che* est employé comme *chu* : *tres chu jour que...*, LXVI, 75, *tres che jour que...*, XXV, 87.

Les 22 démonstratifs du dialogue se décomposent ainsi : 14 fois *cist* (1 *chist*, suj. sing., 4 *chest*, 2 *ceste*, 6 *cheste*, 1 *ches*), 8 *cil* (1 *chus*, 2 *chu*, 2 *chel*, 3 *chele*). Les formes de *cist* précèdent les noms des lieux et des temps où se situent les interlocuteurs : *cheste ysle*, XI, 47, *en chest palais*, XXIV, 14, *en chest païs*, CVI, 25, *chest yver*, XIII, 9, *de ches pas en avant*, LIX, 31, les noms

d'êtres ou d'objets montrés par le locuteur et proches des interlocuteurs : *chist hons*, LIV, 13, *chest vaslet*, XXII, 26, d'un fait présent à leur pensée : *fumes nous envoié a ceste eslection faire*, XCV, 19, élection qui vient d'avoir lieu et dont le locuteur proclame le résultat. *Cil* précède 2 fois un nom antécédent de relatif : *de chu jour que*, VI, 31, *en chel jour meesme que...*, XXIV, 11 ; ce dernier *chel* entraîne à la ligne suivante *en chel jor meesme* pour désigner le jour au cours duquel se tient le dialogue ; 2 fois *cil* précède le nom d'un personnage éloigné, *chus vaslés*, XVII, 12, *chu vàslet*, ib. 15, ce personnage ayant été présenté dans la ligne précédente : *si vi un vaslet*, ib. 11 ; 1 fois le nom d'un lieu éloigné : *et si arés chele chité*, CVII, 22 ; 2 fois enfin *cil* semble employé à la place de *cist* à propos du lieu où se tiennent les interlocuteurs : *il a en chele vile deus hautes colombes*, CIX, 14, et d'un objet porté par l'allocutaire : *done chele toaile*, LXXXIII, 13.

Dans le récit les démonstratifs sont au nombre de 192, 101 fois *cil* et 91 fois *cist ;* ces chiffres presque égaux tiennent à ce que, tenant compte de la forme, nous avons rangé sous l'étiquette *cist* 65 emplois de *ces* ; il est raisonnable d'étudier ceux-ci à part. Il y a donc dans le récit 101 emplois de *cil*, 65 de *ces* et 26 de *cist*, ce qui est encore un chiffre élevé. *Cil* sert selon l'usage à annoncer une subordonnée : *chu vaslet qui chu hardement avoit fait*, XXII, 21-2, *chel enfant dont...*, XXX, 2 ; plus souvent il précède les noms des lieux et des époques où se situent les événements racontés : *en ichel tens*, I, 4, *en chele mer*, XIII, 40, *chele part*, XXXVI, 5, *a chele bretesche*, LXXIV, 44, *chele nuit meesme*, LXXIX, 7-8, etc., et les noms d'êtres, d'objets, de faits mentionnés au cours du récit : pour *chele damoisele*, XX, 8, *chil troi vaslet*, XXI, 40, *chu tavernier*, XXV, 35, *en chele ansconne*, LXVI, 21, *chil saintuaire*, LXXXIII, 6, *chu curre*, LXXXVIII, 3, *chu markie*, VI, 38, *chele meslee*, XV, 4, *en chele bataille*, CXII, 21. Une fois *chil* accompagne le nom d'êtres évoqués par le contexte : *une fleuste dont chil pasteur fleustent*, LXXXV, 37. Deux fois, selon un usage ancien, au démonstratif s'ajoute un possessif : *chelui sen balliu*, XXI, 41, *chu sien anemi*, XXXIII, 81.

Les noms précédés de *ches* concernent tous des êtres, des objets ou des faits mentionnés antérieurement ; *ches* sert de cas

régime pluriel à *cil* et non à *cist*. Les formes de *cist* dans le récit ont toutes la même valeur, sauf une : dans *puis que chis siecles fu estorés*, LXXXI, 10, *chis siecles* indique l'époque où vit l'auteur du récit en même temps que les personnages dont il raconte l'histoire. Partout ailleurs la valeur de *cist* ne se distingue pas de celle de *cil* ; Robert de Clari semble employer indifféremment les deux démonstratifs ; nous trouvons par exemple à propos du même palais *chis palais* à la ligne 36 du chapitre LXXXIII, *chu palais* et *chel palais* à la ligne 38 ; au même chapitre une phrase commençant par *chis ymages* se termine par *de chel ymage*, l. 30-2 ; au chapitre CXIV *chis ymages* de la ligne 5 est suivi par *en chel ymage*, l. 9 ; le même tuyau présenté par les mots *uns buhotiaus*, LXXXV, 37, est *ichis buhotiaus*, l. 37, *chus buhotiaus*, l. 42 et *li buhotiaus*, l. 46. Dans toutes ces phrases *cist* occupe la place qui était à l'origine celle de *cil* : comportant une forme commune au cas régime pluriel, les deux démonstratifs tendent à se confondre aux cas du singulier et au cas sujet pluriel.

Dans la Queste del Saint-Graal, écrite vers 1220, nous avons relevé 843 articles démonstratifs, 282 *cil* et près du double de *cist*, 558 ; cette proportion surprend, car le récit occupe dans l'œuvre une place importante, soit le récit de l'auteur, soit les longs développements historiques souvent introduits dans les dialogues ; elle donne à penser que *cist* a pris en partie la place de *cil*. En effet des 558 emplois de *cist* 355 seulement figurent dans le dialogue, 203 sont dans le récit ; *cil* est 69 fois dans le dialogue, 216 fois dans le récit. Nous avons attribué à *cist* tous les emplois de *ces* au nombre de 51, 32 dans le dialogue, 19 dans le récit. Il est curieux que le pluriel soit beaucoup moins fréquent que le singulier[1] : outre 51 *ces* nous n'avons relevé que 2 *cil*, cas sujet pluriel et 1 *cels* : *mes de cels arbres qui de celui de Vie estoient descendu*, 220, 4. C'est le seul exemple de cette forme que nous ayons relevé depuis la Séquence de Sainte-Eulalie.

Dans quelques passages *cil* et *cist* sont nettement opposés à propos du temps et de l'espace : *onques cele richesce ne me plot tant...*,

1. Il est curieux aussi que le féminin soit plus fréquent que le masculin : *ceste* est employé 349 fois, *cest* 131, *celle* 145 fois, *cel* 73.

come fet ceste povretez ou je sui ore, 73, 28-9 ; *ne ceste part dont je vien ne cele part dont vous venez*, 148, 18-9. Un chevalier menant un cheval blanc dit à Galaad qui est dans une barque près du rivage : *Issiez de cele nef et montez en cest cheval*, 252, 9-11 ; de même *is de cele nef et entre en cest chastel*, 253, 12-3 ; *en cele nef la est l'aventure... si vos covient issir de ceste nef et aler i*, 200, 31-3.

Trente fois dans le dialogue, 31 fois dans le récit *cil* précède des noms antécédents de propositions relatives ; 1 fois dans le récit il précède le nom d'êtres évoqués par le contexte *au tens novel que... cil oiesel chantent*, 251, 31-2. En général dans le récit *cil* accompagne les noms des époques et des lieux dans lesquels se situent les événements : *cele nuit*, 3, 6, *celui jor*, 7, 3, *a cele hore*, 48, 2, *a celui tens*, 134, 31, *cele part*, 81, 23, *cele praerie*, 188, 18, *cele isle*, 207, 3 ; plus souvent les noms d'êtres, d'objets, de faits mentionnés antérieurement : *icil rois*, 32, 15, *cil Vaganz*, 25, 30, *de cel arbre*, 217, 14, *cel rainsel*, 211, 11, *en cel penser*, 17, 14, *a cele parole*, 105, 24, *cele tempeste*, 243, 14, *cele virginité*, 213, 32, *cele desloiauté*, 232, 14, etc. Dans le dialogue *cil* précède le nom d'un être, d'un objet, d'un lieu montré à quelque distance par le locuteur : *cil chevalier vos atendent la jus*, 22, 23, *Veez vos cele croiz ?* 65, 17, *je fui ore en cele yglise*, 83, 10, *Venez jusqu'en cele forest*, 1, 12, le nom d'une époque éloignée dans le passé ou l'avenir : *d'ore jusqu'à celui terme*, 222, 14 ; il précède aussi les noms d'êtres, d'objets ou de faits mentionnés antérieurement : *a cel chevalier*, 73, 4, *cel chevalier veïstes vos*, 116, 11, *cele fame*, 221, 2, *cele aventure*, 10, 9, *dont cele voix vient*, 36, 6, *por cele parole*, 39, 18, etc. ; 2 fois l'auteur a fait suivre de l'adverbe *la* le nom précédé de *cil* : *en cele nef la... issir de ceste nef*, 200, 31-3, *alez a cele tombe la*, 36, 13. Dans la première phrase l'auteur a sans doute voulu marquer plus nettement la différence de position des deux nefs ; ce n'est pas le cas dans la seconde puisqu'il n'y est question que d'une tombe : « *Sire, veez vos cel grant arbre et cele tombe dessoz ?* », 36, 11. L'auteur a-t-il voulu marquer le but du déplacement exprimé par l'impératif *alez* ? Cette construction que nous n'avions pas encore relevée est un indice que la valeur propre de *cil* s'affaiblit.

Dans le dialogue *cist* marque le lieu, l'époque où se situent les interlocuteurs : *de cest païs*, 7, 28, *de ceste terre*, 11, 20, *en ceste*

place, 30, 8, *en ceste montaigne*, 19, 13, *en ceste isle estrange*, 106, 14, *en cest jor d'ui*, 6, 4, *de cest siecle*, 34, 4, *a cest terme*, 80, 2, les noms des événements auxquels ils sont mêlés, de l'état dans lequel ils se trouvent : *ceste Queste*, 18, 18, *ceste meschance*, 44, 21, les noms d'objets tenus ou touchés par le locuteur ou à portée de sa main : *ceste espee*, 6, 17, *cest escu*, 29, 14, *cest siege*, 77, 28, *ceste escuele*, 237, 19, etc., souvent aussi, avec une valeur voisine de celle de *cil*, les noms d'êtres ou d'objets qui viennent d'être mentionnés et sont encore présents à l'esprit des interlocuteurs : *se ceste parole est veraie*, 7, 30, *de ceste chose*, 22, 10, *de ceste aventure*, 28, 24, *ces damoiseles*, 50, 26, *ceste bele aventure*, 60, 6, *cest miracles*, 76, 21, *cist rois*, 86, 31, *cest meffet*, 189, 20.

Dans le récit, par suite du caractère particulier de l'ouvrage, *cist* accompagne assez souvent le nom d'objets qui ayant figuré dans les événements anciens racontés se retrouvent par miracle sous les yeux du narrateur et de ses auditeurs, p. ex. : *il ceste nef o no somes trova*[1]*... il ot trové cèst lit et ceste espee*, 207, 4-6. Très souvent il accompagne le nom de faits qui viennent d'être racontés, emploi que nous avons déjà constaté dans le Pèlerinage de Charlemagne[2] ; il remplace alors *cil* : *de ceste requeste*, 3, 1-2, *de ceste chose*, 3, 33, *de cest departement*, 25, 12, *ceste parole*, 97, 12, *ceste response*, 98, 10, *ceste avision*, 131, 29. Pour introduire la suite du récit après des paroles prononcées, l'auteur a employé 2 fois *cele parole*, 66 fois *ceste parole* ; nous avons relevé 29 fois *ceste chose* avec une valeur analogue. Dans tous ces cas *cist* empiète sur ce qui était primitivement le domaine de *cil*.

Ces dans le récit figure 2 fois auprès de noms antécédents d'une proposition relative, 17 fois auprès de noms d'êtres, d'objets, de faits mentionnés ; le plus souvent il est au cas régime et peut être rattaché à *cil* aussi bien qu'à *cist*. Dans le dialogue 9 fois il accompagne des noms antécédents de propositions relatives, 13 fois le nom d'objets mentionnés : il joue ainsi 22 fois le même rôle que *cil* ; 9 fois il accompagne des

1. La proposition relative précise le sens de *ceste* mais n'est pas indispensable.

2. *Supra*, p. 151.

noms d'objets placés à proximité du locuteur ou montrés par lui, avec la valeur de *cist* ; 1 fois enfin il annonce un développement à venir : *ces troi choses vos faillent*[1] *: charitez, abstinence, veritez*, 160, 25-6.

Dans la Queste del Saint-Graal se manifeste nettement la tendance à restreindre l'emploi de *cil* et à développer celui de *cist*.

Le jeu de Courtois d'Arras qui selon M. Faral a été écrit certainement avant 1228[2] ne comporte que dialogues et monologues. Dans ses 664 vers il contient 26 articles démonstratifs, 18 *cist* (*cis*, suj. sing. 3 fois, *chis*, 1 fois, *cist*, suj. plur. 1 fois, *cest*, 3 fois, *ceste*, 4 fois), 4 *cil* (*cil*, suj. plur. 1 fois, *cele*, 2 fois, *cel*, 1 fois) et 4 *ces*. *Cel* accompagne les noms de lieux situés à quelque distance des interlocuteurs : *la fors... en cel jardin*, v. 339, *la defors en cele couture*, v. 482. *Cil* et *cele* semblent avoir une valeur affective dans la phrase où le locuteur nomme en même temps sans doute qu'il la montre du geste des parties du corps de l'allocutaire : *se cil biel dent et cele bouche a no hanap adese et touche*, v. 151-2.

Les emplois de *cist* concernent principalement des objets tenus par le locuteur ou montrés par lui à l'allocutaire, envisagés dans ses monologues : *cist soissante sols*, v. 79, *cis vins*, v. 117, *cest hanap*, v. 154, *cest mantiel*, v. 371, les sentiments qu'il éprouve : *ceste souffraite*, v. 507, *ceste grant honte et ceste angoisse*, v. 577, le lieu ou l'heure où il se trouve : *chis osteus*, v. 633, *ceste eure*, v. 527. Dans les vers suivants : *la plus fause et la plus sans fege qui ainc s'entremist de cest art*, v. 356-7, *cest art* désignant la ruse et la fourberie mentionnées dans le vers précédent, *cest* joue le rôle ordinairement rempli par *cel*.

Des quatre emplois de *ces*, deux dans les vers 542 et 543 : *ces pois en cosse qu'a ces pors voi la defouler* correspondent à *cil* comme le montre l'adverbe *la* à côté du verbe *voi* ; dans les deux autres, *ces* sert de cas régime pluriel à *cist* : *j'ai grant paor de ces deniers*, v. 320, les deniers que Courtois laisse voir à Porrette, *de ces deus voies ci ne sai la meillor prendre*, v. 437 ; l'adverbe *ci*

1. Ici *ces* accompagne un cas sujet.

2. Courtois d'Arras, édité par Edmond Faral (*Cl. fr. du moyen âge*), p. IV.

à côté du nom *voies* précise l'idée de proximité que *ces* n'exprime pas suffisamment. Nous avons relevé ci-dessus dans la Queste del Saint-Graal un emploi parallèle de *la* auprès de *cele*[1].

L'étude de la chantefable d'Aucassin et Nicolette[2] qui, d'après M. M. Roques a pu être écrite dans la première moitié du XIII^e siècle, nous a suggéré qu'il convenait d'ajouter à *cist* et à *cil* un troisième article démonstratif, *ce*, ayant pour pluriel *ces*. L'existence de trois articles démonstratifs est parallèle à celle de trois démonstratifs employés comme pronoms parmi lesquels *ce* figure dès l'origine à côté de *cil* et de *cist*, et peut-être attirée par elle. Nous avons relevé dans ce texte 39 articles démonstratifs, dont 36 dans le dialogue et 3 dans le récit; 16 de *cist*, 13 de *cil*, 12 de *ce*; *cil* et *cist* s'y opposent aussi nettement que dans les textes plus anciens; *ce* et *ces* équivalent tantôt à *cil*, tantôt à *cist*. Dans les trois emplois du récit *cil* figure 2 fois et *ce* 1 fois; il s'agit dans les trois cas de lieux ou de faits mentionnés antérieurement : *si venoit cele part*, X, 32, *quant Aucassin vit cele merveille*, XXXII, 1; *ce* a la même valeur dans : *si commence a regarder ce plenier estor canpel*, XXXI, 3-4.

Dans le dialogue se manifeste l'opposition habituelle entre *cil* et *cist* : en *ceste forest*, XVIII, 18, par exemple, c'est la forêt où se trouvent les interlocuteurs, mais dans : *alez selon cele forest esbanoier*, XX, 20, il s'agit d'une forêt qu'un chevalier montre à Aucassin hors du palais de son père; *en ceste terre*, XXIV, 44, s'oppose de la même manière à *en cele terre*, XL, 14, la terre lointaine où Aucassin croit que se trouve Nicolette; des 16 emplois de *cist* 15 concernent les lieux où se tiennent les interlocuteurs, le seizième s'applique à une action en cours au moment de la parole : *vint ans ja dure ceste guerre*, X, 38. *Cil* exprime 4 fois l'éloignement, XX, 20, XXXIX, 27, XL, 3-4, et XL, 14; 1 fois il marque le respect dans : *por le cuer que cil Sires eut en son ventre*, XXIV, 42, dans un juron de paysan. Au contraire il semble marquer le mépris par rapport à des personnages dont le locuteur veut se tenir éloigné : *ci viel*

1. Voir *supra*, p. 170.

2. Nous avons été grandement aidé dans l'étude de ce texte par le précieux glossaire de l'édition de M. M. Roques (*Classiques français du moyen âge*).

prestre cil viel clop et cil manke, VI, 26-7. Il est vrai que ces noms sont suivis d'une proposition relative et il se peut qu'ici *cil* serve à annoncer cette proposition, ce qui est un de ses emplois usuels; on peut considérer aussi ces noms comme évoqués par le contexte : *tex gens con je vous dirai*, VI, 26, noms qui sont habituellement précédés de *cil*[1]. *Cil* se trouve enfin avec valeur expressive dans une formule qui rappelle celle du Pèlerinage de Charlemagne : *je ne vous fac ja cele teste voler*, X, 74. *Ce* est 1 fois l'équivalent de *cist : en ce celier sousterin*, XI, 39, dit Nicolette en parlant du local dans lequel elle est enfermée ; 1 fois il joue le même rôle que *cel* pour annoncer une subordonnée : *Diu ne fist ce regne... ne t'i quesisce*, XXXV, 12-5. *Ces* sert de pluriel à *cist* dans : *un de ces jours*, II, 32 et VI, 17 ; 7 fois il précède comme *cil* les noms d'êtres ou d'objets évoqués par le contexte : *cil manke... devant ces autex, et ces vies creutes, et cil a ces vies capes ereses, et a ces vies tatereles vestues*, VI, 27, 29, *si verrés ces flors et ces herbes, s'oirez ces oisellons chanter*, XX, 21. L'opposition entre les objets proches et éloignés marquée par *cil* et *cist* disparaît avec l'emploi de *ce*.

Les Mémoires de Philippe de Novare rédigés après 1243 comportent aussi trois groupes d'articles démonstratifs : à côté de *cil* qui y figure 91 fois, 89 dans le récit, 2 dans le dialogue[2], et de *cist* employé 9 fois dans le dialogue et 21 dans le récit, *ce* se trouve 3 fois dans le récit et 6 dans le dialogue.

L'emploi de *cil* dans le récit et de *cist* dans le dialogue est conforme à l'usage antérieur et ne donne lieu à aucune remarque. Dans le dialogue *cil* accompagne 1 fois le nom d'un être distant du locuteur : *cel serf gras*, CLV, et 1 fois le nom d'un fait antérieur au moment de la parole : *en celuy fait*, CLXVII. Dans le récit, *de cest siecle*, II, p. 5, désigne l'époque où vit l'auteur aussi bien que les personnages dont il raconte l'histoire, *en cest jor*,

1. Au contraire les noms des personnages sympathiques à Aucassin sont précédés de *li : li bel cler et li bel cevalier...*, VI, 33. A la ligne 33 les mots *li roi del siecle* sont précédés des noms *herpeor et jogleor* sans article.

2. Philippe de Novare emploie plusieurs fois le cas régime pluriel de *cil* sous la forme *ceaus* ; il l'utilise à côté de cas régime : *en ceaus jours*, VI, *de ceaus deus borges*, CLXII, mais aussi à côté de cas sujet : *ovec eaus estoient ceaus traitres*, CXVIII, *ceaus enemis... furent establi*, XCI ; il emploie également *celes* : *celes bestes*, LXXII, *de celes nafres*, CLII.

CXXVII, p. 75, suivi à la ligne suivante de *a cele houre* et cinq lignes plus loin de *en cel point*, s'explique peut-être parce que la phrase rapporte en style indirect des paroles prononcées. Dans les 19 autres passages *cist* est employé à la place de *cil* pour accompagner des noms d'êtres, d'objets ou de faits mentionnés antérieurement; nous voyons par exemple au chapitre XCIX *et bien cuidoient prendre... messire Balian... en cele herberge, et longement souffry ceste angoisse.*

Ces, une fois, dans le dialogue, se rattache à *cist : par ces deux mains qui se joignent*, dit Renart parlant de ses propres mains, LXXIII, v. 162 ; ailleurs *ces* remplace *cels* ou *celes* : dans le chapitre LXXII, *toutes ces bestes sont de la partie d'Ysengrin* est suivi de *celes bestes sont de la partie de Renart ; en ce tens*, CLXVIII, a le même sens que *en cel tens*, III, p. 1 ; *de ce fait*, LXXXVIII, et *a ce fait*, CXLVII, concernent des faits antérieurement exposés. Comme nous l'avons constaté à propos d'Aucassin et Nicolette la distinction nette entre *cil* et *cist* s'atténue à mesure que se développe l'emploi de *ce*.

La lettre de Jean Sarrazin dans laquelle celui-ci raconte à son ami Nicolas Arrode la prise de Damiette présente un double intérêt ; d'abord elle est datée avec précision, 23 juin 1249 ; ensuite l'emploi qui y est fait des articles démonstratifs confirme le développement d'un troisième article qui se substitue peu à peu à *cil* et à *cist*. *Cist* n'y figure pas, ce qui n'est pas surprenant puisque le ton de la lettre est purement narratif. Sur un total de 15 articles démonstratifs le groupe *ce, ces* compte 11 emplois, 3 *ce* et 8 *ces* en face de 4 *cil* : l'auteur écrit *a ce port*, II, 11, à côté de *en cele isle*, II, 12, *en ce point meïsme*, III, 23, et *cele barge*, VIII, 12, *en cele bataille*, XI, 11, et au chapitre XIX, *pour cele chose*, l. 6 et *ce mois mesmes*, l. 12. *Ces* sert surtout pour le cas régime : *apres ces choses*, VI, 1, *pour ces larrecins*, XVII, 26, *faites savoir ces lettres*, XIX, 9, mais aussi pour le cas sujet : *ces lettres furent faites*, XIX, 10. Dans les deux dernières phrases l'auteur parle des lettres qu'il a entre les mains et *ce mois meismes*, XIX, l. 12 est le mois en cours au moment où il écrit.

Les 1.099 vers du Jeu de la Feuillée écrit aux environs de 1275 ne renferment que du dialogue ; *cist* y est plus fréquent que *cil* ; nous y avons relevé 18 emplois de *cist*, 14 de *ce*, 12 de *cil*. Ce qu'il y a d'intéressant surtout dans ce texte, c'est l'extension

de *ce* : pour la première fois nous avons trouvé le singulier aussi employé que le pluriel *ces*. Comme le dialogue tient dans dans la vie quotidienne la même place que dans le Jeu, ce texte présente un tableau exact de la langue parlée au troisième quart du XIII^e^ siècle. *Cist* est toujours le démonstratif du locuteur et de l'allocutaire qui l'emploient pour parler d'eux-mêmes et de ce qui les concerne, des objets qu'ils tiennent ou touchent, des lieux où ils se trouvent : *en cheste vile*, v. 239, *chis orinaus*, v. 253, *en cheste nuit*, v. 567, *a cheste eure*, v. 1006, *cheste pume*, v. 1042, etc. *Cil* est employé comme démonstratif de la troisième personne, c'est-à-dire de tout ce qui est à distance des interlocuteurs dans l'espace ou le temps. Parlant de son père qui est sans cesse à côté de lui le fou dit : *chis grans ribaus*, v. 440, mais dame Douce désigne par *chieus vieus lieres*, v. 278, le personnage étranger à son dialogue avec le physicien qu'elle prétend être le père de son enfant futur, enfant que le physicien a nommé *chel enfant*, v. 275 ; s'entendant ainsi accuser le vieillard s'écrie : *Ke di chele feme?* v. 280 et appelle *chieus afaires*, v. 283 le fait énoncé contre lui. De même les fées disent *cheste table*, v. 565, à propos de la table à laquelle elles prennent place, mais appellent *chele roe*, v. 780, la roue de la Fortune placée à quelque distance au sujet de laquelle Crokesos les interroge. Les personnages nouveaux qui interviennent successivement dans l'action sont *chieus moines*, v. 552, *chieus clers a chele chape*, v. 422, *chieus sos la*, v. 1056. C'est la deuxième fois [1] que nous voyons l'article démonstratif renforcé par l'adverbe *la* : ce fait montre que les sujets parlants commencent à avoir besoin de préciser l'opposition qui existe encore pourtant entre *cil* et *cist*, mais qui n'est plus marquée lorsque le démonstratif a la forme *ce* ou *ces* ; peut-être aussi le locuteur a-t-il voulu préciser que *cil*, dont les valeurs sont multiples, indique dans cette phrase la situation dans l'espace ; 1 fois enfin *cil* accompagne le nom d'un objet évoqué par le contexte : *chil bel lonc doit*, v. 134, dans le portrait qu'Adam fait de sa femme absente.

Ches est employé 2 fois avec la même valeur : *Ki rewardoit ches blankes mains*, v. 133, *manche d'ivoire... a ches coutiaus a demoisele*, v. 145-6 ; 3 fois il accompagne des noms d'êtres ou

1. Voir *supra*, p. 170.

d'objets précédemment indiqués : *ches billons*, 370, *ches grans merveilles*, v. 572, *ches gens*, v. 652 ; 1 fois il accompagne un nom désignant les personnages que le locuteur a devant lui : *creés vous la ches ypocrites ?* v. 394 ; enfin quand la fée Morgue jure *par ches deus mains*, v. 699, il s'agit d'une partie du corps du locuteur. *Che* qui paraît aussi 7 fois précède dans tous les cas des noms de lieux où se tient le locuteur ou d'objets qu'il tient ou montre de près : *che visnage*, v. 302, est analogue à *cheste vile*, v. 209 et 735 ; *che vin* est celui que le locuteur voit sur la table à laquelle il a pris place ; Morgue tient en main l'objet qu'elle appelle *che present*, v. 834 ; *che froc*, v. 993, est porté par le moine auquel l'hôte veut l'enlever ; *che saint*, v. 1023, s'applique aux reliques placées sous les yeux du locuteur ; *che cierge*, v. 1079, est entre les mains de celui qui parle de l'allumer, et *che crokepois* du vers 1090 est employé dans les mêmes conditions que *cheste poire*, v. 1011, et *cheste pume*, v. 1042, concernant des objets que le locuteur offre à l'allocutaire. Ainsi *ce* occupe, avec moins de précision, une place occupée auparavant par *cil* ou par *cist* : il forme avec *ces* un troisième démonstratif.

XIV^e^ SIÈCLE.

Bien que le récit tienne une grande place dans l'Histoire de saint Louis de Joinville, *cil* y est peu fréquent : sur un total de 459 articles démonstratifs il ne figure que 87 fois, 79 dans le récit et 8 dans le dialogue (dialogues proprement dits et phrases où l'auteur s'adresse au lecteur), tandis que *cist* est employé 256 fois, 117 dans le dialogue et 139 dans le récit, et que le groupe *ce*, *ces* dont nous avons constaté l'existence dans le Jeu de la Feuillée figure 120 fois, 42 dans le dialogue et 78 dans le récit. Ainsi se manifeste le mouvement dont nous avons aperçu l'origine dans le Pèlerinage de Charlemagne[1] : d'une part *cist* empiète peu à peu sur *cil* dans le récit, aux deux cas du singulier et au cas sujet pluriel ; d'autre part, de *ces* qui dès la Chanson de Roland sert de cas régime pluriel à *cil* aussi bien qu'à *cist* au lieu de *cels* et *celes* s'est dégagé un cas régime sin-

1. Voir *supra*, p. 151.

gulier *ce*, très rare d'abord, dont l'emploi en se développant a restreint encore celui de *cil*. Dans Joinville *ce* est toujours au cas régime, *ces* est employé 7 fois seulement pour le cas sujet. Le tableau de la déclinaison des articles démonstratifs devient très compliqué.

	Singulier		Pluriel	
	masculin	féminin	masculin	éminin
sujet	*cil, cist*	*celle, ceste*	*cil, cist*	*ces*
régime	*cel, celui, celi, ce*	*celle, cesti*	*ces*	*ces*
	cest, cesti, cestui			

Cil continue à s'opposer à *cist* dans certains cas; dans ce passage par exemple : *le jour de la saint Marc me dist li roys que a celi jour il avoit estei nez, et je li diz que encore pooit il bien dire que il estoit renez ceste journee, ... quant il de celle perillouse terre eschapoit*, 617, *celi jour* désigne le 25 avril 1214, jour de la naissance de saint Louis ; *ceste journee* c'est le 25 avril 1254 au cours duquel Joinville tient au roi le propos rapporté ; quant à *celle perillouse terre* c'est la terre étrangère dont la flotte royale s'éloigne depuis quelques heures. Dans : *ne le dites a nullui toute celle semainne*, 433, il s'agit de la semaine qui se déroulera à partir du moment de la parole, comme le montrent ces paroles du roi : *je vous donne respit de moy respondre... jusques a d'ui en huit jours*, 419 ; au contraire *ceste année*, 500, désigne l'année en cours.

Une opposition analogue se marque entre *cest* et *ce* au § 189 ; *li venz abat des arbres qui sont en Paradis, aussi comme li venz abat en la forest en cest païs le bois sec ; et ce qui chiet dou bois sec ou floum nous vendent li marcheant en ce païs ; cest païs* c'est la Champagne où réside Joinville au moment où il écrit son livre ; *ce païs* semble bien désigner la région éloignée, la terre d'Egypte où se vendent les produits transportés par le Nil. Faut-il voir aussi une opposition entre *cest* et *ce* au § 768 ? *j'ai fait escrire cest livre... pour ce que cil qui orront ce livre* ; il s'agit du même livre, mais Joinville emploie *cest* quand il a son livre sous les yeux et presque entre les mains, et *ce livre* quand il pense aux lecteurs qui dans un avenir lointain peut-être en prendront connaissance. *Ce* serait ainsi un équivalent de *cel* comme il l'est

dans la phrase suivante : *apres ce paveillon ravoit une porte comme la premiere et par celle porte entroit l'on en un grant paveillon*, 345. Si cette interprétation est forcée *ce* aurait au § 189 et au § 768 la même valeur que *cest* et cette phrase montrerait que Joinville emploie indifféremment les deux articles. En d'autres passages il semble ne pas faire différence entre *cil* et *cist*, par exemple lorsqu'il demande au légat qui a fait construire à Jaffa une porte et un pan de mur combien *celle porte et cis pans dou mur li avoient coustei*, § 62. Chez lui *cist* comme *cil* précède des noms mentionnés antérieurement : *nous trouvames une montaigne toute ronde*, 128, l. 2, *et l'endemain nous nous trouvames devant celle meïsme montagne*, ib. l. 6 ; *une porte*, 345, l. 9, et *par celle porte*, l. 10 ; mais au § 14, l. 10 *une nefz et ceste nef*, l. 11-2 ; *après ceste vision*, 732, l. 1 rappelle *et me fut avis en dormant que je veoie le roy*, formulé quatre lignes auparavant.

Toutefois, dans le dialogue surtout, *cil* accompagne toujours des noms d'objets distants dans l'espace ou le temps : *couvient saillir de vostre vessel sur le ber qui est en son de celle galie*, 321, *Parlez a vostre frere qui est en cel autre vessel*, 389, *aler a la court de Rome entre celle desloial gent qui y sont*, 611 [1] ; *cist* au contraire s'applique à tout ce qui touche ou concerne le locuteur : *si je descent de ceste nef ... et ... n'oseroit nus demeurer en ceste nef*, 15 ; *veez ci en cest livre le commandement tout escrit*, 872 ; 1 fois, comme nous l'avons déjà vu, *cist* sert à désigner le locuteur : *si vous preigne pitié de ceste chietive qui ci gist*, 399 [2].

Ce précède toujours des noms commençant par une consonne alors que *cest* se trouve 5 fois devant voyelle et 6 fois devant consonne et *cel* 2 fois devant consonne, 4 fois devant voyelle [3] ; on trouve *de cest peril*, 204, et *de ce peril*, 632, *en cest monde*, 69, *et de ce monde*, 756. Joinville emploie 9 fois l'expression *en ce point* pour marquer le moment où se produit un nouvel événement, 9 fois *en ce point que* qui est pour lui comme une locution conjonctive introduisant une subordonnée temporelle ;

1. En outre *celle* annonce ici la proposition relative.

2. Voir *supra*, p. 160.

3. Devant consonne Joinville emploie de préférence *cèli* ou *celuy* (12 fois) *cesti*, *cestui*, ne figure que 5 fois. Comme dans la *Queste del saint Graal* les noms féminins sont plus nombreux que les masculins.

1 fois *que* est remplacé par *la ou* [1]. Dans ces cas *ce* joue le rôle habituel de *cil*. Dans ses autres emplois *ce* accompagne les noms d'êtres ou d'objets mentionnés antérieurement avec la valeur que Joinville donne autre part à *cest* aussi bien qu'à *cel* ; il accompagne aussi, à la place occupée habituellement par *cist*, le nom du lieu ou de la période dans lesquels vit le narrateur ou le locuteur, la situation dans laquelle il se trouve : *li preudome de cest siecle*, 38, *la prosperitée de ce monde*, 756, *nuls de cest peril ne nous puet deffendre*, 204, l. 6, *prions Nostre Signour qu'il garde de ce peril*, ibid., l. 10.

Ces dans le dialogue, comme dans le récit, précède surtout les noms d'êtres ou d'objets mentionnés antérieurement, ce qui est parfois précisé par les mots *dessus dit*, *devant dit : cist dui ru de ces dous fonteinnes*, 570, *ces devant dits fiez*, 87, *de toutes ces choses dessus dites*, 721 ; comme le fait *cil* il accompagne des noms antécédents de pronom relatif : *de ces robes quē je li avoie envoié*, 138, *a ces Sarrazins qui venu estoient*, 185. Enfin dans un emploi où nous avons dès le Pèlerinage de Charlemagne relevé *cil* pour le cas sujet, *ces* accompagne les noms d'êtres ou d'objets évoqués par le contexte : *a la guise des cloistres de ces moinnes blancs*, 95, *loiés a perches aussi comme li cher a ces dames sont*, 581, *en ces néis de Marseille a dus gouvernaus*, 653.

Conclusion.

Des renseignements fournis par le texte de Joinville il résulte qu'au début du XIV^e^ siècle les sujets parlants disposent de trois articles démonstratifs [2], deux anciens, *cil* et *cist*, un plus récent *ce*. *Cil* et *cist* ont parfois, surtout quand ils sont opposés l'un à l'autre dans le dialogue, leur valeur primitive, le premier d'éloignement dans l'espace ou d'antériorité, le second de proximité ;

1. Il est tentant dans les expressions telles que *en ce point la ou nous estiens*, 242, *de ce peril la ou nous estiens*, 361, de rapprocher *la* de *ce* et d'estimer que *la* sert à préciser le sens de *ce* ; il nous semble plus probable que Joinville groupait les deux mots *la ou* avec la valeur qu'il donne à *que*, par exemple dans : *à ce point que je estoie illec*, 432.

2. Nous conservons le terme *démonstratif* bien que notre étude ait montré que *cist* et plus encore *cil* ont rarement la valeur démonstrative de localisation dans l'espace.

mais fréquemment *cist* dans le récit exprime l'antériorité et de ce fait est beaucoup plus usité que *cil*. Quant à *ce*, dépourvu de valeur particulière, il joue tantôt le rôle de *cil*, tantôt celui de *cist*.

Nous avons relevé aussi chez Joinville, comme dans la Queste del saint Graal, dans Courtois d'Arras et dans le Jeu de la Feuillée, des indices d'une tendance à préciser le sens de *ce* et de *cil* au moyen d'expressions telles que *devant dit* précédant le nom pour le premier, et des adverbes *la* et *ci* suivant le nom pour le premier et le second.

H. Yvon.

QUELQUES REMARQUES SUR LE *MIRACLE DE THÉOPHILE* DE RUTEBEUF

Mme Grace Frank a donné en 1949, dans la collection des *Classiques francais du moyen âge*, une deuxième édition, revue, du *Miracle de Théophile* écrit par Rutebeuf. C'est une occasion de relire cette œuvre et de revoir quelques-uns des problèmes qu'elle pose.

Le texte. — Quelques doutes, d'abord, sur le texte[1]. — Vers 12 et suivants :

Et ma mesnie que fera ?
Ne sai se Diex les pestera.
Diex ? Oïl ! qu'en a il a fere ?
En autre lieu *les covient* trere,
Ou il me fet l'oreille sorde,
Qu'il n'a cure de ma falorde.

1. Mlle Ruth Whittredge (*Romance Philology*, vol. IV, 1950, p. 68) a relevé trois fautes d'impression qui n'étaient pas dans la première édition : au vers 549, *m'as* (au lieu de *m'a*), — au vers 572, *Ja* (au lieu de *je*), — au vers 618, *En* (au lieu de *Et*). Ajouter, au vers 202, *Ne ne* (au lieu de *Ne me*).

Noter aussi, dans la Note critique au vers 653 (p. 38), une inexactitude qui se trouvait déjà dans la première édition. Il y est dit que Sommer (*De Theophili cum diabolo foedere*) s'est trompé en attribuant à Fulbert le trait de la signature de sang : ce qui serait singulier, puisque Sommer donne le texte de Rutebeuf comme le plus ancien témoignage sur le fait. En réalité, le trait se trouve dans la *Légende dorée* (chap. XXXI), bien que l'auteur, Jacques de Varazze, se réfère à Fulbert, où il n'est pas, pour son récit du miracle. L'erreur est donc non point de Sommer, mais de Jacques, ou d'un interpolateur soit de la *Légende dorée*, soit du texte de Fulbert.

Le *Ou* du vers 16 a embarrassé M. Jeanroy lui-même[1], qui ne l'a trouvé satisfaisant ni au sens de *ubi*, ni au sens de *aut*, et qui a proposé de corriger en *O* (= « oui »), avec un point après *trere*. Mme Frank (Notes critiques) l'a pris pour un équivalent de « là où », dans la signification de « puisque » : je ne crois pas cette acception autorisée pour le simple *ou*. En réalité, il s'agit de la conjonction *ou* (*aut*) ; et la suite des idées devient parfaitement claire, pourvu seulement qu'au vers 15, au lieu de *les covient* (leçon du manuscrit), on lise *l'escovient* : « il a à s'occuper ailleurs, ou bien il ne veut pas m'écouter parce qu'il n'a cure de mes histoires. » Dans le manuscrit, l'erreur *les covient* a pu être amenée distraitement par le voisinage de *les* au vers 13.

— Vers 81-89 :

Voudriiez vous Dieu renoier,
Celui que tant solez proier,
Toz ses sainz et toutes ses saintes,
Et si devenissiez, mains jointes,
Hom a celui qui ce feroit,
Que vostre honor vos renderoit,
Et plus honorez seriiez,
S'a lui servir demoriiez,
C'onques jor ne peüstes estre ?

Mme Frank (Notes critiques) dit qu'« on pourrait aussi comprendre les vers 87-89 comme le résultat de la condition exprimée aux vers 81-86, en traduisant *Et* (87) par *Eh bien* ; alors on mettrait un point d'interrogation (ou une virgule) après 86 et un point après 89 ». C'est ainsi, non pas qu'on pouvait, mais qu'on devait comprendre (naturellement, en mettant après 86 une virgule et non pas un point d'interrogation). En d'autres termes, le *Et* du vers 87 annonce l'apodose de la période qui commence au vers 81 : « Si vous vouliez... et que vous deveniez ainsi..., alors... ». Sur cet emploi de *Et*, surtout après une protase temporelle, voir les exemples réunis par H. Jensen (*Archiv für neueren Spr. und Lit.*, t. CLV, 1929, p. 58-66) : il y en a beaucoup d'autres. Le *Voudriiez vous* du

1. *Le Miracle de Théophile, traduction nouvelle...*, Paris, Didier, 1932, p. 10, n. 2.

vers 81 équivaut à un conditionnel : tournure analogue, sans *se* introductif, dans Villehardouin, § 195 : « *demoressiez* trosqu'a març, *et* je vos alongeroie... » (« Si vous demeuriez, je vous prolongerais... »). — Autre point : supprimer la virgule après *feroit* (v. 85), *ce* étant l'antécédent du *qui* suivant (v. 86), lequel équivaut à *que il*, comme il est fréquent dans Rutebeuf. — De toute cette phrase, estropiée dans l'« adaptation » de M. Gustave Cohen, M. Alfred Jeanroy a très bien vu la construction.

— Vers 134-136.

Ja mes jor ne le servirai,
Je li ennui.
Riches serai, se povres sui.

Au glossaire : « ennuier 135, *causer de l'ennui.* » M. Jeanroy a traduit : « Je ne veux que le chagriner », ce qui force le texte. En arrêtant la phrase après *servirai* et en mettant un point d'interrogation après *ennui*, on aurait la suite d'idées satisfaisante que voici : « Je ne le servirai plus jamais. Je l'ennuie (cf. v. 15-16) ? [Eh ! bien, quand même,] je serai riche si je suis pauvre. »

— Vers 158-159 :

Quar ta demoree me nuit ;
G'i ai beé !

Le manuscrit donne bien *G* au vers 159. Mais on ne peut pas *beer a une demoree*. La correction de *G'i* en *Si* et le remplacement du point-virgule par une virgule au vers 158 donneraient le sens très satisfaisant : « Car j'en ai assez de ta lenteur, tellement j'ai attendu. »

— Vers 463 : *n'enerve* (leçon du ms. 837). Aux Notes critiques : « n'enerve = ne m'enerve. » La leçon *m'enerve*, évidemment la bonne, est donnée par le ms. 1635.

— Vers 652-653 :

De l'anel de son doit seela ceste lettre ;
De son sanc *les escrist*, autre enque n'i fist metre.

Le manuscrit donne bien *les escrist* ; mais la leçon surprend pour cette première raison que le pluriel *les* ne renvoie à aucun

antécédent au pluriel : l'antécédent étant *lettre*, on attendrait *la* (du moins si l'incorrection grammaticale n'a pas été entraînée par l'emploi fréquent de *lettres* au pluriel). D'autre part, il est bien dit, au vers 250, que le diable exige de Théophile des « lettres pendanz » ; et Théophile lui tend ces lettres en lui disant (v. 255) : « je les ai escrites. » A quoi s'ajoute que Rutebeuf, dans son *Ave Maria* (v. 49-52), rappelle expressément le même fait :

> Et puis li (à Théophile) fist (le Diable) a sa dolor
> Du vermeil sang de sa color
> Tel chartre escrire
> Qui devisa tot son martire.

Mais la lettre des vers 640-645 n'est pas une lettre de Théophile : c'est une « lettre commune » du diable. Comment donc cette lettre aurait-elle été écrite par Théophile ? C'est pourquoi l'on se demande si la leçon *les escrist*, du vers 653, ne devrait pas être corrigée en *la soscrist*. Toutefois, comme on le verra, il a pu se produire ici dans l'arrangement des faits telle confusion intentionnelle qui empêche de raisonner selon les règles de la stricte logique.

Les interprétations. — Au glossaire, *tans* (v. 149) est traduit par *fois*, qui ne suffit pas, d'autant que la traduction de M. Jeanroy est contestable pour tout l'ensemble des vers 149-153 et 212-213. Dans le texte, *quatre tans* signifie : « quatre fois autant [qu'il avait précédemment] »[1] ; — *reveut* (v. 315) est traduit par « veut de son côté » ; mais, dans le texte (*or vous reveut paier*), le préfixe *re* tombe pour le sens sur *paier*, dont il est séparé par l'auxiliaire de mode *veut* : « il veut maintenant vous faire réparation. »

On peut, en ce glossaire, regretter l'absence des mots suivants :

1. Traduction Jeanroy, n. 17 : « Je le lui ai promis quatre fois : attends-le donc, car il a été un très grand honnête homme : c'est donc un bien riche cadeau ! Abandonne-lui tes richesses. » Mais Salatin n'a pas promis quatre fois. En revanche (v. 87-89 ; cf. Gautier de Coinci, v. 226-228 et 263-264), il lui a promis de retrouver plus qu'il n'avait perdu (cf. encore v. 209-213). Il faut donc entendre : « Je lui ai promis quatre fois plus : acquitte ce don, car il a été un homme très vertueux, et c'est pourquoi il y a lieu à un don d'autant plus riche. »

traire et *lancier* (v. 29), dont le sens précis est souvent négligé par les lexicologues modernes, *traire* signifiant « tirer à l'arc », et *lancier* « jeter avec une pierrière » ; — *aten*, à cause de son sens prégnant au vers 150 (« tiens la promesse du don que je lui ai faite ») ; — *reson* (v. 241), au sens de « mesure » ; — *dis et dis* (v. 331), pour exprimer un grand nombre, expression familière à Rutebeuf (*Règles*, v. 46 ; *Voie de Paradis*, v. 652 ; *Plaies du monde*, v. 98) ; — *faillir* (à quelque chose, v. 350), au sens de « perdre » (quelque chose), cf. *Règles*, v. 31 ; — *chantier* (v. 405), « support de tonneau » et, par extension, « cave » ; — *rentier* (v. 406), « redevanciers » ; — *ariver* (v. 588), « aborder ».

Au sujet du vers 234, *Il fu chanceliers* (le mot n'est pas au glossaire), Mme Frank note (Introduction, p. xii) que, selon ces mots de Rutebeuf, l'évêque nommé au lieu de Théophile après le refus de celui-ci avait été chancelier. S'il fallait l'entendre ainsi, on ne voit pas ce que cette indication inutile viendrait faire dans le passage. Les vers 235-236 (*Il fu chanceliers, Si me cuide chacier pain querre*) ont un pendant un peu plus loin (v. 308-309), où on lit : *Quant il i fu, s'oi a lui guerre, Si me cuida chacier pain querre*. Dans les deux cas, le second vers semble être une explication du premier. On pourrait donc se demander si le vers 234 ne signifierait pas : « il s'est conduit en chancelier », par une pointe contre les chanceliers de l'évêché de Paris, en mauvais renom parmi les clercs, auxquels ils délivraient les licences d'enseigner contre argent, et sans égard pour leur misère. On a du fait plusieurs témoignages. Mais c'est là une hypothèse, et seulement parce que le passage a prêté à des interprétations diverses.

Les rimes mnémoniques. — Mme Grace Frank a consacré un alinéa de son Introduction (p. xxi), plus étendu que dans sa première édition, à l'emploi de la rime mnémonique dans le poème.

C'est une règle, on le sait, dans le théâtre médiéval, à partir du xiiie siècle au plus tard, que, pour guider les acteurs se donnant la réplique, le dernier vers d'une réplique rime avec le premier vers de la réplique suivante : la rime, appelant la rime, appelle en même temps la réplique.

En principe, cette règle s'applique même quand il y a changement de scène, c'est-à-dire quand, par suite d'entrées ou de sorties, change la composition du personnel en scène : de scène à scène il y a ainsi liaison par la rime. On peut le voir, dans le *Miracle de Théophile*, d'après les vers 43-44, 143-144, 168-169, 203-204.

Cependant, en plusieurs endroits de ce poème, les rimes mnémoniques font défaut ; et Mme Frank l'explique en disant : « quelquefois leur absence peut indiquer une coupure de scène (101, 230, 288, 366, 384), quelquefois une sorte de déférence pour Notre Dame (554, 579, 598), quelquefois peut-être une lacune, mais il est possible que notre poète se permît [= se soit permis] des licences à l'occasion (cf. 81, 242). » Dans l'ensemble, ces explications ne semblent pas recevables.

D'abord, il convient d'écarter la notion de « coupure de scène ». Certaines scènes sont liées, et Mme Frank elle-même l'a noté (p. xxi, n. 2). S'il y en a qui ne le soient pas, ce n'est point que l'auteur ait voulu marquer une séparation, mais parce que cela, en l'occasion, n'était pas nécessaire.

La nécessité, en effet, existait lorsque, d'une scène à l'autre, il y avait changement d'interlocuteur. Mais elle n'existait pas quand le dernier interlocuteur d'une scène était le premier à parler dans la scène suivante, en sorte qu'il n'avait à compter qu'avec lui-même pour assurer la continuité du texte à réciter : tel est le cas aux vers 100-101 et 383-384 ; et il en est de même aux vers 295-296, 345-346, 431-432, 585-586.

La nécessité n'existait pas non plus quand le dernier interlocuteur d'une scène, ayant terminé sa réplique, avertissait par un mouvement celui qui devait alors prendre la parole : ainsi, aux vers 229-230, quand Théophile « va » au diable ; ainsi, aux vers 287-288 et 319-320, quand l'évêque est averti que son rôle va commencer, dans le premier cas par le départ du diable quittant la scène, dans le second par la venue de Théophile qui se présente à lui.

En second lieu, l'absence de la rime mnémonique aux vers 553-554, 578-579, 597-598 ne trouve pas son explication dans « une sorte de déférence pour Notre Dame ». L'explication véritable est que, s'il n'y a pas de rime, on voit du moins, en chacun de ces trois passages, que la Vierge s'arrête à la fin du

second vers d'un tercet et qu'il y a ainsi appel au petit vers final du tercet à prononcer par son interlocuteur.

Reste seulement qu'à l'intérieur même d'une scène la rime mnémonique fait défaut en deux endroits : aux vers 80-81 et 241-242. Mais on en voit facilement la raison : aux vers 80-81, la réplique de Salatin venait après une longue et unique phrase de Théophile, en sorte qu'il n'y avait pas à se tromper [1] ; aux vers 241-242, l'ordre de Salatin à Théophile de joindre les mains amenait naturellement le geste et les paroles qui devaient l'accompagner.

Ainsi s'observe, dans le *Miracle de Théophile*, la constante application du principe de l'enchaînement des répliques par des moyens mnémoniques ; mais ces moyens ne se résument pas au seul jeu des rimes, bien que celui-ci soit le plus ordinaire.

Le mode de représentation. — Dans un développement nouveau (p. x-xi) que ne donnait pas la première édition, Mme Grace Frank a exprimé l'idée que le *Miracle de Théophile*, sans doute joué dès le moyen âge sur un théâtre, comme il l'a été de nos jours, avec une véritable mise en scène, a pu cependant, « à l'occasion », être porté devant le public par Rutebeuf, seul ou avec quelque compagnon, sous la forme d'une récitation. On ne voit pas très bien pourquoi elle a jugé à propos d'indiquer cette dernière possibilité, sinon parce qu'au fond d'elle-même, malgré son adhésion à l'idée d'une représentation en règle, elle a peut-être senti la difficulté de mettre sur un théâtre le scénario, somme toute assez maigre, de Rutebeuf. Si telle a été sa pensée, on la comprend fort bien. Elle ne serait pas la seule à considérer que, dans les représentations modernes du miracle, où l'on voudrait moins d'arbitraire, moins de tintamarre et plus de goût, la disproportion est manifeste entre le texte et la mise en scène. Outre que celle-ci, telle qu'elle a été réalisée, ne saurait prétendre au caractère d'une restitution historique, le texte, du reste malmené de multiples façons, y perd toute sa franche et forte saveur au profit de la représentation à grand spectacle. Il y a tout lieu, aussi,

1. Même explication, entre deux scènes, pour les vers 365-366.

de se défier de la tendance à prendre tous les poèmes dialogués du XII^e^ et du XIII^e^ siècle, en latin ou en français, pour des drames à proprement parler : je l'ai montré encore récemment à propos du *Babio*. Mais, tout cela dit, il n'en est pas moins vrai que le *Miracle de Théophile* a été écrit pour la scène : ce qui a été dit ci-dessus au sujet de la rime mnémonique, impliquant diversité d'acteurs, le prouve mieux encore que le *Te Deum* final de la pièce.

La question restant alors de savoir ce que pouvait être au juste cette représentation sur scène, on peut dire que, pour un esprit non prévenu et qui s'en tient aux données du texte, le jeu des acteurs est des plus simples. Théophile est le personnage central. Mettez-le au milieu de la scène. Il a à sa gauche Salatin, et plus loin, le diable. Il a à sa droite l'évêque et ses clercs. Une chapelle de Notre Dame peut être placée vers le fond de la scène, entre Théophile et le diable. Cette disposition admise, tout le mouvement scénique se réduit à peu de chose et il serait aisé de le montrer par le détail.

Mais, une fois acceptée l'idée d'une représentation, il y a dans le texte des éléments qui, à les regarder de près, sont surprenants : ce sont ces indications en prose placées en tête des scènes que, par une analogie dont il faut vérifier la pertinence, on a appelé des didascalies. En étaient-elles vraiment ? Étaient-elles destinées seulement aux acteurs ? Dans le mime de *Courtois d'Arras*, on en trouve qui, versifiées et faisant donc partie du texte à réciter, s'adressaient au public : elles avaient pour but de suppléer aux insuffisances de la mise en scène. Dans le *Miracle de Théophile*, M^me^ Frank (p. x-xi) fait remarquer qu'elles n'ont pas toujours trait aux seuls gestes des personnages et aux lieux de l'action, mais que, parfois aussi, elles expriment « ce que les personnages ont coutume de faire, ce qu'ils pensent, etc. ». Exemples : à propos de Salatin « qui parloit au deable quant il voloit » (v. 43), — à propos de Théophile qui « pensse que trop a grant chose en Dieu renoier » (v. 100), — ou qui « a trop grant paor » (v. 229), — ou dont il est annoncé qu'il « se repent » (v. 383). Cette remarque, dans l'esprit de M^me^ Frank, tendrait à faire supposer que les indications s'adressaient au public, et à un public qui n'aurait pas été nécessairement celui d'une représentation régulière. Mais il est permis d'en douter pour la raison que voici.

Dans le manuscrit, les noms des interlocuteurs sont généralement indiqués en tête de chaque réplique ; mais il y a vingt-deux répliques pour lesquelles ils ne le sont pas. Mme Frank (p. XVII, n. 2) a considéré qu'ils « manquaient », et elle les a restitués entre crochets. Est-ce à bon droit ? On en peut douter. Évidemment, ces noms restitués facilitent la lecture du lecteur moderne ; mais il est permis de croire qu'ils n'étaient pas plus dans le texte original que dans la copie du manuscrit conservé. En effet, partout où cette copie ne les donne pas, c'est que le nom de l'interlocuteur a déjà été donné dans l'indication en prose qui précède immédiatement : il n'était donc pas nécessaire de le répéter. Et par là s'avère que les indications en prose ont la même destination que les noms placés en tête des répliques. Dira-t-on alors que ceux-ci étaient dits aux spectateurs ? Quelle que soit l'invraisemblance de cette supposition, on peut répondre que le nom de Théophile n'est pas donné au premier vers (où il eût été peut-être utile au spectateur, mais aucunement à l'acteur), et qu'aux vers 296-297 le cliquetis d'hémistiches partagés entre Pinceguerre et Théophile est annoncé par l'indication en prose de façon globale (ce qui pouvait aider les acteurs, mais aurait mal éclairé le spectateur). En fin de compte, les indications en prose plaident pour l'idée d'une représentation par personnages.

Quelle était, dans cette représentation, la part du spectacle ? On ne saurait dire. Ceux-là se sont aventurés qui ont voulu l'étendre démesurément, aussi bien que s'aventureraient ceux qui voudraient trop la restreindre. Un trait cependant est à considérer. L'on a vu précédemment que la charte dont l'évêque donne lecture à la fin de la pièce n'était pas une charte de Théophile, mais une charte du diable. Cette substitution, qui n'est pas conforme à la légende, où la lettre montrée au peuple par l'évêque est celle de Théophile, est singulière ; et peut-être y avait-il dans le public des gens pour s'en apercevoir. Mais c'était un risque à courir, préférable à un plus grand. Car, selon la légende connue de tous, la charte de Théophile avait été brûlée par l'évêque : on ne pouvait donc plus la montrer. Mais si, pour prouver au peuple que l'histoire qui venait de se dérouler sous ses yeux était « voir comme Évangile » (v. 636), on voulait lui montrer un document, il

existait la ressource d'une lettre écrite par le diable. Et celle-là, on pouvait l'exhiber. Si cette explication d'une singularité manifeste peut être retenue, on en conclura que, parmi les éléments du spectacle, il y avait au moins la présentation d'une charte [1].

LE « TU » ET LE « VOUS ». — A la question de la représentation sur une scène peut s'en rattacher une autre, bien menue en apparence, mais qui a tout de même sa signification : c'est, dans le poème, l'emploi du *tu* et du *vous*. M. Lucien Foulet [2] a très bien marqué ce qu'il y a d'étrangement capricieux, aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, dans la façon dont les textes, en général, mélangent ce singulier et ce pluriel, sans que puisse se découvrir une intention dans le recours à l'un ou à l'autre. Il semble cependant que, dans le *Miracle de Théophile*, le *tu* et le *vous* ne viennent pas indifféremment à la bouche des interlocuteurs. A quelques exceptions près, que j'indiquerai en notes, et qui peuvent elles-mêmes s'expliquer, leur emploi répond à des convenances de situation ou de sentiment qui ressemblent déjà à celles que nous observons aujourd'hui.

Théophile tutoie Salatin, personnage suspect (« qui parloit au deable quand il voloit »), d'abord (v. 49) en homme qui était naguère « seignor et mestre de cest païs », puis, à partir du vers 76, avec une confiante et coupable familiarité. Salatin en reste au *vous* ; mais une fois qu'il a engagé Théophile auprès du diable, il se met, à son tour, à le tutoyer (v. 206-226). — Salatin, type de païen insolent à l'égard de ses divinités, rudoie le diable, et le tutoie (v. 144-159 et 172-182) [3]. Et, de son côté, le diable le tutoie (v. 168-171) [4]. — Au diable,

1. L'idée d'une lettre du diable n'était pas de nature à beaucoup surprendre le public. L'une de ces prétendues lettres, inventée dans un esprit satirique et adressée aux grands de l'Église pour les remercier de si bien fournir l'enfer, était connue dès le XII^e^ siècle et a couru pendant tout le XIII^e^, prise au sérieux par des gens qu'on aurait pu croire raisonnables.

2. *Petite syntaxe de l'ancien français*, § 204.

3. Exception au vers 181 (*Que loez vous du clerc a fere...?*).

4. Au vers 200 (*Or soiez vers moi plus cortois*), il n'est pas prouvé que *soiez* soit la leçon authentique. Un copiste a pu écrire *soiez* pour *seies*. A moins qu'il ne s'agisse ici d'un retour du diable à un sentiment (un peu tardif) de ce que veut la « courtoisie ».

Théophile dit toujours *vous*. Le diable, en sa majesté initiale, lui dit aussi *vous* (v. 230-234). Mais, quand Théophile lui a demandé son aide (v. 237-238), il passe au *tu*, et il y reste. — L'évêque (v. 288-289) commande et tutoie son clerc Pinceguerre, lequel lui répond par *vous* (v. 295). — Pinceguerre dit toujours *vous* à Théophile, qui, l'apostrophant une seule fois, comme un inconnu qui portait sans doute un habit de clerc, lui dit aussi *vous* (v. 296 : *Et vous, qui estes?*). — L'évêque, s'adressant à Théophile, et parlant avec la dignité d'un prélat, lui dit toujours *vous* (v. 320-344). Théophile n'a l'occasion de lui dire ni *tu* ni *vous*. — Pierre et Thomas, en leur réserve, ne parlent à Théophile qu'en lui disant *vous*. Mais Théophile tutoie insolemment Pierre (v. 346-352) [1]. Il tutoie non moins insolemment Thomas (v. 366-370) [2]. — S'adressant à Dieu (v. 392) Théophile dit *tu* ; et il dit *tu* à la Vierge dans sa supplication (sauf *vous* aux vers 444, 450, 464, 466, 585) : dans les deux cas, c'est le langage de la prière. Mais quand la Vierge lui apparaît (de son côté, elle le tutoie toujours) et que commence un dialogue entre elle et lui, Théophile lui dit *vous* [3]. — La Vierge tutoie le diable ; mais le diable lui dit *vous*. — Enfin Théophile, remettant la charte à l'évêque, lui dit *vous*.

Il semble résulter de là que, dans le poème, le *vous* est la formule de la politesse, et le *tu* celle de la familiarité, avec toutes les nuances occasionnelles que comportent ces deux notions. Peut-être un usage s'était-il établi à Paris, dès ce temps-là, au moins dans les cours et dans la bonne société laïque ou ecclésiastique, où Rutebeuf, tout jongleur qu'il était, a reçu un accueil qui lui a permis de la bien connaître. Les règles de cet usage lui ont servi à souligner chez ses personnages les attitudes et les sentiments déjà impliqués dans leurs propos [4]. C'est le signe d'un bon peintre.

1. Le *vous* des vers 357-360 peut se rapporter en même temps à l'évêque et à Pierre.

2. Il lui dit *vous* au vers 374 (où il y a peut-être eu un besoin du vers) et aux vers 381-382 (où Théophile ironise peut-être, en prenant ses distances et en se campant dans l'attitude d'un maître qui va s'imposer).

3. Sauf au vers 550, où, en fin de tirade, il y a un appel pathétique à son affection de mère pour un fils.

4. Dans la *Disputaison de Charlot et du Barbier*, personnages de vulgaire

Le travail de Rutebeuf. — Deux légendes, au cours du moyen âge, se sont trouvées rapprochées pour plusieurs raisons : celle de Théophile et celle de Marie l'Égyptienne. La première raison était que toutes les deux comportaient une intervention miraculeuse de la Vierge ; la seconde, que, parmi les autres miracles de la Vierge, ces deux-là avaient pour eux l'autorité de la tradition la plus ancienne. Au IXe siècle, Paul Diacre de Naples avait conjugué, pour les adresser à Charles le Chauve, un *libellum conversionis Mariae Egyptiacae* et un *tomulum de cujusdam vicedomini* (Théophile) *poenitentia*, traduction de deux ouvrages grecs, l'un de Sophronios, l'autre d'Eutychianos. Après Paul Diacre, dans les recueils, les deux légendes ne sont pas restées accouplées, parce que, quant au genre littéraire, elles n'avaient pas le même caractère, l'une s'inscrivant dans la catégorie des Vies de saints, l'autre dans celle des miracles. Mais, différence de genre mise à part, elles faisaient place l'une et l'autre à une action réparatrice de la Vierge, et c'est pourquoi, dans les esprits, elles restaient associées comme des témoignages de l'exercice d'un même pouvoir. Guibert de Nogent les mentionne conjointement [1], et aussi l'auteur de la prose-séquence *Angelicae nos respice*, du XIVe siècle au plus tard [2]. Encore au XVe siècle, dans la ballade où sa mère est censée s'adresser à la Vierge, Villon choisira, parmi les intercessions mémorables de la Mère auprès du Fils, les deux exemples de l'Egyptienne et de Théophile :

835 Pardonne [*subj.*] moi comme a l'Egiptienne,
Ou comme il feist au clerc Theophilus,
Lequel, par vous, fut quitte et absolus.

Il faut croire que Rutebeuf, comme ses contemporains, liait les

condition, il a mêlé indifféremment les *tu* et les *vous* (et pourquoi pas pour marquer par ce trait supplémentaire la grossièreté de la querelle ?).

Dans les jeux dramatiques composés à Arras avant et après le *Miracle de Théophile*, le *tu* et le *vous* sont employés indistinctement : l'usage de la bonne société parisienne pouvait n'être pas établi en cette cité éminemment bourgeoise.

1. Poème à l'adresse de la Vierge et de saint Jean-Baptiste (Migne, *Patr. lat.*, t. CLVI, col. 577).

2. Balinghen, *Parnassus Marianus*, p. 301, no 43.

deux légendes, puisqu'il a composé une *Vie de Marie l'Égyptienne* et un *Miracle de Théophile.*

Le fait serait de petite signification s'il ne pouvait jeter quelque lumière sur la façon dont le poète a procédé en composant cette dernière œuvre. Dans la *Vie de Marie l'Égyptienne*, il a utilisé à la fois un abrégé latin [1] du récit de Paul Diacre et un poème en dialecte anglo-normand [2]. La contamination ne saurait raisonnablement s'expliquer comme un plagiat du texte en langue vulgaire avec recours au texte latin : elle a résulté d'une exploitation du texte latin avec utilisation du texte en langue vulgaire. On est invité à penser que Rutebeuf a procédé de la même manière pour le *Miracle de Théophile.* Cette œuvre a des attaches au récit de Paul Diacre et, d'autre part, elle dénote des emprunts à l'arrangement de la légende fait en vers français par Gautier de Coinci. Comme pour l'Égyptienne, le fait d'une double appartenance est hors de doute. Mais de plus, ici comme dans le cas de l'Égyptienne, Rutebeuf semble être parti, non point du récit développé de Paul Diacre, mais d'un résumé de ce récit, à savoir l'abrégé de Fulbert [3]. Le signe en est que, lorsqu'un trait du *Miracle de Théophile* n'a de correspondant ni dans le texte de Fulbert, ni dans celui de Gautier de Coinci, il n'en a pas non plus dans le récit primitif de Paul Diacre. Ainsi, le *Miracle de Théophile* serait un développement du résumé de Fulbert avec utilisation du miracle de Gautier de Coinci.

Mais certains éléments du poème ne se retrouvent ni dans Fulbert, ni dans Gautier de Coinci [4] : Rutebeuf les a-t-il empruntés ailleurs, ou bien les a-t-il inventés ? La question ne se pose guère que pour ceux qui réapparaissent en d'autres monuments relatifs au même sujet ; car pour les autres, qui sont strictement propres à Rutebeuf, il paraît évident qu'ils sont de sa création. Or, quand un élément du poème (manquant à Fulbert et à Gautier de Coinci) se retrouve ailleurs, il n'est

1. Publié dans la *Bibliotheca Casinensis*, t. III, p. 226-235.

2. Publié par A. T. Baker (*Revue des langues romanes*, t. LIX, 1917, p. 145-282).

3. Migne, *Patrologie latine*, t. CXLI, col. 323 s.

4. Mme Grace Frank (p. XVI-XVII) en a dressé une liste qui pourrait être plus étendue.

jamais possible de démontrer, ni par la chronologie, ni par l'hypothèse d'une source ancienne et perdue, que Rutebeuf n'a pas été l'inventeur. Toutes les probabilités sont dans l'autre sens.

Par exemple, la scène où la Vierge malmène le diable (*Et je te foulerai la pance*, v. 585) a son analogue dans les représentations d'une sculpture de Notre-Dame de Paris (XIV^e^ siècle) et d'un vitrail de Laon (XIII^e^ siècle, sans autre précision), où la Vierge frappe Satan d'une épée figurant la croix. Pourquoi Rutebeuf, le premier, n'aurait-il pas tiré l'idée de cet épisode du *chirographum diabolo potenter ereptum* que contient le texte de Fulbert? Ainsi qu'il l'a prouvé ailleurs, dans le *Dit d'Aristote*, dans la *Vie de Marie l'Égyptienne*, dans la *Vie de sainte Elysabel*, il était homme à savoir tirer de quelques mots, là où il était intéressé, toute la substance qu'ils recélaient. Le texte laconique de Fulbert répondait à l'idée courante du pouvoir de la Vierge sur le monde des enfers; et Fulbert lui-même écrivait de la Vierge, dans son commentaire de la légende, qu'elle pouvait *ad beneplacitum suum inferorum pacta cassare*. Saint Bernard [1], en sa représentation d'une Vierge toute faite de bonté et de douceur, lui appliquait toutefois les paroles de la Genèse : *ipsa conteret caput tuum*, où l'image d'un triomphe sur le démon par la force était toute faite.

De même, les scènes entre Théophile et Pinceguerre, entre Théophile et Pierre et Thomas, enlevées de verve, ont dû être imaginées par le poète pour le seul besoin de montrer, par des moyens à lui, l'arrogance de Théophile après son rétablissement. Ce moment du drame, Gautier de Coinci l'a marqué à sa façon, en narrateur; à leur façon, qui était celle des arts plastiques, les sculpteurs et verriers l'ont illustré, ici, à Paris, en montrant Théophile en train de prodiguer les pièces d'or qu'il reçoit d'un petit diable, — là, à Laon, au Mans, à Beauvais, en train de recevoir un gros poisson qui lui est offert [2], — et aussi, à Laon et à Beauvais, en train de surveiller d'orgueilleuses constructions. Pour sa part, Rutebeuf a exprimé cet orgueil par un dialogue fort amusant.

1. Homélie sur le *missus est* (Migne, *Patr. lat.*, t. CLXXXIII, col. 63).

2. Le gros poisson, spécialement le saumon, étant le symbole du luxe et, parfois aussi, de l'orgueil.

L'occasion. — Théophile ne pouvait guère prétendre, par l'histoire de sa vie, à la glorification des grands saints. Pourtant, au XIIIe siècle, son nom n'en fut pas moins célèbre. C'est que le souvenir de son aventure s'était lié, avant tout autre dans le temps, et comme la preuve la mieux acceptée, à la croyance aux interventions miraculeuses de la Vierge. Les preuves en abondent. Au portail ouvrant sur la face nord de Notre-Dame de Paris, le tympan, consacré à la Vierge, et retraçant, au bandeau inférieur, l'histoire de sa vie depuis la Nativité de son Fils jusqu'à la Fuite en Égypte, est tout occupé, en la partie supérieure, par des scènes du miracle de Théophile. C'est ce miracle qui vient en tête dans le recueil composé par Gautier de Coinci pour célébrer la Vierge. Les chansons en l'honneur de la Vierge le rappellent avec prédilection [1]. Et Rutebeuf, dans son *Ave Maria*, lui fait une place de trente-cinq vers.

La légende de Théophile avait donc, aux yeux de tous, un rapport étroit, et résultant de sa donnée même, avec celle de la Vierge ; et la notion de ce lien était encore fortifiée du fait que le rappel du miracle était devenu une pièce du culte marial, sous la forme où celui-ci s'institua dans les offices. La fête de Théophile tombait le 4 février. C'est à ce jour que Simon Métaphraste, au Xe siècle, insère son histoire, écrite par Eutychianos, dans la collection des cent vingt-deux vies de saints qu'il avait réunies. Les Bollandistes citent plusieurs autorités qui donnent le même jour pour le calendrier des saints dans l'Église d'Occident : néanmoins, on ne voit pas que son nom apparaisse ordinairement à ce jour dans les missels et bréviaires. Mais, en revanche, il est mentionné à l'occasion du culte de la Vierge, aux deux jours de la fête de la Nativité (8 septembre) et de la Conception (8 décembre).

De ces deux fêtes la première, conçue à l'exemple de la Nativité de Jean-Baptiste, était la plus ancienne et se célébrait, surtout à Paris, avec un grand éclat. La seconde, connue des Irlandais dès le IXe siècle (mais située entre le 1er et le 3 mai),

1. Voir *Recueil de chansons pieuses du XIIIe siècle*, t. I (par Edw. Jarnström), nos II, VI, XLI, LIV ; t. II (par le même et Arthur Långfors), nos LXXXVII et CXXVIII.

aurait été instaurée en Angleterre, à l'abbaye de Ramsey, peu de temps après la conquête normande, par l'abbé Elsin, et fixée au sixième jour des ides de décembre [1] : c'est, du moins, l'idée que les religieux de ce monastère avaient essayé d'accréditer, sans grande preuve, mais d'une façon qui s'accorde assez bien avec les dates; car la fête, à l'imitation de l'Angleterre, s'est célébrée en France dès le XII^e^ siècle. On la trouve mentionnée à Paris, dans un document d'archives, à l'année 1196 [2]. Elle figure dans des sacramentaires du X^e^ et du XI^e^ siècle, inscrite en addition par des mains du XII^e^ siècle [3].

Ce qu'il faut surtout retenir, pour notre propos, c'est que les offices de la Conception étaient identiques à ceux de la Nativité, sauf que le mot de *nativité* y était remplacé par celui de *conception* [4].

Plus d'un texte religieux mentionne la légende de Théophile sans en prendre occasion dans une fête de la Vierge [5]. D'autres en parlent à l'occasion de fêtes diverses [6], et plusieurs hymnes y font allusion, qui se chantaient indifféremment à toutes les fêtes de la Vierge [7]. Mais c'est à propos de la Nativité et par-

1. Voir cette histoire dans le *Liber de miraculis sanctae Dei genitricis Mariae*, p. p. Bernard Pez en 1731 et réimprimé par Th. Fr. Crane en 1925, chap. XIX. Cf. Ward, *Catal.*, II, 615.

2. Leroquais, *Les bréviaires manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. I, p. CXIII.

3. Exemples : Sacramentaire du Mont-Saint-Michel du X^e^ siècle (Leroquais, *Les Sacramentaires et les missels*, p. 75) ; Sacramentaire de Saint-Evroult (*Ibid.*, p. 176 ss.), etc.

4. *Liber de miraculis*, cité ci-dessus, p. 23 : « Omne servitium quod dicitur in Nativitate ejus dicetur et in Conceptione, excepto quod nomen Nativitatis mutabitur nomine Conceptionis » ; — Missel de Rouen, I^re^ moitié du XIII^e^ siècle (Leroquais, *Sacramentaires*, t. I, p. 57) : « In Conceptione sanctae Mariae, omnia sicut in Nativitate ejusdem, cum memoria adventus, excepto quod, ubi dicitur *Nativitas*, vel similia, hic dicatur *Conceptio*, vel similia. »

5. Exemples, les textes de saint Bernard, de saint Bonaventure et d'Albert le Grand cités par les Bollandistes (*Acta Sanctorum*, 4 février, p. 183).

6. Comme Honorius d'Augsbourg en parle dans un sermon sur l'Assomption.

7. Exemples : les proses-séquences *Ave Maria, gratia plena*, *Dominus tecum*, *Virgo serena* (Chevalier, *Repertorium hymnologicum*, n° 1879), d'Hermann le Perclus (XI^e^ siècle), très répandu, et *Angelicae nos respice dignitatis*

fois de la Conception que le souvenir du miracle est le plus souvent rappelé. Fulbert le raconte dans un sermon sur la Nativité, et aussi, plus brièvement, Pierre Damien. Dans un bréviaire de Chartres (aujourd'hui détruit) de la seconde moitié ou de la fin du XIII^e^ siècle, elle formait la huitième leçon de l'office de la Conception [1]. Mais, dans un bréviaire de Salisbury de la première moitié du XV^e^ siècle, elle figure, avec illustrations, au deuxième jour dans les octaves de la Nativité [2], et c'est aussi à la Nativité qu'on la trouve dans un lectionnaire de Saint-Omer [3], tout de même que dans la *Légende dorée* de Jacques de Varazze [4].

Il est donc très probable que le *Miracle de Théophile* a été représenté à l'occasion d'une fête de la Vierge, sans doute celle de la Nativité ou de la Conception. Ce qui confirmerait l'idée, c'est que Rutebeuf, comme je l'ai dit, semble s'être servi, pour le latin, du texte de Fulbert, lequel était devenu texte d'autorité. C'est celui qu'a suivi Jacques de Varazze [5]; c'est celui qui accompagne les illustrations du bréviaire de Salisbury; c'est celui qui figure dans le lectionnaire de Saint-Omer [6].

On remarquera que la fête de la Conception tombait le 8 décembre, deux jours après celle de saint Nicolas, dont les miracles ont également et plus anciennement prêté à des arrangements dramatiques. Si le *Jeu de saint Nicolas*, de Jean Bodel, appartient à une forme sensiblement différente des représentations proprement liturgiques relatives au même sujet, il n'en est pas moins vrai qu'il fut joué un 5 décembre, veille de la fête du saint.

---

domina cum Filio (*Ibid.*, n° 1049), et la prose *Dulcis ave poenitentis consolatrix* (*Ibidem*, n° 4903).

1. Leroquais, *Bréviaires*, t. I, p. 312. C'est à ce jour que se chantait l'hymne *Fulget dies specialis Regia concipitur* (Dreves, t. II, p. 229-230).

2. *Ibid.*, t. III, p. 338.

3. Mentionné dans les *Acta sanctorum*, 4 février, p. 482-483.

4. Chap. CXXXI.

5. Voir ci-dessus, p. 182, n. 1.

6. Les Bollandistes (*Acta sanctorum*, 4 février, p. 482-483), qui mentionnent ce lectionnaire (je ne l'ai pas vu), disent qu'il donne un résumé de la traduction de Paul Diacre, sans autre précision. Mais la partie de l'épilogue qu'ils citent reproduit exactement Fulbert.

Quant à l'année où la pièce fut composée, les éléments pour la déterminer manquent tous de consistance. Mme Frank, trouvant des ressemblances de vocabulaire et d'esprit entre cette œuvre et les poésies dites personnelles de Rutebeuf, inclinerait à la situer au temps de sa maturité, « qu'on s'accorde, dit-elle, à placer entre 1260 et 1270 ». Je ne crois pas que cet accord existe. La carrière littéraire de Rutebeuf a commencé plus tôt qu'on ne l'a longtemps dit, au moins dès 1248. Et plusieurs de ses poèmes les plus beaux, relatifs aux affaires de l'Université, ont été écrits avant 1260. D'autre part, on ne trouve pas très significatifs les rapprochements faits par Mme Frank entre le *Miracle* et les poésies personnelles de l'auteur : notamment la comparaison entre les plaintes de Théophile sur sa déchéance et celles de Rutebeuf sur sa pauvreté.

S'il s'agit de rapports entre textes, il faudrait encore en marquer avec d'autres pièces, et d'abord avec le dit du *Sacristain et de la femme au Chevalier*, qui est également le récit d'un miracle, mis en vers par Rutebeuf à la demande d'un certain Benoît. Là aussi des pécheurs adressent leur supplication à la Vierge (v. 485-508 et 509-528) ; là aussi, comme Théophile lui disant

Dame ...
Qui toz nous a geté
De duel et de vilté
Et d'enferme palu...,

ils lui disent :

Dame, qui ...
Nous a geté de la palu
D'enfer, qui est vils et obscure ... ;

là aussi la Vierge enchaîne impérieusement des démons (v. 541) ; et, s'il s'agit encore d'expression, là aussi le

Ci avra dure verve
S'ainz que la mors m'enerve ...

du *Miracle* a son correspondant dans ces vers du *Sacristain* :

secor ta serve
Ou ci a perilleuse verve.

De même, certains groupes de mots et de rimes, comme

266 Douçor, humilitez, pitiez,
Et charitez et amistiez

se retrouvent dans la *Complainte de Guillaume de Saint-Amour* :

73 Morte est pitiez
Et charitez et amistiez ;

et les vers de Satan sur le vilain qui renâcle à l'offrande

231 Gardez que ne resamblez pas
Vilain qui va a offerande

rappellent d'autres traits du *Dit de Pouille* (v. 109-116) et de la *Voie de Paradis* (v. 366-391) contre ceux qui se montrent trop lents à remplir leurs devoirs religieux. Or, le dit du *Sacristain*, la *Complainte de Guillaume* et la *Voie de Paradis* s'inscrivent à la date de 1260, ou peu après, et le *Dit de Pouille* est de 1265. Toute la question est de savoir ce que ces rapprochements peuvent signifier quant au voisinage des œuvres dans le temps.

Du texte considéré en lui-même il n'y a guère non plus à tirer.

Au vers 275, l'idée d'actes charitables à l'égard des malades semble avoir été suggérée par Gautier de Coinci (v. 554-555). Mais ici elle a pris la forme d'une visite à « la meson Dieu ». Mme Frank a traduit au glossaire par « hôpital ». L'article défini paraît impliquer que l'auteur a eu en vue la maison-Dieu de Paris, laquelle, depuis longtemps existante, portait ce nom dès 1258 [1].

Une autre particularité est le nom de Salatin donné au magicien entremetteur. Nulle part n'est dit dans le texte que ce personnage, comme le voulait la tradition, ait été un Juif. Il reste seulement que le diable l'invite à ne plus le conjurer « ne en ebrieu ne en latin » (v. 203). L'incantation des vers 160-168 contrefait-elle donc la langue hébraïque ? On l'a dit ; mais ce n'est pas sur quelques sonorités qu'on en peut juger ; et l'ensemble forme un mélange fantaisiste, où l'hébreu peut

1. Voir le testament de Robert de Douai (*Chartularium Universitatis Parisiensis*, p. p. Denifle et Chatelain, no 325, p. 373-374).

avoir sa part, mais sans que l'auteur ait spécialement voulu imiter l'hébreu. En tout cas, lorsque Théophile, aux vers 565-566, exprime sa crainte de tomber en enfer avec Cahu, c'est une divinité sarrasine qu'il désigne ainsi, et souvent nommée dans les chansons de geste. De plus, le nom de Salatin ramène aussi du côté des Sarrasins. Il semblerait donc que Rutebeuf ait eu l'esprit occupé par l'idée de la mécréance sarrasine. S'il en est bien ainsi, l'on pourrait supposer qu'il écrivait à un moment où redoublait en Occident l'inquiétude causée par les menaces et la détestation des ennemis de l'Église : or tel était bien le cas en 1261 [1].

Edmond FARAL.

1. Selon Pistorius, *Rerum germanicarum Scriptores*, t. I (1731), p. 1103, en l'année 1261, le roi des Tartares aurait envoyé à saint Louis quelque vingt-quatre messagers, accompagnés de deux Frères Prêcheurs comme interprètes, pour exiger la soumission du royaume de France. Le roi Louis, après avoir délibéré avec son conseil, aurait repoussé ces menaces, mais, ayant traité les envoyés avec honneur à Paris, il les aurait dirigés vers le pape Alexandre. Cette singulière visite aurait-elle diverti les Parisiens, et Rutebeuf se serait-il amusé du jargon de ces étrangers, comme le fit Molière, dans le *Bourgeois gentilhomme*, à propos des envoyés du Grand Turc ? Mais personne ne saurait dire où Pistorius a puisé son information.

LES APPARITIONS DU CHRIST AUX MESSES DE L'*ESTOIRE* ET DE LA *QUESTE DEL SAINT GRAAL*

Albert Pauphilet, dans sa thèse devenue classique, avait déjà attiré l'attention des critiques sur les apparitions si particulières du Christ dans la *Queste* du ps. Map : tantôt un enfant « au viaire embrasé » entre les doigts du célébrant, et ensuite, dans la Cène des 12, le Crucifié aux stigmates sortant du Graal-calice ; tantôt, à la messe dont est témoin Lancelot, homme jeune remis par deux autres plus âgés, aux mains du prêtre-sacrificateur.

Le regretté romaniste, qui rapprocha avec bonheur les messes de Corbenic de la Divine Liturgie byzantine [1], a indiqué le premier la source *immédiate* de ces miracles eucharistiques. Il la découvre à la fois dans certains récits populaires de l'époque, par ex. dans le *Dialogus Miraculorum* du Cistercien Césaire d'Heisterbach (XII^e^ siècle), et dans quelques monuments figurés illustrant ces récits. Mais la signification doctrinale des dites apparitions, relevant du symbolisme réaliste, n'a guère été explicitée, à peine effleurée par l'auteur de l'*Étude sur la Queste*, qui dresse un brillant tableau d'ensemble de la transcription romanesque du ps. Map.

Or le thème que nous étudierons sous l'angle théologique

1. Le trait distinctif de cette « Liturgie », qui représente en fait la *Grande Entrée* ou transport des « dons » à l'autel, c'est la présence des anges-acolytes. Celle-ci se justifie par la doctrine patristique de la Liturgie exemplaire célébrée au ciel par le Pontife suprême. Disons tout de suite que le personnage de Joséphé, sacré par Christ et son substitut aux messes dans l'*Estoire* et dans la *Queste*, nous paraît être en rapport, vu le cortège angélique l'accompagnant toujours, avec cette conception, illustrée par l'iconographie gréco-orientale, mais jamais dans l'art occidental.

et qui se présente ici à un stade déjà avancé, le thème originel, se retrouve en fait ailleurs : dans cette préhistoire du Saint Graal, singulièrement négligée des romanistes, qui porte le nom de l'*Estoire del Saint Graal* chez son dernier éditeur, Oscar Sommer [1].

Avant d'aborder le problème posé par ces deux branches jumelées de la légende chrétienne du Graal, mentionnons l'excellent travail de M. William Roach (*Eucharistic tradition in the Perlesvaus, Z. f. rom. Philologie*, t. LIX), qui s'est occupé en pur érudit des origines de la vision eucharistique dans le *Perlesvaus*, récemment publié, avec une importante introduction, par W. Nitze. M. William Roach a examiné de très près cette partie du prologue où est racontée l'apparition de la Vierge avec l'Enfant dans la chapelle de saint Austin, à une messe entendue par le roi Arthur, sujet qui s'apparente à celui dont il s'agit dans nos romans du Graal, mais sous une forme assez différente. Scrutant une à une les sources de cette apparition, l'auteur remonte à l'antiquité chrétienne. A la base de toutes les versions médiévales, il signale l'histoire légendaire de saint Basile et du Juif, histoire qui fait partie des célèbres *Vitae Patrum* et a été insérée dans les *Apophtegmata Patrum* (*P. L.*, XXXIII, c. 301-2), mine abondante de récits miraculeux où les siècles ultérieurs puisèrent à pleines mains. Le pathétique spécial de cette première *Eucharistic Story* réside dans le fait que le malheureux Juif est contraint à la manducation de la chair crue de l'Enfant-hostie, dépecé sous ses yeux par le saint évêque. Dans ce même recueil, on trouve une autre variante de cette conversion du pain, variante attribuée au grand ascète Arsène, et où le sacrificateur est un ange descendu du ciel ; mais la crudité du récit y est quelque peu atténuée : au moment de la communion, le corps humain redevient

1. Les critiques, dont la plupart nient *a priori* l'unité du *Lancelot* en prose, rejettent — pour des raisons littéraires uniquement — l'antériorité de l'*Estoire* sur la *Queste*, bien que celle-ci la reconnaisse et insère en abrégé dans son texte nombre de faits longuement narrés dans l'*Estoire* et incompréhensibles sans elle. De toute évidence, il y a là un ordre chronologique impossible à inverser. Tout ce que l'on pourrait concéder, c'est que notre *Estoire* refait un modèle antérieur (jamais arrivé jusqu'à nous). A dire vrai, cela ne change rien à la question, telle que doit l'envisager une critique de fond.

pain, pour la raison sans doute que le mécréant est remplacé dans ce récit par des chrétiens incrédules.

L'essentiel du motif central, repris à satiété au moyen âge latin, se ramène en définitive à ceci : démontrer, par ces exemples divers, la présence réelle dans l'hostie, figurée par une réalité charnelle.

Nous n'avons pas à suivre plus avant les méandres de la minutieuse recherche du critique américain, car la fin qu'elle se propose ne saurait nous suffire. Le centre de notre perspective se place ailleurs : dans les profondeurs de la théologie sacramentaire même, plus précisément dans la pensée eucharistique des Anciens, pensée qu'illustre l'iconographie gréco-orientale, cet art sacré qui éclaire d'une si vive lumière tout l'enseignement des vieux maîtres liturgistes.

Commençons par sérier nos textes, sans les isoler ni les séparer l'un de l'autre, surtout sans jamais perdre de vue qu'ils représentent des aspects différenciés, mais concomitants, d'un seul et même thème primordial. Sa genèse et sa gestation — plutôt qu'évolution — conditionnent et entraînent comme automatiquement la présentation symbolique de toute la liturgie, tributaire elle-même du dogme fondamental christologique et sotériologique des Pères de l'Église. Car, ne l'oublions pas, nous avons à interpréter une légende, sinon née au pied de la Croix, du moins se voulant telle, ne pouvant par suite être détachée arbitrairement de sa racine nourricière.

Les quatre messes miraculeuses, d'une inspiration identique et formant chaîne, se répartissent ainsi : I. — Messe au Palais Spirituel de Sarras (*Estoire*), première et dernière résidence du « vaissel » migrateur; II. — Messe de Lancelot au Château du Graal à Corbenic, étymologie facile à déchiffrer (*Queste*); III. — Messe et communion apostolique des élus, là-même (*Queste*) ; IV. — Messe et assomption de Galaad à Sarras (*Queste*).

Analysons d'abord les principaux caractères de la liturgie initiale, présidée par le Seigneur en personne et précédée du sacre de Joséphé, fils-vierge de Joseph d'Arimathie. Celle-ci se déroule à l'intérieur de l'Arche, soudain agrandie, qui figure la Nouvelle Alliance (en souvenir de celle des Juifs dans l'*Exode*), aussitôt après le mimodrame du Calvaire que nous

avons décrit ailleurs[1] et comporte, ainsi que l'investiture du nouvel évêque, une mise en scène « mystérielle » des plus somptueuses. Ce n'est que bruissement d'ailes angéliques, que processions des purs esprits, porteurs de luminaires, de récipients d'eau bénite et de l'huile d'onction, des *res sacrae*, aux côtés de « l'escuele » joséphienne et du fer de la Lance, — associés, non assimilés encore — à cette dernière.

Quant à la messe elle-même qui, dans cette fiction, se trouve être la tout première célébrée ici-bas, elle est réduite à son noyau ontologique : au sacrement du pain et du vin, double matière eucharistique dont les éléments se transformeront *visiblement* en chair et en sang, à l'instant précis de la consécration.

Nous assistons ici à l'établissement même du rite constitutif de l'Eucharistie. Et c'est le Christ lui-même qui fait prononcer à voix haute à son vicaire, Joséphé, premier évêque de la chrétienté, la double formule consécratoire de la Cène. Au moment même où Joséphé, face à l'autel où le Graal voisine avec le calice, répète les paroles institutionnelles, — donc *avant* l'élévation, — se produit le miracle inattendu. Miracle présenté comme suit par l'auteur anonyme: « Alors vit Joséphes apertement qu'il tenoit entre ses dois. I. cors autretel comme dun *enfant*, si li estoit avis que li sans qui estoit el calice fust ceus del cors del enfant ... Lors li dist nostre Sires : Il te couvient desmembrer chou que tu tiens en .III. pièces. » Malgré la vive répugnance de Joséphé qui proteste en vain, le Seigneur réitère son ordre et menace : « Si tu ne fais mes commandemens, tu n'auras ja part en mon hiretage. — Lors prins J. l'enfant, si mist la teste d'une part et le deseura del bu ausi legierement comme se la char del enfant fust toute quite ... Apres fist .II. parties del remanant a mult grant paor... » Le célébrant, qui pleure et soupire durement, tombe à genoux et bat sa coulpe. En se redressant il aperçoit sur la patène « une piece en samblance de pain, si le prinst et le leva en haut, et quant il

1. Pour tout ce qui concerne les cérémonies dans l'*Estoire*, consulter notre étude. *Le Symbolisme du Graal* dans *Néophilologus*, XXXIV, 1950. Pour la théologie de la *Queste*, voir notre article, *La Lumière du Graal* (*Cahiers du Sud*, 1951).

ot rendu graces a nostre Signor si ouvri la bouce et le vaut metre dedens, si regarda et vit que ce estoit uns cors entiers. Et quant il le vaut traire arriere si ne pot ains le sent en sa bouce anchois qu'il le peust clore. Et quant il ot use si li fu avis que toutes les douchors del monde que on poroit dire de bouce li fuissent entres el cors. A pres rechut il une partie del saint boivre qui estoit el calice. » (*Estoire*, pp. 40-41).

Arrêtons-nous seulement à ce qui est l'essentiel dans cet office liturgique. Il s'agit, d'une part, de la triple métamorphose de l'hostie, de l'autre du *dépècement* de l'Enfant qu'aucun texte français antérieur ne connaît encore. Ici, non seulement le pain (accident de la substance) devient *de visu* chair vivante laquelle se retransforme, après l'action de grâces de l'officiant, en la première espèce « sensible » du sacrement. Davantage encore : à l'instant de la manducation rituelle, l'hostie redevient à nouveau « un corps entier ». Or, dès que le communiant, tout tremblant, en a usé, il sent dans sa bouche, « toutes les douceurs du monde »... C'est le *gustate et videte quam suavum est dominus* du Psalmiste, parole appliquée ici au *mysterium fidei* conformément à toute la tradition ecclésiale.

Par ailleurs, nous sommes en présence d'un miracle complexe et vraiment surprenant, avec cette séquence des mutations successives de l'hostie. Toutes les trois, cependant, révèlent, sous leur aspect mouvant, l'unité foncière d'une seule et unique réalité qui s'affirme, en la permanence du Sacrement-Sacrifice : l'identité de la victime à tous les âges de sa vie terrestre.

Mais la dominante reste le dépècement de l'Enfant, figurant, d'une manière ultra-réaliste, la *fractio panis*, acte suprême du sacrificateur à l'autel. Mais pourquoi le petit enfant au lieu et place de l'adulte qui souffrit volontairement la mort de la Croix ?

Le sens doctrinal de ce type eucharistique, représenté dans mainte peinture de l'Orient chrétien (de préférence dans le bas moyen âge, aux XIV^e^ et XV^e^ siècles) ne peut être saisi qu'en fonction de la pensée qui inspire toute la liturgie ancienne. Le magistral ouvrage du savant iconographe roumain J.-D. Stefănescu, l'*Illustration des liturgies dans l'art de Byzance et de l'Orient*

(Bruxelles, 1936), nous donne la clef du symbolisme cultuel, à travers lequel transparaît cette pensée. Car toute la décoration iconographique des églises byzantines, slaves ou roumaines, ne fait que traduire en images sensibles l'exégèse christologique du rite qu'on y célèbre. C'est là, en effet, une mise en œuvre de la sotériologie patristique, le salut y étant conçu comme la participation humaine à l'amour sacrificiel divin, dans l'union eucharistique.

Rappelons, pour commencer, les principales composantes de la liturgie grecque du type courant, celle attribuée traditionnellement à saint Jean Chrysostome, elle-même abrégée d'un modèle plus ancien dû, très probablement, à saint Basile le Grand (ms. Barberini). Des trois parties qui la constituent : préparation des espèces, messe des catéchumènes et messe des fidèles, la première seule est restée étrangère à l'Occident latin. Or, c'est là justement que l'*actio divina* se noue en sa préfiguration. Ce rite initial, définitivement établi à sa place au XII^e^ siècle, et qui porte le nom de *proscomidia*, se passe dans une petite abside avec autel, appelée « prothèse », à proximité de la Table sainte, sépulcre du sanctuaire. L'office de la prothèse relève d'une symbolique ambiguë : elle figure, d'abord et surtout, la crèche de Bethléem et, avec celle-ci, l'enfance première du Sauveur, également, comme antitype, le lieu même de l'immolation : le Golgotha, idéalement proche de la Nativité [1]. Et ce rapprochement voulu implique déjà l'interdépendance des lieux, autrement dit, l'idée d'une prédestination *ab initio*. Ainsi le rite de la préparation des espèces annonce, ou préfigure par prolepse, le sacrifice du Calvaire. Voici comment il s'accomplit à la table de la prothèse. Le prêtre, armé du petit couteau liturgique, la *longhé* — qui désigne par son nom même la lance du Centurion romain dont il reprend, avec le nom, le rôle historique — procède à l'extraction des parcelles

1. C'est là une croyance fondamentale de l'Église d'Orient, croyance exprimée en de nombreux textes liturgiques. Déjà à la pré-solennité de Noël, l'*hirmos* de la 9^e^ Ode « invite les fidèles à la table immortelle [= grotte de Bethléem] vers laquelle s'acheminent les Mages ». A l'Épiphanie — baptême du Christ selon l'antique tradition — « les chants de la Passion enveloppent tout le rite de ce *baptême de la mort* qui commence dans la crèche de Bethléem ». (V. *Sanctae Ecclesiae. Épiphanie*, 1947, V. Zander.)

du pain à consacrer (*prosphora*); parcelles qu'il range dans un ordre strictement déterminé sur le *discos* ou patène. Ces gestes rituels s'accompagnent de paroles scripturaires récitées par l'officiant: d'abord, le verset prophétique d'Isaïe (L, 7), ensuite les passages suivants de l'évangile johannique : « Est immolé l'Agneau de Dieu qui enlève le péché du monde, pour la vie et le salut du monde » (*Jean*, I, 29) et aussitôt après, l'autre parole à laquelle toute la patristique gréco-latine attribue le même sens sacramentel : « Un des soldats lui perça le côté et aussitôt il en sortit du sang et de l'eau » (*Jean*, XX, 34). Au même instant, le diacre verse dans le calice le vin et l'eau, bénits ensemble, comme l'*unio sanctorum*, par le prêtre. Du point de vue eucharistique, ce mélange affirme l'indissoluble union du corps et du sang, en tant qu'éléments naturels de la vie offerte en holocauste par l'Homme-Dieu. Quant à l'extraction première de l'oblat principal, découpé dans le pain levé, celle-ci signifie la naissance même du Christ, l'Enfant divin extrait du sein de la Mère-Vierge, en même temps que sa mise à mort anticipée [1]. Dès cette naissance, qui est l'incarnation du Verbe préétemel par l'Esprit déifiant ainsi sa chair humaine, l'« Agneau sans tache et sans défaut », immolé avant la création du monde (I Pierre, 19-20), devient l'oblation du sacrifice en figure; prédestination mystique au conseil des Trois, que le Fils confirme hypostatiquement, qu'il assume, par obéissance au Père, et offre en sacrifice à la gloire de toute la Trinité. C'est la *kenose*, ou exanition, du Logos, hautement reconnue et commentée par les Pères et que pose à la base de sa théologie sacramentaire la liturgie grecque, essentiellement théurgique. Or l'image de l'*Agnus Dei qui tollis peccata mundi* se présente spontanément à l'esprit chrétien, en souvenir de l'agneau pascal de la Cène ; à son tour, celle-ci suggère tout naturellement, l'Écriture en témoigne, l'image d'un petit être le remplaçant dans la symbolique de l'Eucharistie. Quoi de plus innocent, de plus privé de toute défense, en effet, que le nouveau-né au berceau, comble d'humilité « kénotique » ?

1. Signalons en passant que, la Vierge, symbolisant toujours l'idée de l'Incarnation, dans l'iconographie est représentée, pour le souligner, portant l'enfant en médaillon dans le buste ; c'est ici, disons-le en passant, le sens doctrinal de la messe du *Perlesvaus* où « la belle dame » remet son jeune fils au prêtre à l'offertoire.

On sait que le Christ-Agneau avait été représenté maintes fois, tel quel, dans l'art sacré à ses origines (mosaïques romaines); mais depuis les ordonnances du concile *in Trullo* (692), il fut remplacé par la figuration historique et réaliste du Christ *homo factum*. Le dogme de l'Incarnation y gagnait en force et en clarté. Dans le rite de la prothèse, l'Agneau de Dieu sera donc figuré sous les traits de l'Enfant-Jésus à ses premiers jours. Et voilà la Croix plantée à l'ombre de la crèche, que figure ici le *discos*-patène. Le pain à consacrer y est placé comme corps vivant, recouvert des voiles liturgiques (figurant les langes) sous l'astérique ou étoile de Bethléem « qui s'arrêta à l'endroit où était l'Enfant » : parole de saint Matthieu (II, 9) répétée par le prêtre qui encense le tout, à la fin de l'office préparatoire, réitérant ainsi l'offrande des Mages.

Tel est le grand thème, connu sous le nom de l'*Amnos*, ainsi que le rappelle Stefănescu dans son ouvrage précité, thème qui, partie intégrante du cycle eucharistique oriental, a été interprété en profondeur par les théologiens de l'Église grecque [1], depuis Cyrille et Jérusalem (*Catéchèse mystagogique*, IV) en passant par le Chrysostome, jusqu'au XV^e^ siècle inclus (Syméon de Thessalonique), mais le plus explicitement au point de vue doctrinal par Nicolas Cabasilas, au XIV^e^ siècle.

Dans son *Explicatio divinae liturgiae* (récemment traduite en français [2], aux chapitres 3-11, consacrés à la commémoration de la nativité et de la mort du Seigneur, déjà sous-entendue dans celle-ci, le maître liturgiste byzantin résume en d'heureuses formules les principales données du rite secret de la prothèse. Après avoir déclaré au sujet des dons faits par les fidèles, « nous offrons à Dieu, comme prémices de notre vie, ces présents qui sont l'aliment humain destiné à soutenir la vie corporelle », Cabasilas met en pleine lumière la continuité mystique ininterrompue du sacrifice offert. Il affirme que : « ce corps assumé, dédié à Dieu dès le début, Christ l'a mis lui-même comme offrande dans le sein du Père... Il y a créé ce

1. On trouvera des extraits de ces textes, réunis et commentés, dans le livre de Stefănescu auquel nous nous référons constamment.

2. *Explication de la Divine Liturgie*, trad. et annotation du R. P. Salaville (*Sources Chrétiennes*, éd. du Cerf, 1943).

corps et s'en est revêtu de sorte que ce corps a été dans le même instant formé et donné à Dieu » (*Explicatio*, p. 81). Et ailleurs encore : « Dédié au Père dès le début, il était aux yeux de Dieu une offrande précieuse, en tant que prémice du genre humain » (*Ibid.*, p. 76), pensée paulinienne appliquée, comme toujours chez Cabasilas, au *mysterium* ecclésial.

Ainsi séparé d'abord de la masse de l'humanité, — ce qui est signifié par le détachement de la première parcelle découpée dans le pain entier, — promis au sacrifice par l'amour qu'il porte aux hommes, Christ, oblat vivant, est déjà à sa naissance dans l'abri de la prothèse, la victime *immolanda* : l'hostie « en figure » de la Passion; Passion dont le souvenir perpétuel revit dans le sacrement, comme le rappelle l'auteur de l'*Explicatio* : Passion, dira-t-il, annoncée prophétiquement dans les « actes miraculeux », tels que le bâton de Moïse séparant la mer, le buisson ardent et tant d'autres figures vétéro-testamentaires. Vu l'admission de cette typologie pour l'ancienne Loi, comment s'étonner de la voir renaître sur le plan de l'Alliance nouvelle, au seuil de la liturgie même? Tout se tient ici : « la brebis menée à la boucherie » d'Isaïe = l'*Agnus Dei*, et l'Enfant de Bethléem, immolé par prolepse sous le *longhé* du célébrant. Voilà le schéma eucharistique, tout le culte sacrificiel se retrouvant *in nuce* dans cette identité parfaite du pain avec le corps prédestiné à l'immolation en même temps que principe générateur lui-même de toute l'humaine nature régénérée. Car dans l'« antitype » du corps et du sang sont encloses, ou présupposées, et l'Incarnation, et la Passion rédemptrice, avec la Résurrection qui les parachève. L'Eucharistie, participée *realiter*, sera donc le gage du salut total, autrement dit, l'inclusion de l'humain dans le divin.

L'iconographie gréco-orientale a représenté le thème de l'*Amnos*, entendu dans son intégrité christologique, avec une puissance d'évocation vraiment impressionnante, dans tout l'Est de l'Europe depuis le moyen âge. Le beau livre de Stefănescu nous l'atteste en précisant toujours la valeur doctrinale des monuments présentés par lui. Ceux-ci se rattachent tout d'abord à l'illustration des deux rites principaux qui, éloignés l'un de l'autre au cours de l'office, sont intimement reliés en fait : le rite de la prothèse et le rite du *melismos* (*fractio*

panis) ou immolation, le premier anticipant, comme nous venons de le voir, sur le second. Tous deux ont pour centre le motif du dépècement rituel de l'Enfant, soit à la prothèse, soit à l'autel[1] ; motif que l'on retrouve également, répétons le après Roach, dans certains récits de miracles imités de l'Orient, et aussi dans la Divine Liturgie de Sarras. Parmi ces peintures liturgiques échelonnées du XII^e^ au XV^e^ siècle, relevons les plus caractéristiques, qui s'imposent par leur réalisme dans le traitement du sujet donné.

Tout d'abord, voici la peinture qui se trouve à Ljubotin en Serbie (pl. 588), où l'on voit à l'intérieur de la prothèse le Christ-enfant dans le *discos* et, au-dessus de lui, à la voûte, Christ-Emmanuel. Deux évêques se penchent sur la victime, l'un le bénissant, l'autre le perforant avec la lance liturgique, emblème du sacrifice. Impossible d'aller plus loin dans la symbolique, mais cet expressionisme outré n'en est que plus révélateur. Il réitère sous une forme picturale l'ultra-réalisme de l'immolation à la messe de Sarras, dans l'*Estoire del Saint Graal*. Une autre peinture du même type, qui se trouve au monastère de Chilandari (pl. 57) représenterait plutôt le *melismos* et l'épiclèse, car l'Enfant nu dans la patène, est placé à côté du calice sur la Sainte Table même, symbolisme réaliste, encore, moins âpre toutefois, bien que s'inscrivant dans le même contexte eucharistique. Ailleurs, c'est tantôt l'image de l'Enfant dans les bras de Syméon, tantôt, à une époque plus tardive, Jésus adolescent sur l'autel, vision dite de Pierre d'Alexandrie[2].

Partout l'Enfant-Amnos est immolé « en figure » annonçant ainsi la mort au Calvaire, et partout il signifie le Christ « à l'âge où il fut fait don » (Cabasilas, cf. Stefănescu, p. 114). Avec raison, l'auteur de l'*Illustration des liturgies* nous fait entendre ici la grande voix du Chrysostome : « Et ce corps, le Christ nous l'a donné à manger, ce corps percé de clous et battu

1. Stefănescu reconnaît la difficulté de préciser toujours auquel de ces rites appartient telle ou telle image, ce qui confirme la connexion de l'« antitype » et du « type » sacrificiel.

2. Voir sur ce thème, l'article de Millet dans les *Mélanges Diehl*, t. II. L'unité de l'idée d'Incarnation et de celle du Sacrifice y est relevée (pp. 106-7).

de verges..., ce corps, les Mages l'ont adoré dans la crèche... Toi, tu ne le vois sur l'autel debout auprès et l'Esprit avec son abondance planant au-dessus... (*In Math. hom.* 7, 5). Il nous fallait ouïr cette parole, dont le sens « pneumatique » remet à sa place l'excès du naturisme pictural, excès qui rend pénibles vraiment certains récits des miracles eucharistiques. Cela dit, leur valeur spécifique subsiste entière[1]. » Reconnaissons d'ailleurs que dans l'art médiéval, tout comme la littérature « graalienne », une heureuse transformation se dessine. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple dans la Nativité du XIII^e^ siècle français que nous montre Émile Mâle au second volume de son œuvre maîtresse, L'*Art religieux au moyen âge* (p. 220, fig. 80), l'enfant Jésus est couché sur un autel élevé (donc à l'intérieur d'une église) comme planant au-dessus de la mère. On y lit l'inscription significative que voici : *Ponitur in praesepio id est corpus Christi super altara* (*Glose Ordinaire*, *In Luc*, cap. II). Manifestement, c'est là une réplique du même thème que celui des iconographes orientaux, mais combien plus délicatement stylisée, à peine suggérée. La pensée et son expression littéraire suivront un mouvement analogue, allant du sensible à une spiritualisation progressive, en tant que valeur ascendante des signes de l'intelligible. Cette observation s'applique, au premier chef, à nos romans en prose du Graal dans leur affabulation liturgique. Mais, c'est à l'*Estoire,* plus naïve et fruste dans l'ensemble, que revient le mérite d'avoir concrètement présenté, pour la première fois sans doute dans la littérature profane de l'époque, l'authentique doctrine de l'Eucharistie-mystère des Pères et Docteurs anciens.

III. — *La messe de Lancelot à Corbenic.*

Cet office liturgique est une variante, unique en son genre, du miracle de la présence réelle dans l'Eucharistie. Elle se déroule au château du Graal (en Grande-Bretagne), à la fin de

1. C'est là le grave défaut de la puissante synthèse de Konrad Burdach, intitulée *Der Graal* (œuvre posthume). L'auteur n'a jamais pu surmonter sa répugnance du langage symbolique des liturgistes grecs dont le réalisme eucharistique n'est saisi par lui qu'en surface. De même, la plupart des *Eucharistic Stories* rapportées par Roach (*op. cit.*) devraient être revues dans une nouvelle optique et, partant, mieux appréciées.

la quête de Lancelot qui s'achèvera là-même. L'intérêt de l'action est donc psychologique, tout d'abord, et on ne saurait le négliger, car Lancelot sera ici le seul témoin d'un miracle eucharistique d'une très grande portée. Sans doute, l'amant de la reine Guenièvre ne pourra assister que de loin à la messe de Corbenic. Bien qu'absous de sa luxure au tribunal de la pénitence, il en garde la cicatrice. Mais si le passé coupable ne lui permettra pas d'obtenir la récompense réservée aux seuls purs, le « miaudre chevalier » dans l'ordre des grandeurs terrestres sera quand même gratifié d'une haute vision, et cela à cause de cette noblesse native qui l'a marqué dès ses premières armes et jamais ne le quittera.

A peine a-t-il pénétré dans la demeure du Saint Graal, que Lancelot est déjà cloué au sol par une force inconnue qui lui interdit d'aller plus avant ; et quand, au moment crucial, il essayera de passer outre, des mains invisibles le jetteront dehors [1]. Voici, dans sa sobre concision, la maîtresse scène présentée par l'auteur : « Si resgarde Lancelot devant lui et voit l'uis de la chambre overt et a l'ovrir que ele fist en issi une si grant clarté come se li soleux feist laienz son estage. Et de cele grant clarté qui de laienz issoit fu toute la meson si clere come se tuit li cierge del monde i fusent espris... Si resgarde dedenz la chambre et voit sor une table d'argent le Saint Vessel covert d'un vermeil samit. Si voit tout entor angres qui amenistroient le S. V. en tel manière que li un tenoient encensiers d'argent et cierges ardanz, et li autre tenoient croiz et aornemenz d'autel... Et devant le Saint Vessel seoit un vielx hons vestuz come prestres et sembloit que il fust au sacrement de la messe. Et quant il dut lever *corpus domini*, il fu avis a L. que *desus les mains au preudome en haut avoit trois homes, dont li dui metoient le plus juene entre les mains au provoire* ; et il le levoit en haut, si fesoit semblant qu'il le mostrast au pueple. » (*La Queste del Saint Graal*, Pauphilet, p. 255.)

1. Notons que l'étrange syncope, avec paralysie des membres, qui terrasse Lancelot est loin d'être un état douloureux. Étienne Gilson (voir *Romania*, 1925) considère cette transe comme un sommeil mystique. Effectivement, revenu à lui au 24e jour, le chevalier se plaint d'avoir été « si tôt éveillé » et avoue à son entourage que ce qu'il avait vu était ineffable « car ce n'a mie esté chose terriane mes espiritel ». (*Queste*, p. 258.)

Plusieurs observations s'imposent au sujet de cette scène dans son ensemble : d'abord elle est une divine liturgie, tout comme dans l'*Estoire* : ruissellement de lumières, signe permanent de l'immanence divine ; « service » des créatures angéliques déambulant à travers la salle. Ensuite, nous voyons ici le Graal converti en calice (dans l'*Estoire* il ne l'est que tout à fait à la fin, sans qu'on sache comment le fait s'était produit) et recouvert d'un samit vermeil, couleur liturgique du Saint-Esprit. Ajoutons que dans nos deux romans conjugués dont l'un ne se conçoit pas sans l'autre, le souffle pneumatique du Sanctificateur remplit toute l'atmosphère, créant une ambiance spirituelle de haute tension, sans laquelle l'*actio divina* de la *Queste* ne pourrait se promouvoir.

Mais ce qui différencie le plus la messe de Lancelot de celle de Sarras, ainsi que de la messe des compagnons de la Quête, c'est l'apparition, au lieu et place du Christ-Enfant, de toute la Trinité ; cela au moment non pas de la consécration, mais de l'élévation, donc ultérieurement. La forme anthropomorphique d'une telle vision pose un problème que seul Pauphilet, à notre connaissance, a essayé d'élucider, sinon de résoudre. Ayant fait au préalable plusieurs rapprochements avec des récits du même type trinitaire, mais dont aucun ne mentionne une apparition telle que la nôtre, l'éditeur de la *Queste* écrit : « Nous n'insisterons pas sur la légitimité incontestable de l'apparition de toute la Trinité à ce moment de la messe. Quant à la forme qu'elle prend ici, elle n'est pas inconnue de l'art. Le plus ancien exemple qu'on connaisse se trouve dans les *Homélies* du moine Jacques. On y voit assis sur le large trône impérial de l'Orient trois personnages semblables, imberbes, au visage jeune : c'est manifestement le type de Jésus au moment de sa Passion, répété trois fois. » (*Études*, p. 100.) Il y aurait bien des choses à mettre au point dans ces dernières lignes. Précisons d'abord l'origine historique de ce que l'on appelle les Homélies du moine Jacques (de Kokinobaphos). Ainsi que l'indique son nom, il s'agit d'un Grec. Son œuvre en l'honneur de la Vierge et qui fait de larges emprunts aux évangiles apocryphes (v. Mâle, *L'Art religieux au XIII^e siècle*, p. 230, fig. 82 et Bréhier, *La Civilisation byzantine*, p. 413) qu'elle illustre de préférence, œuvre très répandue en Occident, nous est parve-

nue en deux manuscrits. Tous deux remontent au XII^e siècle, ainsi que les miniatures qui l'illustrent. Celle à laquelle se réfère notre critique mérite un examen attentif. En effet, si elle représente vraiment le Christ, portraituré trois fois, comme le suppose Pauphilet, ce qui n'est guère vraisemblable, à notre avis, elle ne saurait être en même temps image propre de la Trinité [1]. D'autre part, étant donné la provenance byzantine de ladite miniature, une nouvelle difficulté surgit à son propos. On sait, en effet, combien l'Orient chrétien répugne à représenter la Triade sacrée sous forme humaine, tout particulièrement le Père qui, selon l'*economia* (Dieu *ad extra*) patristique, ne quitte jamais le ciel des essences, et n'est manifesté ici-bas que par les hypostases du Fils et de l'Esprit-Saint. Dans l'antiquité, on représente toujours la première Personne par une main sortant des nuages [2]; plus tard — très rarement — seul, comme l'Ancien des Jours (image apocalyptique). Quant à la Trinité, son symbole classique c'est l'*Hétimasie,* « trône animé du Tout-Puissant », ou Gloire du Père. C'est le signe même de la *majestas* divine figurant par là l'égalité consubstantielle des Trois, tantôt siège vide, et parfois surmonté de la colombe crucifère (v. Stefănescu, *op. c.*, p. 93), tantôt siège occupé par le Monogène, en tant que *Pantocrator*, ou encore comme le Juge de la parousie future. Il semble que ce soit ce trône « impérial » que nous voyons sur la miniature du moine Jacques, décrit par Pauphilet, mais la présence des trois hommes d'âge égal ne se

1. Ce qu'avance Pauphilet (*op. c.*), pour expliquer cette ressemblance du Fils avec le Père et le Saint-Esprit, « procédant du Père et du Fils, selon le concile de Nicée » (?) n'est guère convaincant du point de vue théologique, et rien ne prouve non plus que ce soit là le Christ « au moment de sa Passion »... Toute cette glose est à l'avenant. Autrement plus intéressant nous paraît le renvoi à un ms. français de 1180, où « une miniature présente trois figures identiques placées l'une à côté de l'autre et tenant une banderole sur laquelle on lit le verset [de la Genèse] : *Faciamus hominem ad imaginem ad similitudinem nostrum* » (*Études*, p. 101).

2. Rappelons que dans la *Queste*, aussitôt après la mort de Galaad, ses compagnons voient qu'« une *mein* vint devers le ciel ; mes ils ne virent pas le cors dont la *mein* estoit. Et ele vint droit au saint Vessel et le prist et la Lance ausi, et l'emporta tot amont vers le ciel ». (P. 279.) Est-il par trop téméraire de suggérer ici une figuration symbolique des Trois : Père-Main, Fils-Graal, Saint-Esprit-Lance ?

comprend pas, vu son origine grecque. L'énigme reste donc entière. Néanmoins, l'influence occidentale semble plus que probable pour cette apparition dans la *Queste* [1]. Mais son originalité dans la présentation donnée est encore plus certaine et l'indéniable priorité littéraire lui reste acquise. L'idée même de présenter le Fils comme le plus jeune des trois, idée qui, en apparence, contredit le dogme de l'identité parfaite (bien que *personnelle*) de la Trinité *ad intra*, a été vraiment une heureuse trouvaille. D'un seul trait plastiquement rendu, elle illustre cette croyance fondamentale : l'entrée dans le temps du Verbe, seul incarné, qui, en assumant la nature humaine, s'est soumis volontairement à toutes les lois régissant sa contingence [2]. Par ailleurs, sur le plan psychologique de notre œuvre, le fait qu'une telle vision ait été accordée au pénitent, appelé, non élu, nous paraît d'une importance réelle. C'est l'indice révélateur d'une confiance très consciente en Lancelot, digne, envers et malgré tout, d'être admis à la contemplation partielle du mystère ineffable ; c'est le signe secret de la réhabilitation finale du père de Galaad le Parfait.

IV. — *Messe et Cène des élus à Corbenic* (*Queste*).

Nouvelle présentation de la divine liturgie, à la mode médiévale et romane, présentation complète et même exhaustive d'un intense dynamisme. Cime spirituelle où culminent en un lent *crescendo*, où s'épanouissent toutes les espérances des quêteurs, et prend forme le rêve de l'union caritative de l'âme avec son Bien-Aimé. Nous voilà au cœur du mystère eucharistique en sa manifestation totale. Manifestation en deux temps, réunis en l'indissoluble unité d'une seule et même révélation. Chacune des deux parties de cet ensemble liturgique,

1. Les représentations trinitaires du type anthropologique s'échelonnent en Occident depuis la fin du XIe s. (la Trinité du portail de l'Abbaye-aux-Dames de Caen) jusqu'à la fin du XVe (miniature des Heures de Jean Fouquet), donc thème iconographique courant.

2. Ceci nous paraît indirectement confirmé par l'usage de l'Église catholique qui célèbre à Noël, dans deux messes distinctes (à minuit et à l'aurore), d'abord la naissance temporelle, puis la génération *extra tempore* du Verbe : *Hodie te genui* (ps. II, 7).

sans exemple ailleurs, a son centre de référence propre, se situe à son rang, en montant toujours dans l'échelle des expériences charismatiquement vécues ; dans chacune le Christ est présent en personne, bien que sous un aspect différent, de plus en plus à découvert. Le décor, irréel mais toujours fixé dans le cadre d'un château féodal, est le même qu'au Palais Spirituel, tout en ressemblant davantage, par certains caractères extrinsèques, à la première apparition du Saint-Vaisseau à la cour d'Arthur, au jour de la Pentecôte. Mêmes phénomènes avertisseurs d'un mystérieux avènement, toutefois, avec moins de familière aisance et un recueillement plus profond encore qu'à la Table Ronde où se réunissait la fleur de la chevalerie « *terrienne* ». Dans la demeure du Graal, qui semble de prime abord ouverte à tout venant, l'ambiance ordinaire se transforme sous nos yeux, à mesure que se rapproche la communion apostolique des douze, point culminant de l'action sacrale.

A l'heure des vêpres, une voix commande à tous ceux qui sont présents dans la salle du Graal de quitter les lieux. Et voici que s'élève un vent « grand et merveilleux » remplissant l'air d'effluves brûlants : signal accoutumé de l'Esprit de la Pentecôte qui souffle où il veut. Le roi Pécheur Pellès lui-même, avec ses proches, reçoit l'ordre de sortir, après avoir assisté à la descente du ciel de Joséphé, crosse en mains et mitre en tête, un bandeau sur le front certifiant son identité. Quatre anges apportent sur une chaire l'évêque fantôme, mort plus de 300 ans auparavant. S'agenouillant devant la Table d'argent du Graal-Calice, le voilà qui « fait semblant que il entrast au Sacrement de la messe », ceci à l'instant même où reparaissent les anges, porteurs de cierges, d'une « touaille » de samit vermeil et de la lance « qui saignoit si durement que les goutes en chaoient contreval en une boiste », avant de tomber dans le Graal; « et li quarz tint la lance tote droite sus le saint Vessel si que li sans... chaoit dedenz ». (*Queste*, p. 269.)

A l'élévation, descend du ciel « une figure en semblance d'enfant et avoit le viaire aussi rouge et ausi embrasé come feu, et se feri ou pain, si que cil qui ou palais estoient [les 12 quêteurs seulement] virent apertement que li pains avoit forme d'ome charnel ». (*Ibidem.*)

Sur le thème de l'Enfant-hostie, nous n'avons plus rien à

dire, sauf de son « visage embrasé », trait dont le symbolisme n'est nullement « étrange », comme le croit Pauphilet, car c'est ici la vertu dynamique même du Saint-Esprit, la flamme de Caritas incréée, qui embrase la victime à l'autel. Plus délicate, mais vraiment essentielle, est la question de préciser ce que l'auteur de la *Queste* entend par cette affirmation : « ils [les assistants] virent apertement que li pains avoit forme d'ome charnel. » (*Ibidem*). Nous inclinons, pour notre part, à croire que l'expression *voir apertement*, véritable leitmotiv de l'aspiration nostalgique des quêteurs, expression technique qui s'allie toujours à la révélation des « secrets et repostailles » du Saint-Graal, doit être entendue au sens fort et plénier. Plus précisément : ce que les chevaliers « célestiels » sont supposés avoir connu, c'est le mystère même de la transsubstantiation, ou plutôt, pour éviter le terme scolastique, la transmutation des espèces en chair et en sang divino-humains [1].

Si cela est exact, non seulement la dissection brutale de l'Enfant n'est plus de mise dans cette liturgie, saisie intuitivement en son essence même, mais la Cène qui lui fait suite et qui est participation immédiate à ce mystère, s'éclaire d'un jour nouveau ; les tendres pleurs, l'émoi sacré qui, plus fort que l'espérance, étreint « a molt grant poor » les compagnons de la Quête, dans le bref intervalle séparant la messe de Joséphé de la Cène du Christ, nous semble en être le meilleur témoignage, de même que l'évanouissement subit de l'évêque qui dessert, — sur terre comme au ciel de son propre aveu, — le Saint-Graal. Alors, tout à coup, du vaisseau de la Grâce incréée surgit l'inoubliable figure : le Christ nu, aux plaies sanglantes. Elle illumine et couronne ce haut chant de l'Amour qui se cherche, pour se trouver enfin et se consommer dans l'extase. C'est le *Christ de pitié*. Figure qui s'imposera de plus en plus et qui fascinera, peu à peu, les artistes du moyen âge expirant. Du temps de notre épopée mystique (1220-25) aucune œuvre ne

1. Pauphilet a très justement marqué dans son *Étude*, les singularités de cette messe sans patène où le prêtre prend l'hostie dans le calice, pour l'y remettre après la consécration. Nous avons déjà dit ailleurs que tout ici doit être entendu « en figure » où la réalité transparaît en filigrane. Voilà pourquoi il est oiseux de disserter sur cette messe du point de vue de son orthodoxie.

l'avait encore représentée, sauf dans quelques effusions lyriques de l'âge bernardin, au cœur de sa spiritualité affective. L'éminent auteur de l'*Art médiéval* nous montre, dans le volume qu'il consacre aux XIVe et XVe siècles, la naissance et l'efflorescence de ce thème. Il le met en rapport avec l'intrusion du pathétique à cette époque, que Huysinga a appelée si heureusement « l'automne du moyen âge ». Images variées, visions taillées dans la pierre ou gravées, elles nous présentent les variantes du même thème : le Crucifié sur l'autel (d'après la messe dite de saint Grégoire [1]) plongé à mi-corps dans le tombeau, ou appuyé à sa Croix, ou encore, la plus humainement émouvante de toutes : le Christ lié à une colonne et couronné d'épines, dans l'imminence du supplice. Parfois aussi, on le voit faire jaillir son sang du côté percé par la lance. L'analogie est évidente entre ce type plastique et l'apparition dans la Cène des 12 de la *Queste*. Elle paraît cependant improbable, vu l'anachronisme d'une telle filiation. Signalons toutefois (d'après Mâle toujours) une figuration ancienne qui serait, selon le maître, le prototype du Christ de pitié, voire la source même de la prétendue vision grégorienne que la tradition accrédita en Occident. Il s'agit de l'estampe d'un graveur flamand, contemporain de Dürer, présentée par l'artiste lui-même comme la copie d'une image et conservée à Rome, depuis des siècles, dans l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem. Le Christ y est nu, les mains croisées et transpercées avec, des deux côtés de la tête penchée, le monogramme JC XC. Il est bien évident — et une inscription en grec mal copiée le confirme — que nous avons ici l'œuvre d'un artiste byzantin, probablement apportée en Occident au XIIe ou XIIIe siècle (v. Mâle, *op. c.*, pp. 92-93).

1. Toute la lumière a été faite sur le caractère fantaisiste de cette croyance, — assez tardive — si répandue dans la seconde moitié du moyen âge. Roach (*op.c.*) souligne qu'aucune source ancienne ne mentionne ladite vision de saint Grégoire, qui lui-même n'en dit rien dans ses *Dialogues*. D'après Gasquet (*A life of Pope St. Gregory*, Londres, 1904) la légende s'est accréditée avec l'*histoire de la vie de saint Grégoire*, écrite par un moine anonyme du couvent de Whitby, au VIIIe siècle sans doute. C'est là qu'on trouve le premier récit d'une conversion de l'hostie en chair humaine. Ém. Mâle suppose, lui, un rapport direct entre l'importation de l'image grecque du Christ de pitié et l'expansion de la légende grégorienne en Occident.

Or, de son côté, Stefănescu a relevé et connoté, parmi des illustrations liturgiques, les nombreuses peintures d'église en Grèce (Mont Athos), Bulgarie, Serbie, et Roumanie, représentant, comme suit, ce même type inconographique : le Christ, debout, nu, dans son sarcophage, les bras en croix, les côtes en saillie douloureuse (v. planche XVI, ancienne église moldave). Notre auteur insiste sur l'origine liturgique de ce thème, sans doute oriental plutôt que grec, qui semble illustrer ces paroles secrètes du prêtre : « Tu nous a rachetés de la malédiction par ton sang précieux ; cloué à la Croix et percé de la lance, tu as procuré l'immortalité aux hommes. » (*Op. c.*, p. 48). Ainsi, c'est assurément de l'Orient, et de l'Orient liturgique, que viendrait cette effigie nouvelle du Seigneur, « l'homme de douleur ». Encore une fois, elle accuse d'après Stefănescu une origine liturgique (*op. ç.*, fig. XVI).

Mais qu'a pu en connaître notre grand Anonyme ? Question sans réponse. Toujours est-il que la transposition littéraire lui appartient indubitablement, ainsi qu'une mise en valeur, enrichie et approfondie, de la donnée originelle. Car le Christ de pitié de la *Queste*, qui de ses mains transpercées dispensera le viatique aux enfants de sa dilection, est *simultanément* le Christ de majesté, dans le rayonnement de sa vie ressuscitée, de sa gloire plénière. Et c'est comme tel qu'il parlera, en maître et ami, à son élu, après la Communion apostolique. Plus exactement, le Christ souffrant et le Christ triomphant ne sont ici que les deux faces du *totus Christus* des Écritures et de la tradition. La connaissance expérimentale ainsi que le génie propre du ps. Map ont suffi pour lui faire comprendre cette vérité sacramentelle de l'Église, l'identité des trois corps christiques, à savoir : corps *historique* — le même à tous les âges de sa destinée temporelle, et par là celui de tous les fidèles —, corps *glorieux* du Ressuscité, virtuellement promis à eux, corps *eucharistique* enfin, les englobant dans son omniprésence à tous les autels. C'est le *non alia caro* de Paschase Radbert.

Ce complexe théologique, traduit dans la langue du symbolisme réaliste, hérité des Anciens par l'Occident médiéval, voilà le fond de cette Communion à nulle autre pareille, qui prélude au face à face du Haut-Maître et du parfait disciple. Connaturalité et consanguinité avec la personne vivante du

Christ, telle est l'Eucharistie, d'après la doctrine des Pères, étant renouvellement, et non simple mémorial, de l'incarnation, de la passion et de la résurrection du Fils de Dieu. Union somatique, en même temps que spirituelle, rendant « christophores » ses frères selon la chair. Et comme signe sensible, dans notre cycle du Graal, d'une telle transfiguration *in spe* de la créature, — l'identité, proclamée par le Seigneur ici-même (dialogue final avec Galaad), de « l'écuelle » où fut mangé l'Agneau pascal, (l'écuelle devenue le récipient du sang au Calvaire) et de la coupe d'Alliance sur la table-autel. C'est la première intrusion des croyants dans la bienheureuse éternité, de par le mystère unitif, déjà *in via*.

V. — *Dernière messe des trois à Sarras et Conclusion.*

Tout comme le premier office liturgique, là-même, dans l'*Estoire*, la dernière liturgie du Graal (dans la *Queste*) transportée au Palais Spirituel, est une messe régulière mais réduite à son noyau, au sacrement propre. Seule de toutes, elle est désignée nommément comme étant la messe de « la glorieuse Mère de Dieu ». Et cela n'est pas sans signification particulière ; Marie est ici, de même qu'au plus haut cercle du *Paradiso*, la médiatrice entre l'âme touchant au port et la vision suprême au seuil de la Patrie.

Le décor, le même qu'à Corbenic, se présente cependant dans un cadre resserré, ramené à trois présences seulement, dans l'intimité du mystère intériorisé. Un seul détail nouveau, symbolique lui aussi ; la table-autel du Saint Graal est surmontée d'une Arche, don de Galaad, à l'instar de celle de Joseph d'Arimathie dans l'*Estoire*. Même protagoniste aussi du drame sacré, serviteur permanent du « Vessel » et premier détenteur de ses secrets, l'évêque vierge Joséphé. Mais cette fois aucune apparition surnaturelle. Leur temps est révolu. Le cercle se ferme autour de la proche assomption de Galaad. Et la Lance de Longin ne saigne plus. Seule apparaîtra à l'Élu la vérité sans voile émanant de la lumière du Graal, lumière qui est divine et déificatrice.

Le Christ, toujours présent dans le Sacrement de son corps, « Celui qui offre et qui est offert » selon la formule liturgique

grecque, s'était déjà révélé en personne à Corbenic. Il ne reviendra plus ainsi. Celui qui se fera voir « apertement », de par la connaissance caritative qui fait de l'homme l'image-similitude parfaite du Dieu trine, c'est le Verbe prééternel ; le Fils rentré au sein du Père et se manifestant, conjointement avec Lui et avec l'Esprit-Saint. Théophanie des Trois. Voilà l'ultime *repostaille* du saint vaisseau, habitacle « en figure » de l'Unitrine. Voilà le grand secret du Graal dans les profondeurs duquel l'élu plonge son dernier regard. Lui-même l'avoue dans son cri de triomphe, par le tutoiement, unique dans notre texte, de la joie accomplie. « Sire toi ador ge et merci de ce que tu m'as acompli mon desirrier care ore vois ge *tot apertement* ce que langue ne porroit descrire ne cuer penser (Isaïe-Saint-Paul). Ici voi ge la commençaille des granz hardemenz et l'achoison des proeces, ici voi ge les merveilles de totes autres merveilles ! » (*Queste*, p. 278) [1]. Ainsi Galaad meurt dans une extase plénière d'amour révélateur.

Pour conclure, reconnaissons que les éléments divers, jamais hétérogènes, qui composent le diptyque *Estoire-Queste* forment une synthèse parfaitement élaborée du point de vue liturgique. Point de vue adopté par nous et qui domine, avec tous les développements ultérieurs de l'idée-maîtresse. La ligne majeure part de la réalité eucharistique, illustrée « en figure » et représentant cette constante : la présence substantielle et continue du Christ dans le Sacrement, porte ouverte sur la béatitude finale des âmes.

Le thème initial du sacrifice va en s'amplifiant jusqu'à embrasser la totalité de l'expérience chrétienne. Ses racines doctrinales remontent, nous l'avons constaté, à l'Orient grec, patrie de la mystagogie sacrificielle, de la théologie qui la fonde spéculativement, de l'iconographie qui en est la vivante image. Assurément, ces apports lointains s'étaient infiltrés, bien avant notre cycle du Graal — dès le IX^e^ siècle avec Scot Erigène et, sur un autre plan, Amalaire de Metz — dans la littérature édifiante latine et, plus tard, dans l'art médiéval. A leur tour, les

1. Il nous paraît significatif que la *visio Dei* ne soit pas donnée ici dans la communion mais la précède, révélée directement par le Graal-Calice qui contient et dispense la vision faciale.

maîtres médiévaux ont modifié, parfois déformé, les données anciennes en les adaptant à la nature de leur civilisation propre, seule en cause ici.

Tel fut assurément le cas pour l'œuvre anonyme, la synthèse puissante, qui parachève la Légende dorée du Graal éclose en terre occidentale. Romane et catholique, tout en gardant un parfum d'exotisme, l'*Estoire*, et bien plus encore la *Queste*, transposa librement, en une totalité nouvelle, ce qu'elle reçut — sans toujours le savoir — de l'Orient et de Byzance. Cette épopée mystique portée par le flot de l'inspiration cistercienne, fidèle toujours à son milieu, aux modes de sentir du moyen âge en fleur, recréa la « haute aventure » du siècle. Avec une étonnante sûreté de touche, grâce à sa maturité spirituelle, elle réussit à sublimer l'idéal « terrien » de son temps en incarnant, dans sa plénitude, le rêve nostalgique de la chevalerie « célestielle » [1].

Myrrha Lot-Borodine.

1. Nous écartons la suggestion de Pauphilet qui enrôle Galaad dans la hiérarchie ecclésiastique. Voici comment sont répartis ici les ordres de la grandeur spirituelle : Christ *Pontife et Roi* ; Joséphé, comme lui, *pontife* (préfiguré dans Melchisédech) ; Galaad, *roi* préfiguré dans David (l'épée royale sur la nef de Salomon et couronnement à Sarras).

MÉLANGES

LES NOMS DES JOURS DE LA SEMAINE EN ANCIEN FRANÇAIS COMPLÉMENTS A *ROMANIA*, LXXII, 1.

Les pages qu'on a pu lire ci-dessus étaient composées lorsque parut un article de M. Walther von Wartburg sur les noms des jours de la semaine, à peu près simultanément, dans la *Revista de Filología Española*, XXXIII, (1949), pp. 1-14, et sous le mot *luna* du *FEW*, fascicule 44, 451 et ss. En me reportant à la très riche notice du *FEW*, je voudrais reprendre ici, en rapport avec la matière de mon article, quelques-unes des considérations de M. v. W.

A la suite de ses recherches et réflexions, M. v. W. a modifié les vues qu'il avait exposées à l'article *dies* et à l'article *diurnum* du *FEW*, et sur plusieurs points nous avons l'honneur d'être d'accord avec lui. Sur d'autres points, j'avoue que je n'ai pas été convaincu et, en exploitant une partie des multiples données de l'article *luna*, je voudrais revenir notamment sur la répartition des types de dénomination des jours dans la Romania.

Si j'ai bien compris, M. v. W. croit maintenant que le latin avait apporté les trois types dans les provinces (*dies martis*, *martis dies*, *martis*) et que chaque province fit son choix. Le type *martis*, continue M. v. W., est, assurément, sorti du type *dies martis*, et la substantivation d'un génitif de nom propre, par suite de la chute de *dies*, ne pouvait se faire qu'à un moment où on ne le comprenait plus, donc à une époque où, dans le peuple, la vieille mythologie était depuis longtemps disparue, mais aussi à une époque où *dies* était encore bien vivant.

Pour prouver cette coexistence des trois types en latin, M. v. W. fait appel — exclusivement en ce qui concerne le type *martis* — à un passage d'Isidore de Séville. Je ne sais où M.

v. W. a puisé le texte qu'il avance ; comme le lecteur peut se reporter facilement au *FEW*, voici la leçon de l'édition Lindsay, Oxford, s. a., meilleure, je pense.

V, XXX, 9 : *Apud Hebraeos autem dies prima una sabbati dicitur, qui apud nos dies dominicus est, quem gentiles Soli dicaverunt. Secunda sabbati secunda feria, quem saeculares diem Lunae vocant. Tertia sabbati tertia feria, quem diem illi* [manque chez M. v. W.] *Martis vocant. Quarta sabbati quarta feria, qui Mercurii* [*qui mercuris* T *quemorcoris* U *qui mercoris* B *qui mercories* A] *dies dicitur a paganis. Quinta sabbati quinta feria est, id est quintus a die dominico, qui apud gentiles Iovis vocatur. Sexta sabbati sexta feria dicitur, qui apud eosdem paganos Veneris nuncupatur. Sabbatum autem septimus a dominico dies est, quem gentiles Saturno dicaverunt et Saturni* [*Saturnis* A B C D U] *nominaverunt.*

« Es treten uns bei Isidor vier formeln lebendig entgegen : 1. *tertia feria*, 2. *dies Martis*, 3. *Martis dies*, 4. *Martis.* » M. v. W. considère donc que les formules employées par Isidore de Séville sont des formes vivantes de son temps, transcrites, dirions-nous, entre guillemets ou en italiques.

Vivantes, où ? Isidore était-il informé sur ce qui se passait dans la Romania ? On voit très bien qu'il oppose trois systèmes : *apud Hebraeos*, *apud gentiles*, *apud nos*. De quels *gentiles* s'agit-il ? *Gentiles* vivant à l'époque d'Isidore ? Mais alors la vieille mythologie n'était pas disparue chez eux et les conditions propices à la naissance du type *martis* n'étaient pas encore réalisées. *Gentiles* d'autrefois, des anciens Romains (cf. *Soli dicaverunt*) ? Dans ce cas, rien à tirer pour l'évolution romane. Saint Augustin avait été plus précis : ... *qui Mercurii dies dicitur a paganis et a multis christianis*.

Mais laissons même tomber ces difficultés et tenons-nous-en à la philologie. Pour nous, il ne s'agit pas de *lebendige formeln* mais de formules stylistiques. Isidore dit, en effet : *diem Lunae* (et pas *Lunis*, pourtant attesté depuis 393 au moins), *diem illi Martis* (Isidore essaie d'écrire en bon latin, quoique le résultat de ses efforts soit souvent piètre), *Mercurii dies* (et non *Mercuris* ou *Mercoris*, qu'on trouve pourtant déjà au v^e^ siècle) et c'est lorsque *dies* a été accolé trois fois à son génitif qu'il se permet de le sous-entendre : *Iovis* [*dies*], *Veneris* [*dies*] ; et voyez même le *Saturnum* du texte de M. v. W. (forme accusative régulière) ou le *Saturni* [*diem*] de l'édition Lindsay.

Bref, Isidore voulait simplement opposer les trois systèmes et non pas nous transmettre des formes ou formules authentiques. Jusqu'à plus ample informé, je continue à croire que le type *màrtis* est postérieur au VII^e^ siècle et que la chute du premier élément de *diem Martis* est un phénomène roman, qui a pu se produire indépendamment en divers points de la Romania, puisqu'il n'a rien d'extraordinaire (comp., à des dates diverses, *Chandeleur*, *Pascour*, etc.). N'oublions pas non plus que, en plusieurs régions, *dimars* et *mars* ont coexisté longtemps. En ce qui concerne *sabbatum* et *dominicus* (*-a*), M. v. W. dit lui-même : « Die entscheidung für die form mit, resp. ohne *dies* ist für beide erst in romanischer zeit gefallen. »

Le latin a transmis *dies Martis* et *Martis dies*, mais dans les conditions que nous avons essayé de préciser. Nous trouvons dans l'article de M. v. W. des arguments qui renforcent notre hypothèse de la souveraineté du type *dies martis* en latin vulgaire, par exemple le fait que « les témoignages entre 20 avant J.-C. et le VI^e^ ou VII^e^ siècle montrent une forte majorité du type *dies Lunae*. »

D'autre part, M. v. W, rappelle la répartition actuelle des types : *dimars* en catalan et occitan, *martedi* en italien, en français, en rhétique occidental, *martis* en espagnol, sarde, ancien toscan, corse, piémontais, vénitien, romagnol, frioulan et roumain et, mêlé à *dimars*, en calabrais et en sicilien. Ajoutons les faits picards et wallons. Sur le plan même de la Romania, la géographie linguistique montre lumineusement que le type *martedi* est une innovation centrale en Italie et en Gaule.

*
* *

A la note 2, p. 4, j'ai eu tort de confondre, à propos de *dicendre*, deux pièces différentes : *Ezechiel* et *Les Vers du Monde*. Le passage en question, de *Ezechiel*, se trouve dans le ms. B. N. f. fr., 837, f° 207 ; au f° 208 commence la pièce *Les Vers du monde*.

Contrairement à ce que j'ai dit p. 23, Makiel a employé au moins une fois *deluns* dans un de ses comptes (cf. V. GAILLARD, *Archives du Conseil de Flandre*, Gand, 1856, p. 25).

Sur *parjuré deluns*, voir aussi *Romania*, LXVIII, 203.

REMARQUES ADDITIONNELLES AUX *CONTRIBUTIONS A LA LEXICOGRAPHIE PROVENÇALE* DE M. KURT LEWENT (*Romania*, LXXI, 289-329).

Concost, hapax legomenon dans la pièce n° XVII (de Bertran d'Espayna) de la collection des poésies provençales du XIV^e^ siècle publiées dans les *Annales du Midi*, 52, 241 sq. par M. Jeanroy :

(str. III)... [si les riches savaient avec quelle rapidité la mort s'approche..., ils ne seraient pas si hostiles à *Pratz*]

mas franxamens camino al concost

[de sorte que je ne [les] vois pas chercher le vrai chemin].

Le vers qui contient le mot inattesté *concost* est traduit par M. Lewent : ' mais ils marchent franchement à leur destruction (perdition)' et *concost* est compris comme participe d'un composé (avec *con-* venant de *confondre*) de *-codre* (< lat. -cutere) existant en prov. dans les composés *escodre*, *rescodre*, *socodre* — encore faudrait-il que le participe *con-cussus (> *concǫs*) se fût moulé sur des participes en -s(i)tum : *respǫs* — *respǫst*, ainsi **concǫs* — *concǫst* (*ǫ* est requis par la rime dans notre poésie). Comme Bertran d'Espayna est originaire de la péninsule ibérique, je proposerais une transposition en prov. du type latin cōngustus (=co(a)ngustus, *Th.L.L*) sous-jacent au cat. *congost* « gorge de montagne », esp. *congosto* « id. », galic. *congostra* « défilé dans la montagne », port. *congosta*, *cangosta* « ruelle » (Tallgren, *Neuph. Mitt.*, 1912, p. 15, et 1914, 87 ; *REW*, s. v. *angŭstus*) et je traduirais le vers : « mais ils marchent franchement à un défilé étroit, à une impasse ». Il y a, naturellement, deux objections phonétiques contre cette suggestion : le second *-c-* (qui serait dû à une assimilation) et le *ǫ* (pour lequel il faudrait admettre une licence de la part de l'auteur, cherchant à incorporer ce mot ibérique dans une poésie provençale).

Deviza. Dans le passage d'Arnaut Daniel :

Car tuich li legat de Roma
No son jes tant sotil,
Ques a devis'a messoigna ;

Que tant soaument caloigna
[Que] m'en posca falsar un fil

Les lignes 3-6 sont interprétées par M. Lewent « [tous les légats de Rome ne sont pas aussi subtils que l'Amour], car il ment à perfection ; car il sait discuter si suavement qu'il peut percer un fil ». Il lit donc *ques a devisa messoigna* (3e pers. d'un verbe a. prov. postulé *messoignar* « dire des mensonges »), prend *a devisa* = a. fr. *a devise* « à perfection », *falsar* au sens de « percer » (attesté au sujet de hauberts, écus) et ajoute la syllabe manquante : [*que*]. Je pense que *a devis'a messoigna* est pourtant préférable, au sens « il a *comme intention* le mensonge » (cf. angl. *device* « will, pleasure, inclination »). Au dernier vers je ne comprends pas le subjonctif *posca* dans l'interprétation de M. Lewent. J'interpréterais donc : « l'Amour me défie si suavement de trouver à redire quoi que ce soit dans son raisonnement » ; *falsar* aurait le sens courant en anc. fr. « contredire, accuser de fausseté » (*Rol.*, *Saint-Thomas* de Guernes de Pont-Sainte-Maxence, etc.) et *caloignar* le sens courant de l'a. fr. *chalengier* (> angl. to *challenge*) « réclamer en droit, défier » (cf. dans *Aigar et Maurin* un a. prov. *calonjar* « Ansprüche machen », *Rom. Forsch.*, XIV, 88) ; *un fil* expression courante de la quantité minimum.

Deyops (n° XII) dans la phrase *qu'etz plans deyops e rama* est excellemment interprété par M. Lewent : « car vous êtes un plant et une ramée d'hysope », seulement je lirais *d'y[s]ops* (en élidant le *-e-* de *de(yops)* et admettrais une dissimilation (peut-être graphique) de l'*s* : *y[s]ops*. Je ne crois pas non plus à un *hysteron proteron* : le poète compare d'abord, comme il est naturel, la bien-aimée avec l'arbuste ; après l'idée médiévale de la « bonne racine » (ou « racine de tout bien ») intervient, et en troisième lieu (dans le vers suivant) celle de la « cime » ; toutes ces expressions sont sur le même plan (cf. mon article sur « fleur et rose » dans *Estudios dedicados a Menéndez Pidal* [1950], I).

Encreza, brillamment expliqué par M. Lewent : *passar al portestreig de gran encressa* refléterait la « porte étroite » de la Bible et *encressa* (: rime en *-eza*) serait un subst. abstrait tiré de l'adj. *encre* « foncé, sombre ». Seulement, je ne traduirais pas « la porte étroite d'une obscurité profonde », mais choisirais un

sens métaphorique comme « rudesse, violence » (quelque chose dans le genre de la *selva aspera e forte* de Dante), cf. aussi *encreso* « haine, à Mazan (Vaucluse) », Mistral : donc « la porte étroite si terrible ».

Quant à *portestreig*, qui me paraît inattesté ailleurs, ce mot semble rendre, moins *angusta porta* de l'Évangile, que le latin *angiportus, -um* (avec l'ordre des membres du composé renversé).

Perdensa. La strophe (nº IV) :

Tot aysi, segon mon albir,
li pren com al fol jugador
que non ha de perdre pahor,
e, can ve puys al departir,
amena lo joc en perdença :
car no vol aver abstinensa ;
donchs cel qui sech voler descomunall
pert ço del sieu e son amich coral

est traduite par M. Lewent : « Selon moi, il en est de lui [du chevalier rebelle à son seigneur naturel] exactement comme du fou joueur qui n'a pas peur de perdre et [que], quand il vient au partage, le jeu mène à la ruine ; car il ne sait pas s'abstenir (du jeu). Donc celui qui suit sa volonté immorale perd son bien et son ami sincère. » M. Lewent doit admettre une « petite contorsion syntaxique », une anacoluthe : il insère donc un [*que*] dans la traduction de la seconde partie de la proposition relative. Je traduirais le vers 5 par « *renverse* le jeu », c'est-à-dire le joueur fou en question est ce que les Anglo-Saxons appellent *a bad loser*. Ainsi le sens du passage serait : « il en est de lui comme du fou joueur qui n'a pas peur de perdre et [qui], quand il [ou peut-être : cela] vient au partage [à la fin de la partie], renverse tout le jeu, car il ne sait pas se retenir [user de retenue, de mesure]. Donc celui qui suit sa volonté démesurée perd [et]son bien et son ami sincère ».

Pour des parallèles à l'expression *ço del sieu*, cf. *Word*, VI, 150, note.

Poten(s), Potensa (nº XVII) :

[les trompeurs pensent à] aunir lo rey a cui son manifest
tutg li meu fatg e dona dretg castich,
car es potens hon poders no falich.

M. Lewent voit avec raison dans ce roi tout-puissant Dieu même. Mais *tutg li meu fatg* au v. 4 lui fait difficulté : il se résout à expliquer par « tous les faits énoncés par moi » (avec élargissement de sens du possessif). Il me semble tout à fait sûr que *meu* est dit par le pieux poète, qui se sent personnellement (avec toute la communauté chrétienne à laquelle il appartient) sous l'œil de Dieu (« le Roi auquel sont manifestes toutes mes actions », = « toutes nos actions humaines ») et parle au nom de la chrétienté : nous avons affaire à une sorte de *possessivum vicarium*.

Je lirais avec Lewent au v. 5 *potens'* = *potensa* et considérerais le vers entier comme une périphrase du latinisme *omnipotentia*, ce qui expliquerait aussi la forme latinisante.

De Vias (n° XVII) :

> De vias trops vos guerregan fan host,
> Amors, li fell avar cruzel e pech.

M. Lewent ne voit pas dans les deux premiers mots de locution adverbiale et propose de lire *de vias* = *de(s)viatz* « déviés » : « fort déviés, hostiles à vous, Amour, ils [les riches qui ne suivent pas le vrai chemin, mentionnés à la strophe précédente] vous font la guerre, ces félons cupides, cruels et fous. » Mais je ne vois pas comment *devias trops* (avec le dernier mot au pluriel) pourrait donner « *fort* déviés » (plutôt « beaucoup, tant de déviés » ?). Je crois donc que *de vias* est en effet la locution adverbiale (a. prov. *viatz* « vite » < lat. *vivacius*) au sens dérivé (inattesté, il est vrai, mais aisément justifiable, cf. fr. *plutôt*) de « plutôt » : « plutôt beaucoup (anglais *rather many*) vous font la guerre, Amour, ces félons... » Si l'on corrigeait *trops* en *trop*, on aurait peut-être une syntaxe plus fluide : « Plutôt trop vous font la guerre, Amour, les félons... »

Leo Spitzer.

VIEUX PROVENÇAL *ABASTAR*

M. Kurt Lewent vient d'apporter une contribution précieuse à la lexicographie provençale[1]. Tous les mots qu'il a

1. *Romania*, LXXI (1950), pp. 289-329.

étudiés sont tirés du chansonnier provençal conservé dans un manuscrit de Barcelone que M. Jeanroy avait édité autrefois. La première de ces études discute le verbe *abastar* « suffire, pourvoir » relevé dans une chanson d'amour composée par Bertran de Sant Roscha dans le deuxième quart du XIVe siècle. M. Lewent a rejeté, à juste titre, l'acception de « abonder » que Raynouard avait ajoutée aux deux autres dans son *Lexique roman*. Il importe de nous arrêter quelque peu ici, car d'autres érudits continuent à faire erreur en essayant de tirer au clair l'historique et l'étymologie de cette famille de mots.

A ce propos, l'étymon grec bastázein avait été suggéré d'abord par Bernard de la Monnoye selon dom Carpentier, puis par Diez dans son Dictionnaire étymologique et, d'une façon approfondie, par Schuchardt[1]. Cela n'a pas convaincu Zauner, qui tenait à considérer *bastar* comme une contraction du latin vulgaire *bassitare qu'on aurait formé sur bassus[2]. Cette origine est repoussée par Wartburg, par Gamillscheg et par Meyer-Lübke[3]. Ils sont d'accord tous les trois pour penser qu'on est en présence de la formation *bastare issue du latin vulgaire *bastus. Étant donné qu'on n'a jamais découvert bastus que comme un calque médiéval dans une chronique espagnole de saint Benoît qu'avait compulsée Du Cange, on comprend facilement pourquoi Wartburg et Gamillscheg l'ont fait remonter au grec du IVe siècle *bastân plutôt qu'au grec classique bastázein[4].

Récemment deux tentatives ont été faites aux États-Unis pour résoudre le problème. Quoiqu'elles aient été faites indépendamment l'une de l'autre, elles ont abouti au même résultat. Rice et Brown ont été frappés par l'aveu candide de Meyer-

---

1. *Zts. f. rom. Phil.*, XXXIII (1909), pp. 339-346.

2. *Wörter und Sachen*, III (1912), p. 191.

3. *Frz. etym. Wtb.*, I, p. 277 ; *Etym. Wtb. frz. Sprache*, p. 87 ; *Rom. etym. Wtb.*, art. 984.

4. Schuchardt a fait une comparaison entre bastázein et le grec moderne *bastó*. Vu que le grec veut dire « porter un fardeau », Bloch, *Dict. étym. langue franç.*, p. 70, explique que *baster* est probablement le latin populaire *bastare, proprement « porter », d'où « supporter, durer » (sens attestés en ancien italien), « fournir en suffisance » (les dictionnaires espagnols donnent encore le sens de « fournir »).

Lübke que *bastus est d'origine inconnue et qu'un prototype grec est simplement probable. Cela les a induits à proposer une source arabe, à savoir, le substantif *basṭa*[1]. Rice le traduit par « étendue, capacité ». Brown entend par là « largeur, ampleur, excédent » et il définit le verbe correspondant *basaṭa* par « étendre, élargir, rendre abondant ». Cette dérivation arabe soulève au moins deux objections. L'une d'ordre sémantique : l'idée essentielle dans les langues romanes est celle de suffisance et non pas d'abondance. Dans une étude antérieure, Meyer-Lübke avait soutenu que *bastare est devenu *bastar* en espagnol d'où il s'est répandu dans les autres langues romanes[2]. Rice et Brown estiment également que le mot est entré dans l'aire romane par l'intermédiaire de la langue espagnole, mais on verra que cela est sujet à caution.

Meyer-Lübke a connu *abâte*, qui n'a existé dans la langue d'oïl que comme une glose judéo-française, grâce au glossaire qui porte le sigle A[3]. Cette forme est la seule qui paraisse avoir été inconnue aux non-Juifs ; dans l'article 984 de son *Rom. etym. Wtb.*, il a cité des formes verbales en italien, en provençal, en catalan, en espagnol, en portugais, en logudorien, en suisse romand et, pour la France septentrionale, en judéo-français[4]. Il était d'avis que *abâte* doit provenir du Midi. De même, Gamillscheg a eu recours au vieux provençal pour l'étymologie de la glose[5]. Wartburg place le point de départ pour

1. C. C. Rice, *Hisp. Rev.*, III (1935), p. 340, réimprimé dans *Univ. North Carolina Studies Rom. Lang. Lit.*, VII (1946), p. 67 ; L. P. Brown, *Some Romance Words of Arabic or Germanic Origin* (Los Angeles, 1938), p. 52.

2. *Wörter und Sachen*, I (1909), p. 32.

3. Le lecteur bienveillant est prié de se reporter aux *Johns Hopkins Studies Rom. Lit. Lang.*, extra volume V (1932), pp. 10-14, pour l'explication de tous ces sigles. Le glossaire A a été imprimé par M. Lambert et L. Brandin, *Glossaire hébreu-français du XIII^e siècle* (Paris, 1905).

4. Voir *Mod. Phil.*, XLV (1947), p. 4.

5. Meyer-Lübke et Gamillscheg se trompent dans leur traitement des autres gloses. Celui-là a qualifié *arey* « bélier » d'emprunt fait au vieux provençal par les Juifs du Nord. C'est bel et bien le mot autochtone *aroi* avec une orthographe archaïque de la diphtongue. On peut voir là-dessus Thomas, *Romania*, XXXV (1906), p. 140 ; Blondheim, *Romania*, XXXIX (1910)

tous les dérivés gallo-romans en Italie. Blondheim estime que l'espagnol ne peut guère entrer en ligne de compte comme source des formes françaises [1]. Il cite *abâte* dans les glossaires A et G avec les gloses semblables que les Juifs de Provence, de Catalogne, d'Espagne, d'Italie et du Portugal ont employées au moyen âge et il les range sous le lemme *abbastare. Il commente le judéo-espagnol *bastado*, le judéo-portugais *abastado* et le judéo-catalan *abastant* qui servaient d'épithète pour Dieu « Le Tout Puissant » en reposant sur un jeu de mots pour « celui qui a suffisamment, celui qui est pourvu ». L'adverbe judéo-français *abâte* est attesté dans d'autres glossaires bibliques : B 57r, Habaqouq II 13 ; D 128v, Nahoum II 12 ; E 28r, Deutéronome I 6 ; FIII, Job XXXIX 25 [2]. Cette glose a gardé la forme primitive dans C et dans J où elle est transcrite *abaste* [3]. Dans ce glossaire J. Darmesteter a aussi relevé le substantif qu'il a transcrit *abâtement* [4]. Ce vocable rappelle le vieux provençal *abastamen* « suffisance ». Raynouard l'a cité chez Gaucelm de Béziers et dans les *Leys d'amors* et il a renvoyé au vieil espagnol *abastamiento* et au vieux catalan *bastamen* [5]. Paul Meyer a hésité à faire un choix entre *abastament* et *bastament* dans *Blandin de Cornouailles* [6]. Je préfère y voir encore un exemple de *abastamen*.

Or il est manifeste que le judéo-français *abâte* représente

---

p. 137 ; Roques, *Mélanges ling. rom. offerts Jean Haust* (Liége, 1939), p. 350. Meyer-Lübke aurait dû choisir un parallèle authentique parmi les gloses telles que *bodeke, laitugue, maçugue, orugue, sanze, sazert, tortugue*. Gamillscheg a copié *baster* fautivement au lieu de *abâte*.

1. *Les Parlers judéo-romans et la Vetus Latina* (Paris, 1925), pp. 13, 14, 172.

2. W. A. Wright, *Journal of Philology*, XXXI (1910), p. 314.

3. J. Oesterreicher, *Beiträge Geschichte jüd.-frz. Sprache Lit. Mittelalter* (Czernowitz, 1896), p. 25 ; A. Darmesteter, *Reliques scientifiques*, I (Paris, 1890), p. 155.

4. Il est impossible de vérifier les orthographes différentes des gloses 104 et 105 parce que le manuscrit de Turin a été détruit par un incendie en 1904.

5. M. Lewent a rejeté l'interprétation « abondance » que Raynouard y avait ajoutée à tort. Pour la traduction du provençal moderne *abastamen*, Mistral s'est borné sagement à dire « suffisance ».

6. *Romania*, II (1873), p. 185.

proprement la forme de la troisième personne singulier du présent de l'indicatif tout comme l'interjection moderne *baste*. Cela posé, il nous incombe de déterminer si un tel verbe a existé ou non en vieux français. Poursuivons donc notre enquête ayant en vue d'abord un verbe avec préfixe. Godefroy, I, p. 17a, traite *s'abastir* de mot douteux dans *Gui de Nanteuil* 1681 :

> Dist li dus Amalgré : « Je m'en abastiroie ;
> Un tornoi i prendroi, se le roy le m'otroie. »

Il se demande si la bonne leçon ne serait pas *je m'en ahastiroie* signifiant « je me fais fort d'entreprendre cette chose, je jure que j'accomplirai mon dessein ». Autrement dit, il y a vu une variante de *aatir* au réfléchi. De même Normand et Raynaud ont pris cette licence paléographique dans *Aiol et Mirabel* 581 en faisant imprimer le verbe *ahastir* usité à l'actif [1]. Tant s'en faut! On n'a pas le droit de rapprocher *abastir* de *aatir*. Aux pages 17, 435 et 543 de son édition, Foerster a gardé la leçon du manuscrit telle quelle, il a montré que c'est simplement le verbe *bastir* avec préfixe et il a cité *bastir cembel* ailleurs [2]. Revenant à *Gui de Nanteuil*, on peut constater que Paul Meyer dans son sommaire avait rendu les deux vers par « J'y accepterais un tournoi, dit le duc Amalgré, si le roi le permet » [3]. Gelzer a soutenu que dans ce cas l'éditeur avait traduit *s'abastir* par « accepter » [4]. Il me semble que Paul Meyer n'a offert qu'un abrégé et qu'il a passé exprès sur le deuxième hémistiche du vers 1681. Quoi qu'il en soit, la traduction « suffire, donner satisfaction » que Gelzer propose pour le verbe réfléchi dans *Gui de Nanteuil* et pour le verbe actif dans *Yder* 5471 reste insoutenable. Il ne faut pas non plus prendre au sérieux la définition semblable, « se suffire, se contenter, s'accommoder », que Millet avait attribuée à *s'abastir* il y a longtemps [5]. Tobler et Lommatzsch, I 40 et 1217, qui re-

1. *Soc. anc. textes franç.* (Paris, 1877).
2. *Aiol et Mirabel* (Heilbronn, 1876-1882).
3. *Anc. poètes France*, VI (1861), p. lvi.
4. *Ges. rom. Lit.*, XXXI (1913), p. 227.
5. *Études lexicographiques sur l'ancienne langue française...* (Paris, 1888), p. 37.

lèvent *abastir* à l'actif dans *Aiol* et dans *Yder* et au réfléchi dans *Les Chétifs*, ont parfaitement raison de le traduire par « entreprendre, mettre en train ».

Le vieux français *abastir* n'a rien à voir avec *abaster*. Si Gelzer et Millet se sont laissé induire en erreur, c'est qu'ils confondaient *abastir* avec un verbe simple de la première conjugaison, *baster* « suffire, être suffisant ». C'est La Curne de Sainte-Palaye, II, p. 421 b, qui a fixé l'origine de *baster* au XVI^e^ siècle et qui a cité l'*Invantaire des deus langues françoise et latine* de Monet pour prouver que les Français l'avaient emprunté aux Italiens [1]. Actuellement le *Dictionnaire Général*, Bloch, Dauzat et Gamillscheg continuent à répéter que *baster* n'est entré dans la langue française qu'au XVI^e^ siècle. Meyer-Lübke s'est étonné qu'aucun des textes normaux composés dans la France septentrionale au moyen âge ne fournisse la moindre trace du verbe. Tout cela semble assez curieux, car on n'a qu'à jeter un coup d'œil sur le dictionnaire de Godefroy, I, p. 594b, pour se rendre compte que *baster* a certainement existé en vieux français à partir du XIII^e^ siècle. Jehan d'Ibelin, mort en l'an 1266, l'a employé dans son *Livre des assises de Jerusalem* et Marco Polo s'en est servi quand il a dicté son *Devisement dou monde* à Rusticien de Pise en 1298. Par conséquent, il serait plus prudent de dire, toujours en suivant Godefroy, que l'emploi de *baster* a repris au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle [2]. A la même époque, la locution *baster mal* ou *malbaster* au sens contraire de « être en mauvais état, mal réussir » était assez usuelle.

De très bonne heure les écrivains du Nord de la France ont employé *baster*, *abaste*, *abâtement* et les trouvères du Midi ont connu *bastar*, *abastar*, *abastamen*. D'autre part ce groupe de mots n'est pas tombé en désuétude. Godefroy a déjà signalé la survivance de *malbaster* dans la Bauce. Wartburg a localisé plusieurs vestiges des verbes *baster* et *abastar*, de l'adjectif *bastant* et de l'interjection *baste* dans les patois gallo-romans. Le verbe

1. L. C. Stevens, *La Langue de Brantôme* (Paris, 1939), p. 99, estime que *baster* peut provenir soit de l'italien, soit de l'espagnol.

2. Voir E. Huguet, *Dict. langue franç. XVI^e^ siècle*, I (Paris, 1925), pp. 504-506.

abastar y est restreint aux dialectes franco-provençaux et méridionaux, qui lui donnent beaucoup de sens connexes : « suffire, pourvoir, (au réfléchi) se contenter, habituer, acclimater, égaler, atteindre, arriver avec peine, tourner à bien, tourner à mal [1]. » Cela nous ramène à notre exorde, l'emploi de *abastar* en vieux provençal.

Raphael Levy.

ENCORE LE « GRAAL TRESTOT DESCOVERT »

Ces quelques lignes n'ont d'autre but que d'apporter un témoignage supplémentaire à l'appui de l'interprétation, proposée par M. Jean Frappier, du v. 3301 du *Conte du Graal* [2]. Il se trouve dans le *Joseph* de Robert de Boron, v. 2466 ss. de l'édition W. Nitze (Class. fr. du moyen âge) signalés en note par M. Frappier. Joseph, on le sait, a imploré le secours du Seigneur pour nourrir ses gens pressés par la faim. Une voix, — celle du Saint-Esprit, — lui conseille alors de prendre le veissel qui contient le sang de Jésus :

Ton veissel o mon sanc penras 2469
En espreuve le meteras
Vers les pecheeurs en apert
Le veissel *tout a descouvert* 2472

Comme pour le *trestot descovert* dans le passage de la Continuation relevé par M. Frappier (Potvin, III, 369, v. 33-38), l'expression *tout a descouvert* est ici glosée par *en apert*. Ainsi *tout a descouvert* et *trestot descovert* sont, dans la façon de parler du XII[e] siècle, de purs synonymes : le Graal est exposé à la vue de tous.

Mais il y a une preuve encore plus curieuse, que tel est bien le sens de l'expression. Quelques vers plus loin, la même voix,

1. Chose curieuse, M. Lewent, après avoir rejeté la signification « abonder » chez Raynouard, semble être d'accord avec Mistral, qui a ajouté « abonder » aux acceptions « suffire, pourvoir, atteindre, arriver avec peine, tourner à bien, tourner à mal » pour le provençal moderne *abasta*.

2. Cf. *Romania*, LXXI, 1950, p. 240-246, et *Bulletin bibliographique de la Société internationale arthurienne*, 1950, p. 89-93.

continuant à dicter à Joseph sa ligne de conduite, ajoute :

Puis pren ton veissel et le mest
Sus la table...
Et le cuevre d'une touaille 2507

C'est un contresens que d'interpréter avec Heinzel (*Ueber die französischen Gralromane*, p. 82) : « auf den Tisch, an dem die Gemeinde sitzt, gestellt, erst verhuellt, dann aufgedeckt », car ces vers ne décrivent aucunement deux moments distincts de l'exposition du Graal aux yeux de la communauté. Le passage intermédiaire (v. 2473-2500) peut paraître bizarre au premier abord, à cause de la manière abrupte dont s'ouvre ce développement. La voix rappelle en effet la Cène chez Simon et la trahison de Judas, la présence de Jésus à ce repas suprême, et c'est en souvenir de la table où Jésus but et mangea qu'elle invite Joseph à faire construire une autre table, où sera posé le poisson pêché par Bron. Mais les derniers vers établissent le raccord de façon suffisamment claire : le Graal sera placé « tot a descovert » sur la table où figurera aussi le poisson ; le passage intermédiaire ne fait donc pas avancer chronologiquement le récit, il constitue une parenthèse, les vers 2503 ss. font en réalité immédiatement suite à 2472, et le « *dann* aufgedeckt » de Heinzel est une erreur. Ainsi le Graal peut être couvert d'une « touaille » et être dit en même temps « *tout a descouvert* ». Voilé, il est en évidence, sous les yeux de l'assistance. Et le contexte confirme :

Puis pren ten veissel et le mest
Sus la table, lau mieuz te pleist,
Meis qu'il soit tout droit emmi liu... 2505

ce qui veut dire : à l'endroit où il est le mieux en vue.

J'ajoute qu'à mon avis le Graal n'est pas chez Chrétien, un « plat large et creux », comme le pense M. Frappier. Calice comme chez Robert de Boron (où la *toaille* désigne évidemment la pale, comme dans *Queste*, éd. A. Pauphilet, p. 269, ligne 12) ? Non pas, mais Chrétien l'assimile plus ou moins à un ciboire, comme il ressort des v. 6422-24 et 6428 (éd. Hilka) :

D'une seule oiste li sainz hon
Que l'an en cest graal li porte

Sa vie sostient...
...l'oiste qui el graal vient.

Ces quatre vers sont irréductibles, je crois, à toute théorie celtisante sur la nature du Graal dès le *Conte* de Chrétien de Troyes.

Le « climat » de l'œuvre n'est aucunement mystique, certes ; et en écrivant *un* Graal, Chrétien ne présente pas, dès l'abord, cet objet sur le plan mystico-symbolique ; mais il ne le voit pas sous la forme d'un chaudron, ni d'un large plat, étranges récipients pour *une* hostie, avouons-le, mais sous la forme d'une coupe-ciboire, ornée de pierres précieuses, tout comme les riches ciboires de l'époque [1], voire d'un de ces calices ministériels qui servaient jusqu'au XII^e^ siècle à administrer le sacrement de l'Eucharistie sous les deux espèces. Le Graal est porté par une pucelle, entre ses deux mains : on réalise mal cette attitude avec un objet trop volumineux, et le continuateur cité par M. Frappier explicitait, comme nous le faisons, le contenu plastique des vers du Champenois en écrivant :

Entre ses mains *hautement* porte
un graal trestot descovert.

Geste d'élévation continuelle, geste d'un rituel de fantaisie en un pareil cortège, mais qui semble avoir été suggéré par le texte même de Chrétien.

Alexandre MICHA.

1. Je n'ai trouvé aucun large plat, aucun bassin, ainsi décoré de riches pierres précieuses, aux XII^e^ et XIII^e^ siècles. Cf. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier*. Sous toutes réserves, évidemment.

DISCUSSIONS

A PROPOS DE L'ARTICLE DE M. ANDRÉ BURGER,

La légende de Roncevaux avant la Chanson de Roland [1].

1. M. Burger a voulu prouver que la première mise en forme littéraire de la légende de Roncevaux fut latine, que la *Chanson de Roland* fut précédée par un poème hagiographique en hexamètres dactyliques latins. L'importance de cette affirmation n'échappe à personne, M. Burger en ayant d'ailleurs dégagé lui-même la portée générale : « Les légendes épiques, au début, n'ont été qu'un genre particulier de légendes hagiographiques; les vies de saints ne sont pas le fait des jongleurs, mais des clercs, et elles ont été écrites en latin avant d'être écrites en français » (p. 472). Cette conclusion renferme peut-être une grande part de la vérité sur les origines de la littérature épique; mais, en raison même de sa portée, nous aimerions y être conduits par une chaîne solide de déductions indubitables. Or, si l'argumentation de M. Burger séduit par son élégance, sa subtibilité, et une certaine ardeur communicative, elle ne semble pas de force à supporter le poids de sa conclusion. Il ne sera pas inutile de le faire apparaître, puisque, on le pressent, l'article de M. Burger va devenir une des références courantes en faveur des origines latines de l'épopée française.

La thèse de M. Burger peut se résumer comme suit : la *Chronique* du Pseudo-Turpin qui connaît la *Chanson de Roland*, et le *Guide du pèlerin de Saint-Jacques* qui ignore la *Chanson de Roland* et la *Chronique* du Pseudo-Turpin, donnent de Roncevaux un récit trop semblable pour que cette rencontre soit due au hasard. Il faut donc leur supposer une source commune. Quant au fond, d'une part, ce récit primitif, dont on retrouve les éléments en retranchant de la *Chronique* les emprunts à la *Chanson de Roland*, présentait avec cette dernière des différences qui empêchent de croire qu'il lui soit postérieur. Quant à la forme de ce récit, d'autre part, ses hexamètres transparaissent sous la prose de la *Chronique* et sous celle du *Guide*, et les convergences for-

1. *Romania*, t. LXX (1949), p. 433-473.

melles de ces deux textes indépendants l'un de l'autre donnent leur garantie à la restitution.

Nous ne parlerons pas de la forme du récit primitif, nous attachant seulement ici à l'analyse de la première partie de l'étude de M. Burger, celle où il entend démontrer l'existence d'une source commune à la *Chronique* et au *Guide*, en restituer les principaux traits, établir qu'elle est antérieure à la *Chanson de Roland*.

2. La charnière du système de M. Burger est, on l'a vu dès l'abord, l'indépendance réciproque de T[1] et de G[2]. Si, en effet, G connaît T, la source commune n'est plus nécessaire et rien ne s'oppose à ce que la *Chronique* du Pseudo-Turpin, toute différente qu'elle soit de R[3], soit de l'invention... du Pseudo-Turpin.

Or, avouons-le, cette indépendance réciproque est peu vraisemblable *a priori*. T et G appartiennent tous deux au *Livre de Saint-Jacques* dont ils constituent les livres IV et V. Même s'ils ont été tout d'abord autonomes, ils ont pris l'un et l'autre leur forme définitive au moment de leur incorporation à ce recueil. Bien plus, cette forme définitive, ils la doivent au même homme, car un même rédacteur a donné à toutes les parties du recueil une même couleur linguistique et stylistique, les a soumises au même cadre rédactionnel : telle est une des conclusions de M. l'abbé Pierre David dans ses *Études sur le Livre de Saint-Jacques* (p. 167, 182, 185)[4]. Comment, dès lors, ne pas considérer comme empruntés par G à T (un emprunt en sens inverse ne se conçoit guère) les passages communs aux deux textes?

Si l'on pensait, par exemple, que G (p. 80) et T (p. 215) avaient tiré tous deux, mais indépendamment l'un de l'autre, leur liste des morts enterrés à Belin des hexamètres restitués par M. Burger (p. 459), la rigoureuse coïncidence de ces deux listes tiendrait du miracle. Comment G et T auraient-ils l'un et l'autre supprimé *pugnax* et *magnus*, changé *Britonum* en *Brittanniae*, *dux et Garinus Lotharingius* en *Garinus dux Lotharingiae*? L'emprunt de G à T est en réalité très probable, et cette conclusion doit s'étendre aux autres passages. On ne s'étonnera plus dès lors que G «ne souffle mot» (Burger, p. 439) de la tombe de Turpin : il suit en cela T qui, lui, avait d'excellentes raisons pour n'en point parler. Il est sans importance pour nous que les em-

---

1. *Historia Karoli Magni et Rotholandi ou Chronique du Pseudo-Turpin*, textes revus et publ. par C. Meredith-Jones, Paris, 1936.

2. *Le Guide du pèlerin de Saint-Jacques de Compostelle*, texte latin du XII[e] siècle, édité et trad. en français par Jeanne Vielliard, Mâcon, 1938.

3. *La Chanson de Roland*, publ. d'après le ms. d'Oxford et trad. par Joseph Bédier, Paris, 1924.

4. *Études sur le Livre de Saint-Jacques attribué au pape Calixte II ; III : Le Pseudo-Turpin et le Guide du pèlerin*, dans *Bulletin des études portugaises et de l'Institut français au Portugal*, nouv. sér., t. XII (Coimbra, 1948), p. 70-223. Voir aussi t. XIII (1949), p. 101-102.

prunts aient eu lieu au moment de l'incorporation de *G* au *Livre de Saint-Jacques*, ou plus tôt.

M. l'abbé David a souligné, il est vrai, les différences qui, pour le reste, séparent *G* de *T* : « De toute la matière du *Turpin*, le *Guide* ne connaît que *Roncevaux* ; rien sur le cycle d'*Aigoland* qui appartient pourtant aux traditions épiques de la France du Sud-Ouest. Plus grave encore, le *Guide* non seulement ignore, mais contredit sur les points essentiels le thème turpinien de la guerre pour saint Jacques, de la découverte du tombeau apostolique par l'empereur, de l'organisation qu'il est censé donner à Compostelle. Notre pèlerin connaît la tradition galicienne de la découverte du tombeau par l'évêque Theodemir ; il sait que la dignité archiépiscopale a été conférée par le pape Calixte II. Dans tout le long chapitre IX où plus d'un souvenir français est évoqué, dans toute cette description de la ville et de la basilique, pas un mot de Charlemagne » (p. 220-221, voir aussi p. 209-210). M. David n'en pense pas moins que les passages concernant Roncevaux ont été ajoutés à *G* d'après *T* par un interpolateur féru de récits épiques. Et c'est l'hypothèse de beaucoup la plus vraisemblable du moment que nous savons qu'un clerc, connaissant *T*, a donné sa dernière forme à *G*.

Quels sont les arguments de M. Burger contre cette hypothèse ? Un seul, que voici : *T* utilise *R*, or *G* ignore *R*, donc *G* ignore *T* (p. 441). Quels sont alors les faits qui engagent à croire que *G* ignore *R* ? Ce sont trois divergences de *G* par rapport à *R* : 1) *G* ne dit pas que Roland fût le neveu de Charlemagne ; 2) il réduit à 40 000 le nombre des morts de Roncevaux ; 3) il donne à la mort de Roland le caractère d'un martyre. Sur les points 2 et 3, *G* est d'accord avec *T* ; mais *T* connaît *R* et cela ne l'a pas empêché de réduire à 40.000 le nombre des morts de Roncevaux et de donner à Roland la mort du martyr. Il faut donc renoncer à se servir de ces deux arguments pour établir que *G* ignore *R*.

Reste le point 1 : *G* ne dit pas de Roland qu'il fût le neveu de Charlemagne, mais seulement qu'il était *genere nobilis, comes scilicet Karoli magni regis, de numero .XII.*cim *pugnatorum* (p. 78). S'il avait connu *R*, n'aurait-il pas écrit *nepos scilicet Karoli* ? Et s'il avait connu *T*, de même, car, à deux reprises au moins, *T* mentionne les liens de parenté qui unissaient Roland à l'empereur. Ainsi, du même argument découlent ensemble deux conclusions : *G* ignore *R*, *G* ignore *T*. Ces conclusions ne se fortifient nullement l'une l'autre, et le raisonnement de la p. 441 est trompeur, car, précisément, *G* n'ignore *R* que s'il ignore *T*. M. Burger tient en somme une position en hérisson de laquelle il nous dit : si *G* ignore *R*, il ignore *T*, mais s'il avait connu *T*, il aurait connu *R*. La charnière du système — indépendance réciproque de *G* et de *T* — repose en définitive sur cette seule divergence entre *G* et *T* : *G* ne dit pas que Roland était le neveu de Charlemagne.

Dira-t-on que la charnière est solide ? Cet argument *ex silentio* est en réalité d'une faiblesse évidente, qui le devient plus encore si l'on se souvient que

G consacre à Roland et à Roncevaux deux courts passages seulement, respectivement de onze et vingt-quatre lignes, tandis que *T* raconte Roncevaux en dix chapitres. *G* donne quelques indications rapides à propos des lieux : Blaye, Bordeaux, Belin, Roncevaux ; *T* s'étend à loisir sur cet épisode fameux des expéditions d'Espagne, son sujet. Comparera-t-on les données d'un Baedecker à celles d'une monographie ? N'y a-t-il pas quelque chose de déraisonnable dans une confrontation de ce genre entre deux textes de longueur tellement inégale ?

3. Cette source commune à *G* et à *T*, dont il devient inutile de postuler l'existence, quel récit de Roncevaux nous eût-elle offert selon M. Burger ? Suivons sur ce point son analyse, qui consiste à faire le départ, dans le récit de *T*, entre les éléments empruntés à *R* et les éléments hérités de la source commune à *T* et à *G*.

« Au début du récit de la *Chronique*, ch. XXI, p. 179 s., la discrimination n'est pas difficile à faire ; il suffit, peu s'en faut, de supprimer les phrases concernant le rôle de Ganelon pour obtenir un récit parfaitement cohérent... L'intervention de Ganelon est parfaitement inutile, puisque, pour la légende que nous appellerons latine pour la distinguer de celle de Turold, la vraie cause du désastre est le péché de fornication où les Sarrasins réussissent à faire tomber les guerriers français » (p. 441-442). Ce n'est donc pas un auteur épris de morale qui a dénaturé la *Chanson de Roland* en doublant la trahison par la fornication, comme le ferait croire la longue leçon de morale qu'il tire de l'événement à la fin du chapitre et sa tendance religieuse et moralisatrice qui apparaît non seulement dans ce passage, mais dans toute son œuvre, et notamment dans la conversation entre Agoland et Charlemagne (p. 129-133), dans la discussion entre Ferragut et Roland (p. 153-161), dans l'*exemplum* des guerriers chrétiens qui dépouillent les cadavres sur le champ de bataille et sont tout aussitôt occis par les Sarrasins (p. 144-145), dans tant d'autres anecdotes édifiantes. Ce clerc, qui partout ailleurs moralise, aurait ici tout au contraire inséré, d'après *R*, dans le récit éminemment moral qui punit la fornication des guerriers, le motif de la trahison militaire, dont il ne tire aucun enseignement moral. La vraisemblance, ici non plus, n'est pas en faveur de la thèse de M. Burger.

Et pourquoi donc, sans Ganelon, Charlemagne aurait-il confié la mission la plus périlleuse *carissimis suis Rotolando et Olivero* ? N'eût-il pas fallu supprimer ce passage aussi, comme on a rayé *ut pugnatores in manibus illorum traderet ad interficiendum* ? Cela n'est-il pas la conséquence de ceci ? L'enchaînement des faits paraît si clair qu'on se demande si la suppression de la trahison ne nous obligera pas, de proche en proche, à biffer tout Roncevaux.

« Mais le rôle de Ganelon n'est pas seulement inutile, il est absurde : Charles a conquis toute l'Espagne, Marsile et Béligand lui sont soumis et lui obéissent en toute chose ; il se met en route pour rentrer en France et arrivé à Pampelune, il s'avise soudain qu'il a oublié étourdiment de faire baptiser

les deux frères et de leur faire payer tribut ; et vite il envoie Ganelon leur rappeler la chose » (p. 443). Je ne dis pas que le récit de *T* soit conforme à *R*. La présence de Baligant aux côtés de Marsile est en particulier assez singulière ; frère de Marsile, comme dans *Mainet*, il semble n'avoir d'autre rôle dans *T* que de s'enfuir avec ses troupes à la nouvelle de la mort de Marsile sur le champ de bataille, si bien que l'épisode de *Baligant* n'a pas lieu. Mais, pour le reste, le récit de *T* est-il si différent de *R* qu'il paraît ? Je ne le crois pas. Marsile et Baligant *Karoli imperiis subiacebant et libenter ei in omnibus serviebant, sed in caritate ficta.* N'est-ce pas une claire référence à l'ambassade fallacieuse de Blancandrin, par laquelle Marsile promet de tenir ses terres de Charlemagne, de se faire baptiser, de payer un tribut considérable, bref, de se soumettre à l'empereur ? Dans *R* comme dans *T* la soumission de Marsile précède l'ambassade de Ganelon, qui n'en paraît pas pour autant absurde. Pourquoi donc, dans *R*, Charlemagne envoie-t-il Ganelon ? Pour réclamer des otages qui garantissent l'accomplissement des promesses ; était-il si faux de croire, comme l'a fait *T*, que Ganelon était allé réclamer l'accomplissement de ces promesses ? On pouvait se tromper d'autant plus facilement que Ganelon, devant Marsile, réclame d'abord le baptême et la moitié de l'Espagne, ou la mort, et que le vrai message de Charlemagne n'est révélé qu'ensuite et très rapidement (*R.*, v. 493). M. Burger ne me paraît donc nullement fondé à écrire (p. 443) : « Bref, il est clair que le Pseudo-Turpin s'est borné à interpoler maladroitement quelques phrases suggérées par la *Chanson de Roland* dans un récit tout différent et par lui-même tout à fait cohérent. » Je dirais bien plus volontiers le contraire : le Pseudo-Turpin a greffé maladroitement sur les données de la *Chanson de Roland* des éléments adventices sans rapport avec l'événement et de nature morale ; il a été de plus le premier hagiographe de Roland et d'Olivier.

Mais M. Burger trouve ailleurs un indice confirmant que le récit primitif ne connaissait pas la trahison de Ganelon. Comme de nombreux lecteurs de *T*, il a été frappé par une contradiction qui donne une fâcheuse idée de la négligence de *T* ; celui-ci place tout d'abord Ganelon et Turpin aux côtés de Charlemagne (p. 181, l. XV), puis, quelques lignes plus loin (p. 183, l. XV), il nous dit qu'à Roncevaux tous les combattants furent tués, sauf Roland (qui va succomber), Bauduin, Turpin, Thierri et Ganelon, ce qui donne à penser que Turpin et Ganelon ont participé au combat de Roncevaux. « La légende latine aurait compté Ganelon parmi les combattants de Roncevaux et on voit la portée du fait : cette légende serait sûrement antérieure à la *Chanson* » (p. 445). Si en effet Ganelon combat à Roncevaux, il n'a pas trahi ; et si le récit ne comporte pas de trahison, il est antérieur à *R* (voir plus haut !).

En réalité, il n'y a aucune contradiction dans le récit de *T* et il ne faut pas supposer les anciens auteurs plus étourdis qu'ils n'étaient. Voici la phrase latine incriminée : *Ibi interficiuntur omnes pugnatores praeter Rotolandum, et*

Balduinum, et Turpinum, et Tedricum, et Ganalonum. La méprise de M. Burger et des autres vient du sens qu'ils donnent au mot *pugnatores* « guerriers, combattants ». Pour *T*, les *pugnatores* sont très précisément les trente-trois *pugnatores maiores*, les trente-trois chefs dont il a dressé le catalogue au chap. XI. Un exemple entre cent : Ganelon promet de remettre les *pugnatores* aux mains de Marsile. Au chap. XXIX, *T* répartit les corps des *pugnatores* entre les différents cimetières de France ; il reprend alors très exactement son catalogue, en exceptant toutefois Turpin, Bauduin et Ganelon. Bref, chaque fois qu'il parle des *pugnatores*, il s'en réfère mentalement à son catalogue. Le sens de notre passage est clair : « les chefs (dont j'ai dressé le catalogue) furent tous tués à Roncevaux, sauf Roland (qui va mourir), Bauduin (qui portera la nouvelle du martyre de Roland au camp de Charlemagne), Thierri (qui assistera Roland dans ses derniers moments), Turpin et Ganelon (qui étaient avec Charlemagne). » Ce passage trompe donc l'espérance de M. Burger et ne confirme pas la supposition précédente selon laquelle la trahison n'appartiendrait pas à la version primitive de la légende de Roncevaux.

4. M. Burger remarque ensuite que le nombre des Sarrasins de Marsile est de 50.000 dans le ms. B^1 de *T*, de 42.000 dans A^6, de 110.000 dans A^1 et A^{10}, répartis en deux corps de 20 et 30.000, 20 et 22.000, 20 et 90.000 suivant ces mss. Dans le ms. d'Oxford de *R*, les armées de Marsile comptent 400.000 hommes (v. 565, 715, 851) ; 100.000 hommes font partie de l'avant-garde conduite par les douze pairs sarrasins (v. 991), et, par conséquent, 300.000 hommes forment la *grant ost* de Marsile. Si *T* utilisait *R*, pourquoi diminuerait-il la grandeur des armées sarrasines ? Ne serait-ce pas diminuer du même coup les mérites de Roland et des pairs ? On supposera donc plus volontiers que *T* est ici fidèle à sa source, antérieure à *R*.

Mais rien n'est moins constant que la transmission des chiffres de manuscrit à manuscrit. Regardons par exemple la tradition manuscrite de *R* :

O v. 565 : 400.000 = V^4 ; 40 000 *C* ; 500.000 V^7
682 : 400.000 ; 1.000 CV^7
851 : 400.000 = V^4CV^7 ; 100.000 *T*
991 : 100.000 = V^7T ; 700.000 *C*
1911 : 100 000 = *C* ; 20.000 V^4 ; 30.000 TV^7. (*T* = ms. de Cambridge.)

On voit que les chiffres varient et qu'ils ne grossissent pas forcément avec le temps. Aux v. 2072-2073 de *O*, 1.000 Sarrasins à pied et 40.000 à cheval se préparent à donner l'assaut final contre Roland, Turpin et Gautier del Hum. Ces chiffres sont respectivement de 1.000 et 4.000 dans V^4, de 10.000 et 30 000 dans *L*, et, d'une façon qui évoque assez singulièrement les chiffres du ms. B^1 du Pseudo-Turpin, de 20.000 et 30.000 dans *P*.

De même, M. Burger trouve suspect que *T* (p. 181, l. XXV) ne compte que 20.000 Francs passant les ports aux côtés de Charlemagne, alors que *R* en compte 100.000. Mais, si ce dernier chiffre est bien celui de *O* (v. 842), V^4 et *C* donnent 20.000, tout comme le Pseudo-Turpin. Il n'est donc nul-

lement exclu que les chiffres de *T* soient en rapport avec quelque version de *R*. En tout état de cause, les variations que nous avons relevées n'engagent pas à tenir compte des divergences qui séparent sur ce point *T* de *R*.

5. M. Burger relève enfin quelques différences sans portée entre *T* et *R* pour en arriver à la conclusion générale de sa première partie : il est invraisemblable que quelque clerc ait pu écrire après la *Chanson de Roland* « un récit de la bataille de Roncevaux :

1) qui ignore la parenté de Roland avec Charlemagne ;

2) qui substitue à la trahison de Ganelon, comme cause du désastre, la fornication des guerriers français ;

3) qui abaisse à 40.000 le chiffre des armées de Marsile et de celles de Charlemagne ;

4) qui fait périr les combattants de Roncevaux, non seulement par l'épée ou la lance, mais aussi sous le bâton, sur le bûcher, écorchés ou pendus ;

5) qui fait périr Roland de soif, après avoir été soufflété, battu, moqué ;

6) qui fait écorcher vif Olivier et l'ensevelit à Belin avec Ogier le Danois » (p. 450).

La *Chanson de Roland* jouissait d'une telle autorité, selon M. Burger, qu'on n'aurait pu donner après elle une version si différente des faits. C'est pourtant ce que l'auteur de *T* a fait ! Même s'il avait reproduit un récit antérieur en l'interpolant, il n'aurait pas témoigné par là d'un bien grand respect pour *R*. Et qu'ont fait les remanieurs postérieurs de *R* sinon d'en dénaturer l'esprit et d'en varier le récit ? Et tous les remanieurs ont agi de même avec les chansons de geste. Pourquoi l'auteur de *T*, auquel M. Burger attribue l'invention de la vision de Turpin au chap. XXV, n'aurait-il pas également inventé lui-même des épisodes et dénaturé la *Chanson*, en partie parce qu'il a préféré faire de cette légende épique une légende hagiographique ?

Je suis étonné quant à moi de voir accorder l'antériorité à un récit qui présenterait les différents motifs de *R*, mais vidés de leur sens. Dans *R*, en effet, tous les éléments sont solidaires et forment un tout organique qui suppose une composition mûrement réfléchie : trahison de Ganelon, démesure puis souffrance de Roland, sagesse d'Olivier, leur amitié, les combats de Turpin, ceux des douze pairs, la mort solitaire de Roland, le cor, au centre du drame, tout se tient. Dans *T* et dans le poème primitif reconstruit par M. Burger, on retrouve au contraire quelques-uns de ces éléments seulement, comme si leur ensemble noué n'était pas nécessaire au drame, et que, pris isolément, ils offraient encore quelque signification réelle. Que vient faire là le personnage d'Olivier s'il n'incarne pas la bravoure raisonnable en face du fol héroïsme ? Quel rapport entre le péché de luxure, auquel — remarquons-le — ne se livrent pas les *maiores pugnatores*, et l'héroïsme de ces mêmes barons ? Quelle nécessité de donner un témoin à la mort de Roland alors que sa mort solitaire est à ce point centrale dans la *Chanson* ? Quelle mort absurde pour un combattant que de mourir de soif, mort qu'on ne peut vraiment

s'expliquer que comme un souvenir inexact de la *Chanson*! Et que dire de ce cor dont Roland sonne, non pas, comme le dit M. Burger, pour rappeler Charles, mais d'abord pour que les Français qui se cachaient dans les bois par peur des Sarrasins viennent à lui, et, secondairement, pour que ceux qui avaient déjà passé les ports reviennent peut-être à lui, assistent à ses funérailles, recueillent son épée et son cheval, et poursuivent les Sarrasins. Le dialogue lointain entre Roland et Charles par ce cor à longue haleine appartient en propre à la *Chanson*. Ce cor, voici Roland qui le fend d'un souffle gargantuesque, tandis que le poète s'en sert au contraire avec tant de beauté pour suggérer la souffrance de Roland :

> Li quens Rollant, par peine et par ahans,
> Par grant dulor sunet sun olifan.
> Par mi la buche en salt fors li cler sancs. (V. 1761-1763.)

Ces éléments épars, il faut bien qu'ils aient été un jour inventés! N'est-il pas plus raisonnable de supposer à leur naissance l'effort créateur d'un poète qui construit et noue, qui invente ce dont il a besoin, plutôt qu'on ne sait quel hasard? Un auteur s'empare du récit, n'en comprend et n'en respecte pas l'esprit, en retranche, y ajoute, comme tant d'autres remanieurs ont fait. Surtout il dénoue, de sorte que les éléments qu'il conserve sont comme des vestiges sans portée, sans fonctions propres dans l'ensemble.

Tout ceci est, j'en conviens, question d'interprétation. Reste que M. Burger a cru retrouver sous la prose de *T* les hexamètres d'un poème qui, selon sa thèse, serait la source commune de *T* et *G*. La restitution qu'il a tentée de ce poème pose en soi d'autres problèmes que nous n'aborderons pas. J'aimerais seulement souligner que cette restitution doit trouver ses preuves en elle-même et qu'elle ne rencontre aucun point d'appui dans la partie de l'étude de M. Burger que nous venons d'analyser. Les convergences textuelles de *G* et *T* s'expliquent par des emprunts de *G* à *T* et ne la soutiennent donc pas. Le texte restitué ne serait ainsi que la source de *T*. Il est arbitraire, d'autre part, de voir dans les divergences de *T* par rapport à *R* la preuve de l'existence d'un texte antérieur à *T*. Ce texte enfin, eût-il existé, ne serait pas nécessairement antérieur à *R*.

Jean Rychner.

COMPTES RENDUS

Mélanges d'histoire du théâtre du moyen âge et de la Renaissance offerts à Gustave COHEN... par ses collègues, ses élèves et ses amis ; Paris, Nizet, 1950 ; in-8, 294 pages avec portrait.

Ce recueil jubilaire a été offert à notre collègue pour la fin de son enseignement à la Sorbonne et sa désignation comme professeur honoraire (soit dit en passant, je ne crois pas que, si on peut encore parler d'enseigner « en Sorbonne », on puisse, comme le fait le titre du volume, dire « professeur *honoraire en* Sorbonne », ce qui, pour moi, comporte une contradiction). L'idée d'orienter toutes les contributions à ce recueil dans un même champ d'études eût été heureuse si elle avait pu être entendue par les divers collaborateurs de façon plus précise et plus homogène. Voici les articles qui peuvent intéresser nos études ; l'ensemble est précédé d'une notice biographique et d'une bibliographie de M. Cohen.

P. 29-33. G. Gougenheim, *Le mime Vitalis*. Discutant avec précision les opinions antérieures, M. G. voit dans Vitalis un contemporain de Charlemagne ou de Louis le Pieux et pense que son talent spécial était moins dans ses transformations que dans l'imitation qu'il faisait de personnages connus et qui se trouvaient même parmi les spectateurs, comme dans nos modernes revues. — P. 37-45. R. Marichal, *Les drames liturgiques du « livre de la Trésorerie » d'Origny-Sainte-Benoîte*. Le « livre » a été établi de 1315 à 1317 ; mais la *Visitatio* est le seul drame liturgique qui fût représenté à cette époque à Origny : le *Ludus Paschalis* qui la suit est une addition postérieure. — P. 47-53. Pierre Groult, *Le drame biblique dans « Courtois d'Arras »*. *Courtois* suit pas à pas la parabole évangélique de l'Enfant prodigue, mais en en faisant une peinture des hommes de son temps. — P. 55-66. Ch. Foulon, *La représentation et les sources du « Jeu de Saint-Nicolas »*. M. F. croit probable que la représentation eut lieu en décembre 1200 et en soirée (peut-être accorde-t-il au mot *anuit* trop de précision) et du fait d'une confrérie de clercs ; Bodel a eu comme source principale la vie qui a été utilisée par Wace et par le rédacteur de la vie en prose (du XIII^e^ siècle) du ms. 237

d'Arras. — P. 67-74. H. Grégoire, *L'étymologie de Tervagant* (*Trivigant*). Ceci n'est pas du théâtre, mais une nouvelle et brillante affirmation par M. Gr., que le *Trevigante* des Italiens est plus authentique que le *Tervagant* du *Roland* d'Oxford. Que ce *Trivigant* permette de remonter tout droit à une déité antique, Diana Trivia, c'était, paraît-il, l'opinion d'Ugo Foscolo en 1819 ; cela n'ajoute rien à la valeur de cette hypothèse reprise, indépendamment, par M. Gr. Et que la supériorité de certaines leçons du *Roland* italianisé de *V*⁴, par ailleurs si corrompu, sur le *Roland* d'Oxford puisse prouver la supériorité de *Trivigant*, n'est pas d'une évidence écrasante. Une formule comme : « Des erreurs de Joseph Bédier la plus grave est peut-être, etc. » n'ajoute rien à une démonstration. — P. 75-84. M. Delbouille, *De l'intérêt des Nativités hutoises de Chantilly et de Liége.* C'est le bilan des recherches sur la date et la nature des *Nativités* du ms. 617 de Chantilly, et ce bilan sincère n'est pas éclatant ; mais, remarque M. D., une vérité même discrète vaut mieux que la plus flatteuse des illusions : les deux *Nativités* sont de la fin du xvᵉ siècle et sans doute elles n'ont jamais été représentées pas plus que l'adaptation qui en a été tentée, en 1638 peut-être, et que conserve le ms. Y des Archives d'État à Liége. — P. 85-92. A. Micha, *La femme injustement accusée dans les miracles de Notre-Dame par personnages.* « Presque tous les grands cycles de légendes constitués au cours des siècles autour de ce thème central sont ici représentés. » Traits particuliers de ces mises à la scène. — P. 93-96. L.-M. Raymond, *En marge des miracles de Notre-Dame.* Agréable, mais peu utile. — P. 97-104. E. Hoepffner, *Les intermèdes musicaux dans le Jeu provençal de sainte Agnès.* Étude métrique des formes, très variées, de ces intermèdes lyriques de caractère simple, adaptés à un public plutôt populaire. — P. 105-108. Gustave Charlier, *L'éclipse de Démogorgon.* De cette note fort curieuse, il résulte que Démogorgon, qui n'est autre que le « Démiourgos », et qui fut lancé par le *De Genealogia Deorum* de Boccace, a été connu des mystères français depuis Gréban, des poètes anglais depuis Spenser, des Italiens depuis l'Arioste, et que par Jean Lemaire de Belges et Rabelais il a cheminé, plus obscurément, jusqu'à Voltaire et George Sand. P. 110-117. Jacques Chailley, *La nature musicale du Jeu de Robin et Marion.* « Adam de la Halle a inséré des refrains dans sa pièce comme on en insérait dans les pastourelles et bergeries dont s'inspire son Jeu. » — P. 119-123. Mario Roques, *Notes sur « l'Estoire de Griseldis ».* C'est le titre de la forme dramatique du conte de Griselidis conservée dans le ms. fr. 2203 de la Bibl. nat., qui lui attribue la date de 1395 ; il faut garder ce titre qui ne signifie pas « histoire », mais « représentation » ; quant au nom de l'héroïne, il est passé du *Griselda* de Boccace au *Griseldis* de Pétrarque conservé dans la traduction de Philippe de Mézières et dans l'*Estoire* de 1395, mais cadencé et harmonisé en *Grisilidis* ou *Grisélidis*, dans les copies du xvᵉ siècle ; Perrault a choisi et nous a transmis la dernière forme, la plus charmante à l'oreille. — P. 125-129. U.-T. Holmes, *Les noms des saints invoqués dans le « Pathelin ».*

Suggestion d'interprétations comiques des noms de saints ou des allusions auxquelles ils pouvaient donner lieu ; Matière délicate et incertaine. — P. 165-176. R. Bossuat, *Le théâtre scolaire au Collège de Navarre* (XIVe-XVIIe siècles). — P. 177-183. A. Bossuat, *Notes sur les représentations théâtrales en Basse-Auvergne au XVe siècle*. — P. 185-191. E. Fuzellier, *La représentation du Mystère de saint Pierre et saint Paul à Aix-en-Provence en 1444*. — P. 193-198. J. Hellot, *A propos du théâtre liturgique à Bourges, au moyen âge et au XVIe siècle*.

M. R.

Boëcis, Poème sur Boèce (fragment), le plus ancien texte littéraire occitan ; réédité, traduit et commenté par René LAVAUD et Georges MACHICOT ; Toulouse, Institut d'Études occitanes, 1950, in-8, 106 pages.

Peu de textes d'ancien provençal ont été édités aussi souvent que le vénérable fragment du *Boëci*. Néanmoins, l'excellente monographie que M. René Lavaud vient de lui consacrer, avec le concours de M. Machicot, a sa raison d'être. La traduction qui l'accompagne, les notes grammaticales, historiques et littéraires, qui le suivent, nous manquaient depuis longtemps.

M. Lavaud a établi son texte avec un soin méticuleux. Le fragment, n'étant malheureusement qu'une copie assez fautive, offre à l'éditeur un grand nombre de problèmes délicats. Comme ses prédécesseurs, M. L. a dû se demander à son tour quelle attitude il devait prendre devant un texte pareil. Il s'est décidé, avec raison, à y introduire les corrections qu'il jugeait indispensables.

Certaines corrections de lapsus évidents s'imposent d'elles-mêmes. C. Appel lui-même, le plus conservateur des éditeurs précédents, n'a pas hésité à les introduire dans le texte de sa *Provenzalische Chrestomathie*, n° 105. On ne peut donc qu'approuver des corrections telles que *presa* pour *bresa* (14), *kadenas* pour *kdenas* (73), *vers* pour *vert* (192), *La mi'amor* pour *La mia mort* (198), et quelques autres de la même sorte, des erreurs de copistes ou des négligences, à corriger comme on corrige aujourd'hui des fautes d'impression ou des erreurs de frappe. Un ancien correcteur, reconnaissable par des exponctuations et des corrections en interligne, a déjà passé par là. On ne peut guère faire autrement que d'adopter ses corrections, souvent très judicieuses, quoiqu'on ne puisse affirmer qu'elles proviennent de l'original. Il faut donc au besoin corriger, mais avec la plus grande prudence et d'une main légère, en conservant le texte transmis dans toute la mesure du possible. Or je crains que M. L. ne se soit quelquefois laissé entraîner un peu trop loin dans la voie des corrections.

Pour M. L. le *Boëci* est un poème rimé (p. 76). En fait, il ne l'est qu'à grand renfort de corrections. M. L. reconnaît lui-même (p. 76) qu'il reste encore plusieurs assonances qui ne se laissent pas remplacer par une rime.

Sans doute, le poète tend vers la rime, mais il ne la recherche pas à tout prix et se contente, faute de mieux, d'une assonance ou d'une rime approximative. Mieux vaut donc ne pas toucher sur ce point au texte transmis, ne pas remplacer, p. ex., au vers 158 le hapax *charceral* par *charceraz*, inventé par Paul Meyer et dont l'existence n'est pas attestée, ou, ce qui n'est pas moins grave, de substituer au vers 28 *fes* à *lei* (peut-être *leis*). Inutile aussi de changer *ves* (*venis*) en *vens*, pour le rapprocher de la rime en *-ent*, et *te* (tenet) en *ten*, etc.

La désinence en *-ia* de l'imparfait et du conditionnel pose un problème de diérèse et de synérèse. Cette désinence comptait certainement encore pour deux syllabes ; elle semble pourtant avoir été comptée quelquefois dans le texte pour une seule syllabe. Aux vers 66 et 188 une simple métathèse suffit pour obtenir une forme normale. Au vers 38 (*Mas d'una causa u nom avia gensor*) M. L., avec les éditeurs précédents, supprime *u*. Je proposerais plutôt de lire, encore avec une métathèse, *Mas d'una causa avi'u nom gensor* ; on reste ainsi plus près du texte transmis. Au vers 70 (*Cil li faliren que.l solien aiudar*), M. L. adopte la correction de beaucoup de ses prédécesseurs : *qu'el soli'aiudar*, ce qui donne un sens différent. La correction de *aiudar* en *aidar*, proposée par Bartsch-Koschwitz, permet de conserver le texte transmis presque sans changement.

Le cas de *dia* est un peu différent. Le texte porte partout la forme *dia*. Pourtant l'auteur connaissait aussi *di*, attesté par la rime en *i* de la laisse 25. M. L. s'en autorise, après d'autres et avec raison, pour remplacer aussi *dia* (v. 60) et *dias* (v. 139) par *di* et *dis*. Mais je ne ferais pas, comme lui, cette correction au vers 82 (*E te.m soli'eu a totz dias fiar*) : le pronom atone *eu* peut ne pas compter pour une syllabe devant la césure. Je lis donc : *E te.m soli'eu a totz dias fiar* (cf. *qui totz dias la bris*, v. 183). Il en est de même du pronom atone *om* au vers 165 (*Veder ent pot l'om per quaranta ciptaz*) : les éditions suppriment soit *ent*, comme M. L., soit *l'om* ou *per* ; mais on peut conserver le texte transmis, *l'om* ou *om* comptant pour zéro devant la césure : *Veder ent pot l'om|per qu.c.*, de même qu'au vers 193 : *No comprari'om|ab mil liuras d'argent* (voir Appel, *Chrestomathie*, var. du vers 193). M. L. a préféré avec Stengel remplacer *comprari'om* par *comprarias*, mais rien n'autorise une correction aussi arbitraire.

Trois fois M. L. compte l'article indéfini *us*, *u* pour une forme enclitique sans valeur syllabique : au vers 8 *Que.us non o preza...*, au v. 207 *...avia.u tei grezesc* et au vers 246 *...la domna.u libre te.* Mais *us*, *u* ne possède pas, que nous sachions, de forme enclitique. Il suffit, pour avoir un vers correct, de lire : *Qu'us non o preza ; avi'u tei grezesc ; la domn'u libre te.* Un groupe *qui-a-ital* (v. 156) d'une seule émission me paraît également inadmissible. Je lirais plutôt, avec Crescini, *qui-a-tal* ou *qu'a tal*, d'où un copiste tirait facilement la forme *aital*.

Le texte compte un assez grand nombre de vers trop longs ou trop courts.

M. L. a cherché, avec raison, à rétablir des décasyllabes corrects. Souvent une correction facile s'impose d'elle-même (cf. v. 11, 16, 28, 103, etc.) ; ces corrections sont si insignifiantes qu'elles ne causent aucun dommage au texte. Il nous semble qu'avec certains signes diacritiques tels qu'italiques, parenthèses, crochets, on pourrait signaler la correction au lecteur. Ailleurs on peut ajouter un mot omis dans le texte comme l'a fait M. L., p. ex. *tot* au v. 93, *nos* au v. 99, en s'appuyant sur le v. 106. Au début du v. 97 *laïnz* au lieu de *inz* est dû à la présence de *laïnz* en tête du vers suivant. Au v. 155 (*...eu li vai l'arma dozen*), M. L. supprime *li* ; on peut le concevoir sous la forme réduite par l'enclise (*lh*) ; cf. Rabotine, p. 125-6.

Mais souvent aussi l'éditeur reste perplexe. Au v. 103 M. L. ajoute avec Crescini *e* devant *qui* ; on pourrait tout aussi bien remplacer *pois* par *poisas* (cf. v. 237). Au v. 147, *...sempre vai chaden*, on peut hésiter entre (*de*)*sempre* ou (*de*)*chaden* ; ce dernier, adopté par M. L., me paraît en effet préférable. Au v. 255, *be bo merite l'en rent*, M. L. a supprimé *be* avec la plupart des éditeurs, mais la correction de *merite* en *merit* n'est pas moins facile et laisse le texte presque intact.

Restent les cas — et ils sont nombreux — où l'état du texte ne permet pas de déceler avec quelque certitude l'intention du poète. Faut-il p. ex. lire au v. 2 *per folledat* (Crescini) ou *per foll'edat* (Appel), acceptables l'un et l'autre ? Au v. 62, *sa felnia menar* (Crescini) ou *sa felni'a menar* (Appel) ? Au v. 73 *apesant* ou *a pesant* ? etc. Tous ces cas ont été examinés avec soin par M. L. Presque toujours on sera d'accord avec lui. Voici pourtant quelques cas où la solution adoptée nous paraît discutable :

10. Pour la forme du présent *dis* un renvoi à Rabotine, p. 146 s., eût été utile.

12 Je ne comprends ni la leçon du ms. *enivers*, retenue, avec un point d'interrogation, par Appel (cf. *Zeitschr. f. roman. Phil.* 20, 383), ni celle de Crescini, *e ni vers*, adoptée par M. L. (Errata). Je lirais plutôt *ni evers Deu*, d'après *et evers Deu* aux v. 113, 141, 250.

61. M. L. remplace *leis* par *liz* (de *lites*) qui donnerait un très bon sens (« procès »), mais qui a le gros inconvénient de ne pas être attesté en prov.

125. La métathèse de *epsament mala fe* en *mala fe epsament* que propose M. L., correction facile (il y a plusieurs cas de ce genre dans le texte), a l'avantage de fournir au premier vers de la laisse 19 une assonance en *e* nasalisé au lieu d'un *e* oral : le texte ne combine jamais à la rime les deux *e*. Ceci exclut aussi l'hypothèse que fait M. L. (Notes explicatives 132, p. 591) d'une laisse en *-es* formée par les vers 130-132, avec les rimes *ves* (de *venis*) : *ges* (de *genus*) : *pres* (de *presit*), donc deux *e* nasalisés et un *ę* oral, sans parler des changements profonds à opérer dans le texte.

183. La correction de *tot dias* en *totz dias* ou, avec Crescini, en *tot dia* n'est pas nécessaire. On a pu avoir en prov. *tot dias* comme en ancien français *tot jors*.

184. Le vers a déjà été corrigé dans le ms. par l'ancien correcteur. Chaque éditeur le lit à sa manière ; la leçon de M. L. est celle de Crescini avec, toutefois, *ella* au lieu de *ellas*, comme écrit le ms.

185. Si l'on veut corriger *quandi* (de *candidu*) pour la rime, pourquoi plutôt *quandid* que *quandit* ?

237. La leçon *poisas* pouvant se défendre, il n'y a pas lieu de corriger en *pois us*.

253. D'après le système de M. L. il faudrait écrire *bona-i*, avec *i* enclitique.

254. La non-élision de *a* dans *Qui be la ama...* est possible, mais on pourrait aussi lire *Qui l'ama be...*

L'une des nouveautés de l'édition Lavaud, et l'un de ses principaux mérites, ce sont les deux commentaires qui suivent le texte, l'un grammatical (Notes critiques), l'autre explicatif (Notes explicatives). Dans les Notes critiques, M. L. a eu l'excellente idée de réunir toutes les corrections proposées par les éditeurs précédents jusqu'à ce jour, depuis Raynouard jusqu'à M. Lavaud lui-même. Le dépouillement étant fait très consciencieusement, il évite au lecteur la peine d'avoir sans cesse recours aux éditions mêmes de Paul Meyer, de Bartsch, d'Appel, de Crescini et d'autres, qu'on n'a pas toujours sous la main.

Les « Notes explicatives », très copieuses, ajoutent au texte un commentaire qui n'existait pas encore jusqu'ici. Ce sont des notes de nature très diverses. Des notices d'ordre grammatical ou métrique, dont on chercherait certaines plutôt parmi les Notes critiques, et des remarques étymologiques et lexicographiques s'y mêlent à des explications historiques, littéraires, philosophiques et théologiques. Nombre de textes latins, utiles pour la compréhension du texte, y sont réunis et rendus commodément accessibles ; ils permettent une orientation facile et rapide.

Je ferai seulement une remarque au sujet de la disposition typographique de ces deux groupes de notes. Ils sont placés l'un derrière l'autre après le texte. Le lecteur s'y trompe quelquefois, malgré les signes différents qui les distinguent. Il eût sans doute mieux valu pour la commodité du lecteur placer les Notes critiques au bas des pages. La lecture du texte en aurait été grandement facilitée. Je regrette aussi, malgré l'excuse invoquée à la page 8, l'absence d'un glossaire complet qui nous manque encore. Ce sera, espérons-le, pour une prochaine édition.

Les remarques sur la langue et la versification se réduisent à quelques pages seulement. L'étude approfondie de la langue du *Boëci* de Vladimir Rabotine dispensait l'éditeur d'en dire plus. Il a pu se borner à ajouter quelques mots complémentaires utiles. Si pour le dialecte, le limousin, on est à peu près d'accord, on ne l'est pas du tout sur la date du poème. Là encore M. L. s'est contenté de réunir tout ce qui a été dit avant lui d'essentiel sur ce sujet, sans prendre lui-même position, et il a raison. L'archaïsme

du texte ne fait de doute pour personne, mais quant à attribuer au fragment une date même approximative, le tableau dressé par M. L. est de nature à décourager toutes les initiatives qu'on serait tenté de prendre à ce sujet.

Reste un point, un seul, où nous ne pouvons nous déclarer d'accord avec l'éditeur : la traduction. Le principe de la traduction littérale peut se défendre (cf. p. 8), à condition de ne pas être poussé trop loin. Or, le mot à mot de la traduction de M. Lavaud nous paraît bien rébarbatif ; en outre, il prête souvent à équivoque et n'aide pas toujours à saisir le sens des vers provençaux.

Dans quelques passages nous entendons le texte autrement que M. L. V. 15. Je pense que *sempre* a ici et au v. 147 le sens de « tout de suite », plutôt que celui de « toujours » : « Car il commet tout de suite de nouveau (textuellement : de même) les mêmes forfaits. »

V. 26. Vers qui fait le désespoir des interprètes. Dans la première partie (*Mas molt s'en penét*), les uns suppriment *mas*, les autres *molt*. M. L. ne laisse pas seulement tomber *molt*, mais il change encore *mas* en *mal*, dans le sens de « en vain » (cf. Bartsch-Koschwitz). Cela fait beaucoup de corrections. Quant à la deuxième partie du vers, le sens de *metre i foiso* nous échappe. L'explication de *foiso* par « succès », « effet », « remède » n'est qu'un pis aller. Avouons franchement notre ignorance.

V. 77. Encore un vers difficile qui a donné lieu à des interprétations très diverses. M. L. traduit ainsi : « Les miennes poésies qui ont perdu leur chant — de sapience allais-je dictant. » Je dois avouer que cela ne me satisfait guère. En traduisant *Musas* par « poésies », on ne voit pas ce que cela veut dire, des poésies qui ont perdu leur chant. Pour ma part je considère le v. 77 comme une exclamation : « Mes Muses qui ont perdu leur chant ! » (voir le rapprochement avec le texte latin, p. 98, nº 7) et je combine le v. 78 avec le v. 79 : « J'allais toujours parlant de sapience ; mais à présent je pleure sans cesse, je fais comme un enfant » (Moi qui allais toujours parlant de sagesse [à présent] je pleure sans cesse... »).

V. 81. On attribuera à *sols* (de *soles*) ici plutôt la valeur de l'imparfait.

V. 97. Dans son intéressante note sur *temporal* (p. 57), M. Lavaud signale le mot de *temporales* chez Jules Verne qui ne figure pas sous cette forme dans les dictionnaires français. Le mot est certainement emprunté par J. Verne à l'espagnol, vu qu'il s'agit d'une grosse tempête déchaînée dans les Andes. Il fait couleur locale. Ici le mot signifie plutôt, nous semble-t-il, le « temporel », ce qui est de ce monde, les phénomènes de la nature.

V. 127. *...o altre pres lo te.* M. L. traduit, avec Crescini : « ou autre chose le tient pris. » N'est-ce-pas plutôt : « ou un autre le tient en prison » ? C'était bien le cas de Boëce lui-même.

V. 140. M. L. fait dépendre *qu'* de *lauzaven* : « le louaient en disant qu'il était comte »... *qu'* est ici plutôt une indication de temps exprimée par l'accusatif du pronom relatif : « Qui le louaient autrefois, du temps qu'il était

comte... » Supprimer au v. 140 les virgules derrière *coms* et *rix* (cf. v. 142-143).

V. 180. *guarir* a ici le sens de « sauver », non de « guérir » : « Ni son corps ni son âme ne seront sauvés. »

V. 182. Pas plus que les éditeurs précédents, M. L. n'est à même de donner une explication satisfaisante de *somsis*. On ne saurait même pas dire si c'est un nom ou un verbe. Appel, prudent comme toujours, propose au choix des lecteurs le substantif *Abgrund* (« abîme », cf. Crescini : *nell'abisso*) ou le verbe *untertauchen* (« plonger »). M. L. opte pour le verbe (c'est aussi notre avis) et corrige *el* en *e*. La réduction enclitique de *la* à *l* est bien attestée pour l'article, mais à peine pour le pronom (voir E. Levi, *S. W.*, VII, s. v. *somsir* 2). Mais la formation enclitique du pronom féminin était peut-être encore possible à l'époque du *Boëci*.

V. 184. *drap* « vêtements », comme généralement dans l'ancienne langue, plutôt qu'« étoffes ». La dame s'est fait elle-même ses vêtements (v. 188). Au v. 189 nous entendons : « Tout vieux qu'ils sont, leur valeur ne diminue point. »

V. 205. A mon avis *desoz* signifie ici simplement « en bas ». L'explication proposée par M. L. (Notes explicatives 204-5 : « dessous la reprise ») me semble trop subtile.

V. 212. *arreüso*, plutôt « en arrière » qu'« à rebours ».

V. 254. Avec la plupart des éditeurs M. L. rattache ce vers au vers précédent. Je pense, avec Appel, qu'il se rattache plutôt au vers suivant.

Un texte comme le *Boëci*, isolé dans le temps et dans l'espace, et, de plus, transmis, malheureusement, d'une manière assez défectueuse, contient nécessairement une série d'énigmes qui ne se laissent pas résoudre et au sujet desquelles les avis restent, et resteront sans doute, partagés. Mais l'édition Lavaud fait faire aux études sur ce texte un grand pas en avant. Avec ses deux commentaires, elle est une excellente mise au point de ce qui est acquis. D'autre part, elle fait voir où sont les difficultés qui restent à vaincre et elle suggère souvent une solution possible. Elle marque en même temps un point d'arrêt et un nouveau point de départ.

E. Hoepffner.

Mélanges de linguistique et de littérature romanes offerts à Mario Roques... par ses amis, ses collègues et ses anciens élèves de France et de l'étranger, tome I ; Bade, Art et Science, et Paris, Didier, 1951 ; gr. in-8, XXXIII-279 pages.

En 1946 déjà, un groupe d'amis, Français ou très proches de la France, heureux de retrouver auprès de moi leur foi au travail repris continûment dans notre pays délivré, m'avaient offert un élégant et savoureux recueil d'*Études*. Voici que mes élèves et amis étrangers, et quelques Français qui

n'avaient pu se joindre à ce premier groupe, ont revendiqué le droit d'affirmer, eux aussi, leur affectueuse reconnaissance, et ont décidé la publication d'un nouveau recueil dont le premier volume m'a été présenté le 7 avril.

Rien ne pouvait me toucher davantage, et je tiens cet élan de bons travailleurs pour se réclamer de mon enseignement, ou de mes conseils, comme la meilleure récompense d'une vie déjà bien longue de labeur obstiné et rigoureux, à travers tant de peines et de difficultés nationales et humaines. A mon tour d'exprimer ma gratitude à tous ceux dont ce volume réunit les travaux, à ceux qui, redoutant les lenteurs de l'impression en recueil et soucieux d'être des premiers à me rappeler leurs visages amis et la confiance de leurs esprits, ont publié à part les mémoires qu'ils ont voulu me dédier, à tous ceux aussi qui se sont flattés de l'espoir que la vie me permettrait de voir paraître la suite et la fin de ce recueil de Mélanges et qui ont consenti à attendre que l'on pût lier de nouvelles gerbes de leur science et de leur affection, pour prolonger ma joie de les engranger précieusement.

Dès maintenant ce sont vingt-cinq études que contient ce recueil, où elles sont placées selon l'ordre alphabétique des noms d'auteurs.

P. 3-14. Andreas Blinkenberg, *Quel sens Montaigne a-t-il voulu donner au mot* Essais *dans le titre de son œuvre ?* On en discute depuis Montaigne, et M. Bl. s'est résolu à demander la réponse à l'auteur lui-même en pesant tous les emplois qu'il a faits de *essai* et de *essayer*, seuls ou combinés avec d'autres mots. La conclusion paraît tout d'abord décevante : le sens du mot *essai*, chez Montaigne, est assez large et peu précis, et cela même quand il paraît faire allusion au titre du livre. Mais, très finement, M. Bl. en conclut qu'il y a là non pas incertitude, mais volonté réfléchie de donner au mot toutes ses valeurs sémantiques, peut-être seulement avec une tendance à faire dominer le sens de « coups d'essai », d'« exercices », qui confirme le caractère antidogmatique et antididactique de l'œuvre.

P. 15-20. C. de Boer, *Adolf Tobler et le latin*, M. de B. constate que Tobler parle très peu du latin dans ses *Beiträge*, qu'il a compris que, dans l'étude de la syntaxe française, la comparaison du français avec d'autres langues doit occuper au moins autant de place que la comparaison avec le latin; il a compris enfin que l'origine des tours français doit être cherchée dans les besoins d'expression du français et non dans une séquelle de tradition latine.

P. 21-25. J. Bourciez, *Note sur le couple* lois-losche *en vieux français*. Pour des raisons délicates de conscience et même de prévention phonétiques, le groupe *-sc-* de luscus serait passé à *-cs-* tandis qu'il persistait dans le féminin lusca. Les disparates entre les traitements de discus, boscus, etc., et de lusca ou autres formes féminines s'expliquent par la résistance ancienne de la langue aux finales en groupes lourds (*-sc*) et l'acceptation des groupes allégés par la voyelle finale (*-sca*). Observations intéressantes sur les modifications historiques de ces résistances ou acceptations.

P. 27-35. Kathleen Chesney, *Some notes on the Lyrics of Alain Chartier*. Ce qui nous est conservé des pièces lyriques du « doux poète Alain Chartier » n'est pas considérable, mais n'en pose pas moins des questions d'attribution et de chronologie, dont miss Chesney a réuni et éclairci quelques cas précis.

P. 37-49. Alexandre Cioranesco, *Un poème inconnu de don Pedro Manrique*. Ce Pedro Manrique, difficile à distinguer de certains homonymes, paraît pouvoir être identifié avec un chapelain du roi Philippe II, qui finit par entrer dans la Compagnie de Jésus. De toute manière, un Pedro Manrique a composé un poème intitulé *La Victoria*, qui se trouve dans le ms. 1843 de la Mazarine, et qui ne paraît pas avoir été imprimé. C'est un poème en l'honneur de don Juan d'Autriche, le vainqueur de la bataille de Lépante en 1572 : c'est une manière de poème épique, très inspiré de l'*Énéide*, et où les dieux païens jouent leur rôle ; ce n'est pas un chef-d'œuvre, mais c'est une nouvelle preuve de l'enthousiasme suscité en Europe par la victoire de Lépante, et il assure à l'Espagne sa place dans ce concert de louanges et d'espérances.

P. 51-57. J. E. Dufour, *Neuilly, Neuillé et Noailleux, Nollieux, Nolhac, noms de lieux*. J. E. Dufour, dont les lecteurs de la *Romania* ont vu la signature au bas de notes lexicologiques précises, s'est éteint il y a peu de semaines : c'était un curieux et un érudit, notamment sur les choses du Forez dont il a publié un *Dictionnaire topographique* ; c'était aussi un homme de grande courtoisie dont je salue ici la mémoire avec émotion. Reprenant dans cette note la question, discutée depuis près d'un siècle, de l'origine des noms de lieu indiqués au titre, J. E. D., constate que, d'une façon très générale, les noms du type *Neuilli, Neuillé* sont du Nord de la France, les noms du type *Noailles*, etc., du Midi, la ligne de séparation des deux groupes se fixant, à l'Ouest et au Centre, dans les environs de la limite entre langue d'oïl et langue d'oc et, dans l'Est, vers la limite entre français et dialectes franco-provençaux. Pour le groupe méridional, il renonce à le faire remonter au gentilice *novalius* supposé par d'Arbois de Jubainville, d'où *novaliacus*, et le rattache à l'adjectif novalis au sens précis de « terre nouvellement défrichée » ; *Noailles, Noailleux, Nolhac* seraient donc des « villages de défrichement ». Il est alors très tentant d'analyser de même, sinon tout le groupe septentrional où il peut bien y avoir des représentants de dérivés en -acus de novellius ou de nobilis, comme on l'enseigne, mais où il est probable que ne manquent pas des dérivés de novellus, avec le même sens que novalis. Cela revient à dire que la dénomination « village de défrichement » s'étendrait à toute la France, ce qui se pourrait bien, et serait variée par l'emploi de suffixes différents entre le Nord et le Midi.

P. 59-62. Alf. Foulet, *Notes sur le texte de Joinville*. Observations très pertinentes sur les défauts du ms. *A* de la *Vie de saint Louis*, dont le scribe « a eu pour modèle un manuscrit déjà fautif » et « s'est lui-même rendu

coupable de bien des erreurs », notamment des omissions et des transpositions de mots et de groupes de mots, dont M. F. donne des exemples. Peut-être serais-je tenté de conserver le texte de *A* au § 54 où ce ms. donne *disoit... des mors* que complète de Wailly en insérant l'*office*, Gaston Paris les *prières*, et M. F. le *service*. Pour le § 63, les divers manuscrits sont peu satisfaisants, ce qui tendrait à prouver non contre *A*, mais contre son modèle ; les lectures ou corrections proposées ne sont guère meilleures. M. F. présente, sur certaines des dispositions à adopter pour une édition du texte de Joinville, des suggestions dont le futur éditeur devra tenir compte.

P. 63-81. István Frank, *Du rôle des troubadours dans la formation de la poésie lyrique moderne*. Cette « conférence » est un intéressant et vivant essai de synthèse historique. Après avoir rappelé comment, au point de vue de la forme, l'influence provençale a régularisé la versification romane et doté d'une technique solide les poètes, qui n'hériteront pas cependant de la virtuosité formelle des troubadours, M. Fr. montre que c'est par l'influence et le succès des troubadours que s'est créé dans le monde roman le métier de poète, en même temps que s'exerçait leur emprise sur les mœurs. Il marque enfin comment l'influence des troubadours s'est fait sentir, alors que ces poètes étaient restés dans l'oubli, par le choc en retour de la poésie italienne et du pétrarquisme.

P. 83-94. Ch. Th. Gossen, *Un texte picard du XVII^e siècle*. Poème de 654 alexandrins en picard et chanson à boire, le tout imprimé en 1654. Étude précise de la phonétique et de la morphologie, qui permet de juger que les altérations subies par le parler picard du Vermandois, depuis le moyen âge, sont assez peu importantes.

P. 95-97. A. G. Haudricourt, « *Ploutrer*, *plouter*, *bloutrer* ». Ce mot picard désigne l'opération du roulage de la terre ; c'est un dérivé de *ploutre* « rouleau », qui est le lat. plaustrum.

P. 99-127. A. Henry, *De Mehalet l'Escardée à Godefroy et à Littré : la famille* *skard *en-oil*. L'*Escardée* est le sobriquet d'une folle fille dans une « sotte chanson » du XIII^e siècle et il paraît signifier « édentée » ou « brèchedent ». M. H. réunit des exemples de *esc(h)art* « brèche, entaille », *escherde* « entaille » et « écaille » (et *escherder* « écailler »), *escharde* « morceau de bois piquant, écharde », *eschardeus*, *escherdeus* « noueux ou piquant », *escharder* « voler en éclats, entamer, ébrécher ». M. H., qui fait utilement converger toutes les méthodes, établit les aires de ces diverses formes dans les dialectes modernes, aussi bien que d'après les textes anciens. En conclusion : étymologie germanique *skerda* ou *skarda* ; premier sens « entaille », de là « écaille », de là « éclat de bois », puis « piquant » ; aucun besoin de faire place à l'idée « piquant de chardon », pas plus qu'au lat. carduus. L'étymon néerlandais proposé pour le wallon *harder* n'est pas à retenir.

P. 129-138. O. Jodogne, *Fragment d'un pamphlet contre les frères mendiants*.

Feuillet trouvé dans la reliure d'un registre aux Archives de l'État à Mons ; XIVe siècle ; 200 alexandrins en quatrains monorimes. Les religieux visés ne sont ni les moines « blancs », ni les « noirs », mais les Cordeliers et les Prêcheurs qui « vivent des testaments que font en leur faveur les riches qui, sur leur conseil, ont décidé de se faire enterrer chez eux ». Ce fragment, que M. J. n'a pas réussi à rattacher à une œuvre connue, est écrit en franco-picard et peut être daté de la fin du XIIIe siècle. Le texte, qui n'est pas toujours d'une clarté certaine, est publié intégralement par M. J. avec quelques éclaircissements et des notes sur la langue.

P. 139-147. Paul Lebel, *A propos de quelques noms de la crécelle*. Il s'agit de l'instrument sonore qui remplace les cloches dans le rite catholique pendant les derniers jours de la Semaine sainte. Les types de ces instruments sont divers et leurs dénominations le sont plus encore. Beaucoup sont d'origine onomatopéique, et M. L. en profite pour présenter des remarques sur les formations de cette nature expressive et en particulier sur celles qui ont été appliquées à la désignation de la pierre.

P. 149-166. Rita Lejeune, *Les noms d'épées dans la Chanson de Roland*. Après quelques observations, auxquelles j'étais d'avance rallié, sur la nécessité de ne pas étudier isolément les noms propres employés dans une composition littéraire, Mme L. examine les noms expressifs comme *Joyeuse* et *Hauteclaire*, puis *Durandal* qu'elle décompose en *durant* et *dail* ou *dal* « faux », donc « l'arme à lame courte et qui tient bon », idée déjà exprimée par Mistral ; et comme l'aire de *dail* « faux » remonte jusqu'à la Loire, Mme L. en conclut que le poète qui a baptisé l'épée de Roland pourrait bien être angevin ; *Almace*, l'épée de Turpin, serait, selon un procédé de formation analogue, *alme-hache* « noble hache », où le latinisme *alma* s'accorderait au caractère saint de l'archevêque ; dans *Murglais*, épée de Ganelon, comme dans tous les noms qui commencent de même, *mur* — serait une variante de *mor*, nom des Sarrasins, ce qui serait comme une prédestination de Ganelon, et *glai* serait gladius ; *Malté* est, non l'épée, mais l'épieu de Beligant, — ce qui est un exemple unique, — et le nom serait tout simplement le subst. *malté* « méchanceté ». On reconnaîtra aux explications de Mme L. autant d'ingéniosité que d'audace méthodique, et il y aura lieu de tenir compte de ses observations sur le caractère de mode nouvelle que présente ce baptême des armes, inhabituel en France avant le *Roland*, mais déjà connu de la poésie scandinave, d'où les Normands auraient pu la faire passer à la poésie romane.

P. 167-177. Faith Lyons, *La fausse mort dans le Cligès de Chrétien de Troyes*. Analyse minutieuse, non seulement dans *Cligès*, mais aussi dans *Erec*, *Lancelot* et *Yvain*, des variations exécutées par Chrétien sur le thème, non pas exactement de la mort simulée, mais de la mort supposée, et aussi le thème accessoire de l'amant qui se croit cause de cette mort et du suicide dont il veut la payer. Cette étude délicate aboutit à mettre en lumière, au

lieu des maladresses qu'on reprochait à Chrétien dans son *Cligès*, son ingéniosité à tirer, du vieux thème qu'il devait à *Pyrame et Thisbé*, des effets originaux et pathétiques.

P. 179-196. Basil Munteano, *La poésie de Lucian Blaga*. Si ce large et vibrant essai est en dehors du cadre de la *Romania*, il a pour celui à qui il est dédié la valeur d'un rappel à des recherches et à des émotions familières. Je suis reconnaissant à M. M. d'avoir, par l'*Introduction à l'étude du lyrisme roumain*, qu'il a mise en tête de ses réflexions sur la poésie de Blaga, élargi et éclairci ce que j'avais dit moi-même, il y a près de vingt ans, de la poésie roumaine contemporaine, et de l'avoir complété non seulement par l'œuvre de Blaga, mais par les œuvres, ou les promesses, de jeunes poètes roumains que je n'avais pas connus et que je désespère maintenant de connaître et de sentir comme j'avais pu le faire de leurs aînés. Et que de proches amitiés B. M. a fait revivre pour moi dans ces quelques pages depuis Ovid Densusianu, avec Tudor Arghézi, Ion Minulescu, Adrien Maniu et Ion Pillat, Lovinescu, Rebreanu ou Bacovia.

P. 197-207. P. Nardin, *Le tour « ... et qui... » chez La Bruyère*. M. N. veut bien rappeler que je lui ai jadis indiqué l'intérêt d'une étude sur ce tour ; l a le mérite de l'avoir menée avec soin. Peut-être y a-t-il fait entrer plus de faits que je ne l'avais imaginé : s'il trouve dans La Bruyère 95 exemples du tour « ...et qui... », c'est, me semble-t-il, qu'il a enregistré des emplois de cette combinaison *et* + *qui* très différents de sens et de valeur. Dans l'exemple : « Depuis plus de sept mille ans qu'il y a des hommes *et qui* pensent », *et* n'est pas pour moi un signe d'addition, c'est un signe d'analyse, et je ne compléterais pas la phrase, comme le fait M. N., en « et (des hommes) qui pensent... », comme si l'auteur pouvait imaginer des hommes qui ne pensent pas ; *et qui* se remplacerait mieux, dans mon interprétation de cet exemple, par *et qu'ils*. J'aurais souhaité que M. N. envisageât la question de ce biais.

P. 209-216. G. G. Nicholson, *Origine du mot « brave »*. Je n'avais pas cru devoir accueillir dans la *Romania* cette note étymologique, dont la méthode me paraissait d'une excessive audace. M. N. a trouvé, très spirituellement, le moyen de me rendre le mérite d'être l'occasion, sinon l'auteur volontaire de l'impression de cette note. Voilà donc les choses rétablies suivant son désir, sans que j'aie eu à faire abandon de mes scrupules. Il faut lire l'article de M. N. pour comprendre que je ne puisse songer à en résumer le développement imperturbablement logique et surprenant. Au bout du compte, *brave* serait un méridional *brau*, né dans une région où *-au* peut représenter *-anu* ; ce serait donc un **branus*, représentation bas-latine du fr. *brahain* « stérile », représentant lui-même, pour M. N., de supervacaneus « inutile », inutile parce qu'il est trop jeune pour engendrer. Appliqué au taureau, cet adjectif a désigné une bête non dressée, et c'est, en effet, ce que nous montrent des exemples tels que « bestias... sive sint domite vel brane »

(1278). Ainsi le jeune bœuf *bran* (le mot est encore au XVIe siècle en Provence) aurait tout de même donné naissance au fr. *brave* et à l'espagnol *bravo*.

P. 217-227. John Orr, *Le français « aimer »*. C'est pour mon vieil ami Jules Gilliéron autant que pour moi-même que je remercie M. Orr de cette minutieuse étude, « à notre manière » me permettrai-je de dire, qui rend de plus en plus certaines la rencontre et la conservation, dans le français moderne *aimer*, à la fois de *amer* < amare et de *esmer* < aestimare.

P. 229-244. R. Menéndez Pidal, *La Chanson des Saisnes en España*. Comme il le fait chaque fois qu'il aborde un problème, M. R. Menéndez Pidal, par son érudition sagace et la minutieuse probité de son enquête, a renouvelé celui-ci dans ses données comme dans sa solution. L'on ne tenait compte jusqu'ici que de deux *romances*, le *Suspiro de Baldovinos* et *Nuño Vero*, dont on connaissait les rapports avec l'histoire de Baudoin, frère de Roland et de Sebile, femme de Guiteclin de Sassoigne, racontée par Jean Bodel dans la *Chanson des Saisnes* ; l'on ne déterminait pas si le récit des « romances » dérivait de celui de Bodel ou d'un état antérieur de la légende française. A ces deux « romances », M. Menéndez Pidal en ajoute deux autres, connus mais oubliés, *Baldovinos sorpriendio en la caza* et *Belardos y Baldovinos* ; il a relevé pour ces « romances » archaïques des variantes curieuses, et enfin il a su réunir des versions traditionnelles modernes qui, de-ci de-là, gardent quelques traits disparus des versions imprimées au XVIe siècle. De la comparaison de tous ces textes avec la *Chanson* de Bodel, il résulte que c'est de celle-ci, ou du moins d'une partie de celle-ci, que dérivent les « romances » espagnols, sans doute à travers une rédaction espagnole unique ; dans cette transmission, la chanson française est traitée très librement : l'action a été transportée des bords du Rhin en Espagne, Sebile est devenue une sarrasine, etc. La diffusion de la *Chanson* de Bodel n'en est pas moins intéressante à noter, d'autant qu'elle avait un caractère plus courtois que l'Espagne n'avait coutume d'en trouver dans d'autres chansons. Il est très notable aussi que certains traits nouveaux, qui se reflètent dans les « romances » espagnols sur Baldovinos, apparaissent dans la forme du récit adoptée par la *Vie de saint Honorat* latine ou par la version provençale de Ramon Feraud (XIIe-XIIIe siècles).

P. 245-251. Maurice Piron, *Liég.* «caw(e)lûre», *note étymologique*. L'expression est de toute façon bien curieuse ; ce n'est pas un archaïsme : elle est bien vivante sur plusieurs points du domaine wallon ; le sens en est « commodité, occasion propice, combinaison favorable », mais ce n'est pas un substantif, c'est une phrase verbale figée : *voir sa cawe lure*, c'est, plus anciennement, « voir sa queue (re)luire », et M. P. en réunit quelques exemples du XIVe au XVe siècle (Chastellain, Watriquet de Couvin, farces du XVe dans G. Cohen, p. 43 sqq.) ; l'origine en est dans l'idée de la fierté du paon qui admire la beauté de sa queue déployée, en voit luire les « miroirs » ; de l'idée de fierté on a pu passer sans peine à l'idée d'assurance,

puis de liberté d'action. Sur ce dernier point, on pourra comparer ce que j'ai indiqué de l'expression *avoir les pieds blancs*, passée dans plusieurs parlers au sens de « se croire tout permis ». C'est une surprenante, mais bien jolie histoire, que nous a racontée là Maurice Piron.

P. 253-259. Gerhard Rohlfs, *Colonizzazione gallo-italica nel Mezzogiorno d'Italia*. Il est fort intéressant de voir dans cette note comment l'auteur, au cours de ses enquêtes pour l'*AIS*, a reconnu de nouveaux foyers gallo-italiques éparpillés dans la province de Potenza ; il est aussi frappant de constater avec lui l'extension de mots du Nord, non pas seulement sur les points reconnus comme îlots gallo-italiques, mais dans tout le parler sicilien, et l'on est porté à acquiescer aux conclusions qu'il esquisse : la colonisation gallo-italique en Sicile a été bien plus forte qu'on ne le supposait ; le caractère singulier du sicilien, le moins méridional des dialectes du Midi de l'Italie, est peut-être dû à cette forte proportion d'éléments venus du Nord ; ceux-ci paraissent provenir, non de toute la Haute-Italie, mais d'une région limitée, entre Ligurie et Piémont, où se serait formé, dans des conditions à rechercher, un fort courant d'émigration.

P. 261-265. C. Rostaing, *Un dérivé de* vadum, *vadaria. Des actes du XIVe au XVIIIe siècle de la région de Bollène (Vaucluse) emploient le mot *gaberia*, *gaseria*, qui paraît y désigner un gué ou le terrain humide qui avoisine un gué. De là, l'hypothèse d'un *vadaria désignant la terre autour d'un gué. Je signale à M. R., à la page 264, la répétition, en tête de deux paragraphes successifs, d'une même ligne de linotype, qui a pour conséquence de mettre Noyon, Ribécourt, etc., dans les Hautes-Alpes.

P. 267-275. K. Sneyders de Vogel, Collocare. Comment locare, étant passé du sens général de « placer » au sens technique de « donner à loyer », a été remplacé en latin même par collocare ; comment celui-ci, s'étant spécialisé dans le sens de « placer étendu » et plus précisément « mettre au lit », s'est trouvé en conflit avec ponere et, dans l'emploi réfléchi ou absolu, avec decumbere et mots de même famille ou avec cubare; et comment ce conflit a été résolu différemment en France au bénéfice de collocare, en Espagne au bénéfice de ponere, les verbes éliminés pouvant conserver des emplois techniques, p. ex. en français *pondre* et *couver* ; telle est l'histoire que M. Sn. de V. nous rapporte à grands traits, mais avec une grande précision d'exemples pour les débuts de ces modifications sémantiques qu'il a pu déceler en latin. C'est du point de vue du latin qu'il a complété sa note en étudiant l'emploi de collocare avec la valeur d' « enterrer », de « tuer », de « cacher », ou de « couvrir le feu », mais en signalant ce qui a pu rester de ces emplois dans la Gaule romane, notamment, comme il l'avait déjà montré, il y a près de vingt ans, dans *Neophilologus*, pour le maintien catalan et provençal de *cougà*, *coulcà*, au sens de « couvrir le feu ».

P. 277-279. Leo Spitzer, *Le mot anglais « nicebicetur »*. C'est un mot du

XVIe siècle, de sens assez difficile à délimiter, qui s'applique à des femmes, et qui paraît être à la fois élogieux et dénigrant, ce qui n'est pas sans exemple quand il s'agit de femmes ; ainsi, en français : *précieuse* ou *prude*. La ressemblance de la terminaison a amené M. Sp. à rapprocher *nicebicetur* de *sanctificetur* (*nomen tuum*). Or ce dernier, dès le XIIIe siècle en France, a servi à désigner un ou une hypocrite, comme cela arrive pour des formules latines dont la répétition par une même personne peut être un signe d'hypocrisie ou au moins d'affectation religieuse ou morale ; c'est le cas de *sanctificetur(ino)* en italien, ou de *da nobis hodie*, qui en prov. mod. ou en dauphinois prend le sens de « sainte nitouche » ou de « femme qui fait la sucrée ». Une combinaison avec *nice*, dont le sens va du charme à l'affectation, ou avec un dérivé de *nice* comme *to nicefy*, expliquerait *niceficetur*.

Voici encore les titres de quatre études, que leurs auteurs ont bien voulu me dédier hors du recueil commun, en invoquant mes 75 ans ou ma retraite de l'enseignement public ou tout simplement leur souvenir amical. Il en sera rendu compte avec les publications où elles ont paru ; mais je tiens à en remercier sans plus tarder les auteurs.

Ernst GAMILLSCHEG, *Romanen und Basker*, *Akademie der Wissenschaften und der Literatur in Mainz*, Abhandlungen der Geistes und Sozialwissenschaftlichen Klasse, 1950, N. R., 2, p. 19-50.

Gianfranco CONTINI, *La seconda carta sarda di Marsiglia*; Studia Ghisleriana, Pavia, 1950 ; p. 61-79.

Karl JABERG, *Innovations élatives dans l'Italie du Nord « nuovo novente » — « nuovo noviccio »* ; *Vox romanica*, XI, 1950 ; p. 64-100.

Johannes HUBSCHMID, *Circummediterrane Wortgruppen des westlichen Mittelmeergebietes* ; *Vox romanica*, XI, 1950 ; p. 125-134.

Mario ROQUES.

PÉRIODIQUES

Bulletin bibliographique de la Société Internationale Arthurienne. — Fondée en 1948, la S. I. A., avec ses trois sections, américaine, britannique, française, et ses correspondants en Autriche, Belgique, Hollande, Italie, est présidée par notre collaborateur Jean Frappier ; M. Pierre Le Gentil en est le trésorier international, et M. Ch. Foulon le secrétaire-trésorier pour la section française. Elle a publié, en 1949 et 1950, un Bulletin bibliographique distribué à ses membres et mis en vente pour le public. La bibliographie est classée suivant les sections nationales ; elle distingue entre I les textes, II les études (*a* livres, *b* articles) et III les comptes rendus. Le Bulletin, de format in-16, est imprimé à Rennes et publié à Paris, sans indication d'éditeur. Les abréviations pour les références aux revues et collections sont indiquées en tête de chaque section.

N° 1 (1949). — P. 11. États-Unis et Canada ; Bibliographie pour 1948 par R. W. Ackermann. — P. 20. France et Belgique ; Bibliographie pour 1939-1948 par C. Foulon, J. Frappier, P. Le Gentil. — P. 39. Grande-Bretagne ; Bibliographie pour 1939-1948 par J. E. Housman. — P. 46. Hollande ; Bibliographie pour 1940-1948 par miss A. M. E. Draak. — P. 49. Index des auteurs. — P. 58-71. Courrier : la liste des membres, qui constitue, par sections, un petit annuaire des romanistes, sera rendue plus précieuse à partir du n° 2 par l'indication de l'adresse personnelle des membres et non plus seulement de leur fonction. Dans chaque Bulletin les publications signalées sont numérotées à la suite, ce qui rendra faciles les références.

N° 2 (1950). — P. 11. Allemagne et Autriche ; Bibliographie pour 1939-1949 par I. Führer, W. Kellermann et St. Hofer. — P. 26. États-Unis et Canada ; Bibliographie pour 1949 par R. W. Ackerman. — P. 37. France et Belgique : Bibliographie pour 1949 par C. Foulon et J. Frappier. — P. 53. Grande-Bretagne ; Bibliographie 1949 par J. E. Housman. — P. 58. Netherlands ; Bibliographie 1949 par miss A. M. E. Draak. — P. 59. Divers. — P. 60. Index des auteurs ; p. 67. Index des matières et des œuvres.

A partir de ce n° 2 une deuxième partie, *Recherche et critique*, s'ajoute à la

Bibliographie. P. 69. A. Fourrier, *Encore la Chronologie des œuvres de Chrétien de Troyes*. M. F. part des observations de St. Hofer sur les allusions aux événements contemporains dans Chrétien ; il tente de rectifier et préciser ces indications et aboutit à « accrocher » *Erec* à 1170, *Cligès* à 1176 ; la composition d'*Yvain* et de *Lancelot* « imbriqués l'un dans l'autre » se situerait entre 1177 et 1181. Après le 14 juin 1181, journée de Provins, Chrétien passe au service de Philippe d'Alsace et entreprend *Perceval*. — P. 89. J. Frappier, *Autres remarques sur le vers 3301 du* Conte du Graal. Suite de la discussion sur le sens de *trestot descovert* (cf. *Romania*, LXXI, 240-246) : le *graal* est-il « découvert » sans avoir été « couvert » auparavant, auquel cas *trestot descovert* veut dire « complètement visible », ou est-il « découvert » après avoir été à un moment quelconque protégé par un « dessus » quelconque ? J'avoue que je ne puis arriver à la certitude de choix que M. Fr. croit possible sur ce point, tant il me paraît naturel qu'une orfèvrerie précieuse soit garantie par un « dessus », mystique ou non, que l'on ôte, écarte ou rabat, pour utiliser ou faire admirer l'objet (cf. d'ailleurs ci-dessus la note de M. Micha qui, en fin de compte, aboutit à supprimer le problème d'interprétation posé par M. Frappier, puisque le graal peut, pour lui, être à la fois couvert, par exemple, d'une *touaille*, comme j'en avais indiqué moi-même la possibilité, et cependant être aperçu de tous les spectateurs). — P. 96. J. Frappier et R. S. Loomis, *Un nouveau manuscrit de* La Mort Artu, ms. de la collection Landau à Florence, vendu en 1949 à un collectionneur américain ; XIVe s., papier, incomplet de la fin, et ne paraissant pas de nature à améliorer le texte d'une édition critique du roman. — P. 97. Courrier arthurien.

M. R.

Le Moyen age, LV (4e série, t. IV, 1949), 3-4. — P. 201-223. François L. Ganshof, *Observations sur la localisation du* Capitulare de Villis. Faut-il attribuer cette « ordonnance de réforme » à Charlemagne ou à Louis le Pieux ? Après avoir rappelé les principales études publiées sur cette question, M. G. s'attache à réfuter les arguments de M. W. von Wartburg (*The localization of the* Capitulare de Villis, dans *Speculum*, 1940) en faveur de l'origine aquitaine. La langue du ms. qui nous a transmis ce texte n'est pas forcément celle de l'original. Les mots invoqués en faveur de la localisation poitevine (cramaculos « crémaillères », carrucas « chariots ou charrues », sicera « cidre », vaccaritias « élevages de bovins », cuniadas « cognées », nucibus maioribus vel minoribus « noix et noisettes », batlinias « draps de toile », mansioniles « domaines dépendant d'un domaine plus important ») se rencontrent aussi bien dans la Neustrie carolingienne. Enfin le passage qui semble le plus probant à M. W. von W. : dominica in palmis quae Osanna dicitur « le Dimanche des Rameaux que l'on appelle Ozanne », outre que M. G. y sent une interpolation, n'entraîne pas l'adhésion. Si

ozanne et les formes apparentées se trouvent surtout en Poitou et en Saintonge, rien ne prouve qu'à l'époque du capitulaire, l'aire de diffusion de cette expression n'ait pas été plus vaste ; à l'appui de cette hypothèse, M. G. cite un certain nombre de textes, qui n'ont rien d'« aquitain », où *ozanne* apparaît, et fait appel à l'anthroponymie (prénom Ozanna et ses dérivés pour les enfants nés le jour des Rameaux ; noms de famille tirés de ce prénom). — P. 225-245. Léon Levillain. *Girart, comte de Vienne. A propos d'un livre récent.* Compte rendu, avec mise au point, du premier volume de la thèse de doctorat de M. René Louis. — P. 281-300. Y. Renouard, *L'ordre de la Jarretière et l'ordre de l'Étoile.* — Comptes rendus : p. 363-364, par R. Bossuat, de Albert Henry, *L'Œuvre lyrique d'Henri III, duc de Brabant* ; — p. 364-366, par R. Bossuat, de *The medieval french « Roman d'Alexandre ». III, Version of Alexandre de Paris, variants and notes to branch I*, prepared by Alfred Foulet ; — p. 371-377, par Charles Lays, de Pearl Kibre, *The nations in the mediaeval Universities* ; — p. 388-396, par Charles Verlinden, de De Roover, *The Medici bank* ; — p. 404-405, par R. Bossuat, de Mario Roques, *Études de littérature française* ; — p. 405-406, par J. Horrent, de Yakov Malkiel, *Hispanic* algu(i)en *and related formations.*

LVI (4e série, t. V, 1950), 1-2. — P. 1-28. Rita Lejeune, *De l'histoire à la légende. A propos d'un livre récent.* Compte rendu du second volume de la thèse de M. René Louis, *Girart, comte de Vienne.* Mme R. Lejeune met en évidence les résultats acquis, en les dépouillant des discussions érudites qui y amènent : « La légende s'est emparée de Girart, au lendemain de sa défaite à Vienne par Charles le Chauve (870-871)... C'est dans le poème de *Girart de Vienne* que l'historicité se garde le mieux... Le remaniement de Bertran de Bar-sur-Aube, du XIIIe siècle, le seul que nous possédions, tout en modifiant profondément, en les romançant, les données de la geste primitive, maintenu la donnée du siège de Vienne... Élément irréductible. » *Girart de Fraite* ne serait qu'un transfert géographique de la légende, et *Girart de Roussillon* un second. Puis un troisième aurait amené la légende en Bourgogne septentrionale avec ce que M. R. Louis appelle la *Chanson de Vaubeton.* Enfin un renouvellement nous serait donné par la version poitevine du ms. d'Oxford. — Mme R. Lejeune insiste sur « l'importance du régionalisme dans la constitution de la chanson de geste » et sur « la superposition incroyable d'éléments disparates que constituent certains sujets épiques ». Tout en appuyant les conclusions de l'auteur, Mme R. Lejeune note, à propos de l'existence d'une légende de Girart au lendemain de la victoire de Charles le Chauve, que « si les arguments généraux employés par M. R. Louis pour justifier l'existence des légendes épiques au Xe siècle sont excellents, nous ne possédons rien pour le cas particulier de Girart et qu'il est étrange que Vienne se soit ainsi laissé dépouiller de son grand homme ». Mais c'est surtout sur le stade « roussillonnais » de la légende que Mme R. Lejeune s'attarde et que son compte rendu prend les proportions d'un véritable

article. — Après avoir montré l'importance des luttes menées par Charles Martel et Charles le Chauve contre la Septimanie, Mme R. Lejeune note le rôle tout particulier tenu par le « Roussillon » dans ces combats, spécialement sous le comte Guifred. Plutôt qu'un transfert géographique de la légende de *Girart de Vienne*, elle voit dans *Girart de Roussillon* une légende locale (toujours le régionalisme), utilisant certaines données de *Girart de Vienne* (toujours les éléments disparates) ; le changement de prénom de Guifred en Girart s'explique « par un transfert épique opéré non plus sur un nom de lieu, mais sur un nom de personne ». — Au fond, les thèses de Mme R. Lejeune et de M. R. Louis sont voisines : adaptation à la géographie du lieu d'une légende antérieure, mais étrangère, ou appropriation au sein d'une légende locale d'éléments empruntés à une légende voisine, la nuance est subtile et la discussion peut rester ouverte. — Comptes rendus : p. 143-144, par J. Gautier, de J. Maldonado y Fernandez del Torio et E. Saez, *El fuero de Coria*. Édition d'un texte antérieur à 1227, mais dont nous ne possédons qu'une copie du XVIe siècle ; — p. 145-149, par F. Lecoy, de Bernardina A. Bujila, éd. Rutebeuf, *La vie de sainte Marie l'Égyptienne*. Quelques corrections à ajouter à celles que M. Faral a données ici-même (LXXI, 119-126) ; — p. 151-152, par M. Delbouille, de E. J. Arnould, *Études sur le Livre des Saintes Médecines du duc Henri de Lancastre...* ; — p. 158-160, par M. Delbouille, de R. L. Wagner, *Textes d'études (ancien et moyen français)* ; — p. 160-166, par J. Hubaux, de Carl.-Martin Edsman, *Ignis divinus. Le feu comme moyen de rajeunissement et d'immortalité. Contes, légendes, mythes et rites*.

3-4. — P. 195-219. Raymonde Foreville, *Aux origines de la légende épique. Les Gesta Guillelmi ducis Normannorum et regis Anglorum de Guillaume de Poitiers*. — Comptes rendus : p. 386-388, par R. Bossuat, de E. Hoepffner, éd. *La Folie Tristan de Berne* ; — p. 389-392, par Istvàn Frank, de William Roach, éd. *The Continuations of the Old French Perceval of Chretien de Troyes, I : The first Continuation, Redaction of Mss TVD* ; — p. 404-407, par Gustave Charlier, de G. Cohen, *Recueil de farces françaises inédites du XVe siècle*.

P. Cézard.

Revista de Filología Española, XXXI (1947), 1-4. — P. 1-18. S. Gili Gaya, *Cultismo y semicultismo en los nombres de plantas*. Étude des mots *bárbaros* (c.-à-d. les noms techniques en pharmacie) cités par le Dr Andrés Laguna dans sa traduction de Dioscoride, au XVIe siècle. Les exemples sont rangés sous diverses rubriques : altération du nom grec ou latin (*cyton* pour cidonia), changement de terminaison (*ireos* pour iris), adoption du nom vulgaire (*valeriana* pour phu), traduction du nom vulgaire (*caput vituli* pour cast. *becerra*), nom vulgaire formé sur le nom *bárbaro* (*lingua canis* d'après cynoglossum), nom *bárbaro* nouveau d'après une caractéristique de la plante (*centum capita* pour l'éringe), étymologie populaire (*Aarón* pour

aron). Il est donné ensuite de nouveaux exemples de ce dernier phénomène. — P. 19-85. J. Rubio, *Algunas aportaciones a la biografía y obras de Eugenio Gerardo Lobo.* — P. 86-107. P. Vázquez Cuesta, *Nuevos datos sobre doña Marta de Nevares.* — P. 108-139. E. Alarcos Llorach, *Perfecto simple y compuesto en español.* Après un aperçu historique de la question, M. A. étudie des listes d'exemples, tirés d'œuvres modernes, où apparaissent le parfait simple et le parfait composé, accompagnés de caractérisateurs temporels : on peut constater que le type composé s'emploie avec les adverbes qui indiquent que l'action atteint le moment où l'on s'exprime (*Mucho es que hoy no* ha ido *ella también a la boda*) ; avec des adverbes d'antériorité, c'est le type simple qui est utilisé (*Anteayer* falleció *el nieto*...). Si les verbes n'ont pas de caractérisateurs, le parfait composé s'applique à une action qui se rapproche du présent grammatical (nuance d'inaccompli), et le parfait simple à une action qui a eu une limite en elle-même (nuance d'accompli) ; l'auteur ne semble pas connaître *Temps et Verbes*, mais ses conceptions sont souvent voisines de celles de M. G. Guillaume. M. A. passe ensuite en revue l'histoire de ces deux formes en latin, et en ancien espagnol (siècle par siècle), donnant ainsi une vue d'ensemble très instructive du problème. — P. 140-154. F. Lázaro Carreter, *Los orígenes de las lenguas gallega y portuguesa, según Feijoó y sus polemistas.* — P. 155-161. M. Alvar, *D. Francisco de la Torre, amigo de Calderón.* — P. 161-170. F. Lázaro Carreter, *hidalgo, hijodalgo.* Rejetant l'étymologie couramment admise de *hidalgo*, filiu de aliquo, M. L. remarque que c'est dans les textes léonais que le mot est surtout employé, quoique tardivement, au moyen âge. La terminaison *-algo* est fréquente dans ce dialecte, et remonte à -aticum. On pourrait donc supposer fīdaticum, sur la racine *fīd-, qui convient bien au caractère de l'*hidalgo* ; mais ces formations désignent toujours une institution (*priorazgo, padronazgo*...) ; cependant, *mayorazgo* s'est appliqué à la personne qui hérite de cet état. Par étymologie populaire, on aurait ensuite rapporté *fidalgo* à *fijo*, d'où *fijodalgo*. Quant à a. esp. *algo* « richesses, biens », M. L. pense à un emprunt à [*fijo d'*]*algo*, qui semble peu probable : aliquod a très bien pu avoir un emploi emphatique (cf. *Algo* es lo que digo, *Celestina*), d'où le sens de « quelque chose de valeur ». Depuis cette note, A. Castro a montré l'origine arabe de la construction *hijo de*, dans *España y su historia* ; *algo* viendrait de *aljoms* « le cinquième du butin gagné » (R. Lapesa, dans le C. r. qu'il fait de cet ouvrage dans la *Nueva Rev. de Filol. Hisp.*, III (1949), 298, reste sceptique sur un second élément) ; il y aura lieu de consulter un nouvel article de A. Castro, « *Antiguo español* fidalgo ∾ ibn-al-homs », qui va paraître dans *Romance Philology*, pour savoir le crédit que l'on peut accorder à une étymologie arabe. — P. 170-175. L. Spitzer, *Vosotros.* L. S. revient sur l'article de la *RFE*, XXX, 108, dans lequel S. Gili Gaya explique la naissance de *vos-otros* par un besoin de différencier le *vos*, pronom révérentiel du sing., du *vos* (devenu *vosotros*), pron.

révér. du pluriel. Cette opposition n'est pas de la même nature que celle du français *vous—vous autres*, dans laquelle *autre* exprime « vous qui êtes différents de moi » ; il y a dans ce cas une exclusion de la 1re personne. M. S. ajoute des exemples de renforcement du pronom de la 2e pers. du plur. (la 1re du plur. étant analogique) en anglais : *you-all* en face du sing. *you*, et constate des substitutions dans le même but en allemand. — P. 175-177. E. Alarcos Llorach, *Suera « gualdrapa »*. L'anc. esp. *suera*, *asuuera* vient naturellement de sudaria ; on a d'ailleurs encore *sudero* dans ce sens en Aragon (P. Asso, *s. v.*). — P. 177-194. M. F. Galiano, *Notas sobre la versión pindárica de Argensola*. — P. 202-209. C. r. par S. Gili Gaya de *Diccionario de la Lengua Española* (17e éd. de l'Académie). Corrige quelques étymologies parmi des centaines qu'il relève inexactes. — P. 224-225. C. r. par H. Janner de B. E. Vidos, *Nieuwe onderzoekingen over Nederlandsche woorden in Romaansche talen*. — P. 225-226. C. r. par B. Pottier de F. Lecoy, *Étymologies espagnoles*. En dehors des fautes d'impression évidentes, lire, sous le num. 7, *métaphorique*. — P. 226-230. C. r. par B. Pottier de G. Galichet, *Essai de grammaire psychologique*. — P. 241-244. C. r. par M. de Riquer de F. Bohigas, éd. *Tractats de cavalleria*. — P. 244-245. C. r. par M. de Riquer de A. Jeanroy, *Histoire sommaire de la poésie occitane des origines à la fin du XVIIIe siècle*. — P. 245-247. C. r. par M. de Riquer de Cl. Brunel, éd. *Jaufré, roman arthurien du XIIIe siècle en vers provençaux*. — P. 247-251. C. r. par E. Alarcos Llorach de I. González Llubera, éd. Santob de Carrión, *Proverbios morales*. Corrections. — P. 310-313. C. r. par J. G. Marañón de Rodríguez-Castellano, *La aspiración de la « h » en el oriente de Asturias*. — P. 318-320. C. r. par H. Janner de *Studier i Modern Språkvetenskap*, XV, XVI. I. — P. 321-324. C. r. par M. C. Casado de *Archivos leoneses*, I. — P. 324-320. C. r. par M. García Blanco de H. et J. Corominas, *Spanish « Santurrón »*, *MLN*, LXII. — P. 331-334. C. r. par A. Zamora Vicente de *Rev. Portuguesa de Filologia*, I. — P. 337-405. *Bibliografia*. P. 406-412. Nécrologie : A. Séchehaye et Ch. Bally par F. Lázaro.

XXXII (1948), 1-4. — Tome consacré à Cervantes ; articles d'ordre littéraire.

B. Pottier.

Revue des études latines, XXVIII (1950). — A signaler particulièrement dans cette année, publiée en 1951 en un volume que complètent des *Tables-Index* des années 1946-1950 (t. XXIV-XXVIII) : P. 105-134. J. André, *Les noms latins du chemin et de la rue*. — P. 279-291. J. Andrieu, *Sur l'explication psychologique des fautes de copiste*.

Romanistiches Jahrbuch, I, 1947-48. — Le Séminaire roman de l'Université de Hambourg a entrepris la publication de ce nouveau recueil qui doit paraître annuellement, dans la deuxième moitié de l'année, sous la direction

de MM. O. Deutschmann, R. Grossmann, H. Petriconi et H. Tiemann. Ce premier volume comprend : I. Une chronique des Universités allemandes pour 1947 et 1948, des notices biographiques de Karl Vossler pour sa 75e année (M. Schumacher), Walter Küchter pour sa 70e année (H. K. Weinert), Ernst Gamillscheg pour sa 60e année (I. Pfling), et une notice nécrologique de Karl Goetzke. — II. Une vue générale de soixante années de géographie linguistique dans la Romania présentée par A. Kuhn (p. 25-63). — III. Des articles portant sur divers aspects des études romanes dont nous signalerons seulement ceux qui rentrent dans le cadre de la *Romania*. — P. 67-77. E. Gamillscheg, *Randbemerkungen zum Romanischen Etymologischen Wörterbuch*. — P. 78-86. K. Heisig, *Zur Bedeutungsentwicklung von Franz.* Trouver. — P. 87-153. O. Deutschmann, *Französisch* aveugle ; *ein beitrag zur Methodik und Problematik etymologischer Forschung*. Exposé critique très riche et très prudent, qui limite les possibilités, sans affirmer une certitude. — P. 215-223. H. Petriconi, *Das Rolandslied und der Lied vom Cid*. — IV. P. 301-387. Comptes rendus.

M. R.

Speculum, XXI (1946), 1. — P. 24-37. Laura Keeler, *The* Historia Regum Britanniae *and Four Mediaeval Chroniclers*. Quelques chroniqueurs des XIIIe-XIVe siècles ont utilisé l'œuvre de Geoffroy de Monmouth, soit pour la résumer comme un ouvrage historique digne de foi, soit pour lui emprunter certains passages dans une intention politique ; au XVe siècle, en revanche, l'auteur du *Granarium de Viris Illustribus* lui refuse toute valeur historique. — P. 38-41. Robert Francis Seybolt, *A Troublesome Mediaeval Greek Word*. Il s'agit de l'expression *oleum mediacon*, que l'on trouve, plus ou moins déformée, dans diverses Vies de saint Nicolas et que Papias définit : « *Confectio olei omnia comburens* ». Cette huile de « Médie » ne serait autre que le naphte. — P. 130-132. U. T. Holmes, Jr, C. r. de Warren Francis Manning, *The Life of Saint Dominic in Old French Verse*. Critiques de détail sur l'orthographe, les corrections et le glossaire.

2. — P. 173-193. Helen Adolf, *The « Esplumoir Merlin »*. Le Merlin de Robert de Boron, avec l'épisode de l'« Esplumoir », est une transposition des légendes cabalistiques relatives au prophète Élie. L'auteur de l'article trouve, dans l'œuvre de Robert, d'autres traces d'une influence exercée par les textes apocalyptiques juifs du moyen âge, notamment dans l'assimilation du personnage de Perceval-Galaad avec le Messie ; il explique, en outre, la possibilité de cette influence des croyances juives sur l'imagination des chrétiens à cette époque. — P. 237-240. H. D. Austin, *The Noun* Mena *in the* Divine Comedy. L'emploi que fait Dante du mot *mena* dans *Enfer*, XXIV, 83, pour dépeindre le « grouillement » des serpents, et l'image concrète et vigoureuse qu'il suggère dans *Ep.*, VI, par l'expression *frustatoriis minis* (« cinglantes menaces »), portent à croire que dans *Enfer*, XVII, 39, il faut attri-

buer au mot *mena* le sens concret de « gestes » plutôt que le sens abstrait de « situation » qu'on lui donne généralement. — P. 253-255. Pearl Kibre, C. r. de R. P. Festugière, *La révélation d'Hermès Trismégiste. I. L'astrologie et les sciences occultes*. — P. 263-265. Floyd Seyward Lear, C. r. de Charles Edwin Odegaard, *Vassi and Fideles in the Carolingian Empire*. Éloge de cette monographie, qui étudie et précise le sens de ces deux mots dans les institutions féodales. — P. 265-269. A. H. Schutz, C. r. de Hakan Tjernеld, *Moamin et Ghatrif, Traités de fauconnerie et des chiens de chasse*. Assez nombreuses critiques de détail sur cette édition d'un texte intéressant surtout parce qu'il est le premier traité écrit en français par un Italien.

3. — P. 275-288. H. M. Smyser, Charlemagne and Roland *and the Auchinleck MS*. Contribution à l'étude des sources et de la composition du roman anglais que G. Paris a intitulé *Charlemagne et Roland*, tendant à renforcer la thèse selon laquelle cette œuvre est une compilation faite dans l'atelier londonien d'où est sorti le ms. Auchinleck. — P. 289-294. J. S. Tatlock, *Mediaeval Laughter*. M. T. relève chez quelques auteurs latins du XIIe siècle anglais des traces de l'humour anglais. — P. 303-311. William A. Nitze, *The Bleeding Lance and Philip of Flanders*. Dans son *Perceval*, Chrétien a combiné plusieurs légendes celtiques ; il s'est, en outre, inspiré pour la procession du Graal et de la lance sanglante d'un rite liturgique byzantin qu'il a peut-être connu par le livre du comte Philippe auquel il fait allusion au début du roman. — P. 312-317. William Bark, *The Legend of Boethius' Martyrdom*. — P. 318-324. Marbury B. Ogle, *Petrus Comestor, Methodius and Saracens*. L'assimilation des Sarrasins avec les fils d'Ismaël, que Petrus Comestor semble attribuer à Methodius, est en réalité de saint Jérôme. — P. 327-338. R. F. Seybolt, *Fifteenth Century Editions of The* Legenda Aurea. — P. 339-342. R. F. Seybolt, *The* Legenda Aurea, *Bible and* Historia Scholastica. La *Légende Dorée* a connu, au XVe siècle, plus d'éditions que la Bible et que l'*Histoire Scholastique*. — P. 343-344. Howard R. Patch, *The Bridge of Judgement in the* Fioretti. M. P. rapproche le passage des *Fioretti* relatif au pont du Jugement d'un poème latin attribué à Joachim de Flore. — P. 350-355. Edward J. Hoffmann, C. r. de Arthur Piaget, Alain Chartier, *La Belle dame sans mercy et les poésies lyriques*.

4. — P. 404-418. K. Grant Loomis, *The Miracles Traditions of the Venerable Bede*. Étude sur les récits de miracles dans l'œuvre de Bède. — P. 419-456. Eleanor K. Heningham, *The Genuineness of the* Vita Aeduardi Regis. — P. 457-473. Edwin B. Place, *The Exaggerated Reputation of Francisco Imperial*. Ce poète n'a pas fait pénétrer l'influence de Dante, comme on l'a prétendu, dans la poésie espagnole du XVe siècle. — P. 474-489. Erich Auerbach, *Figurative Texts illustrating Certain Passages of Dante's* Commedia. En se fondant sur des textes de saint Grégoire, de Hugues de saint Victor et surtout de saint Bernard, M. A. explique plusieurs images, employées dans la *Divine Comédie*, comme étant la figuration du Christ et

de l'Église. — P. 490-492. Harold Bowditch, *Another Printed Version of the Arms of the Knights of the Round Table.* — P. 500-504. R. P. Seybolt, *The « Adriatic Port » in the* Legenda Aurea. Il faut comprendre le « port adriatique » de la légende de saint Nicolas comme étant le port d'Andriaca, en Asie Mineure.

— XXII (1947), 1. — P. 29-45. John R. Williams, *Godfrey of Rheims, A Humanist of the Eleventh Century.* M. W. analyse les poèmes de Godefroy de Reims et énumère les auteurs de l'antiquité connus de ce poète et dont il s'inspirait. — P. 68-74. Curt F. Bühler, *The* Philipps Manuscript *of Provençal Poetry Now* MS. 819 *of the Pierpont Morgan library.* Index des poèmes contenus dans ce ms. — P. 81-82. Harry L. Levy, *Isidore,* Etymologiae, *VIII, 9, 9.* La définition du mot *magi,* qu'Isidore semble faire dériver de *magnitudo,* a été tirée par lui des codes législatifs romains. — P. 83-84. Ruth Ellis Messenger, *Hymnista.* Ce mot se trouve, avant Aldhelm, chez Prudence et dans les *Hymni Mozarabici.* — P. 85-87. Isabel Pope, C. r. de Kenneth H. Vanderford, *Alfonso el Sabio, Setenario.* — P. 88-89. Alfred Foulet, C. r. de Julia Bastin et Edmond Faral, *Onze poèmes de Rutebeuf concernant la Croisade.* Élogieux. — P. 91-92. A. H. Schutz, C. r. de Urban T. Holmes, Jr, *Adenet le Roi's Berte aus grans piés.* Propose quelques corrections.

2. — P. 205-225. Pauline Aiken, *The Animal History of Albertus Magnus and Thomas of Cantimpré.* Thomas est, pour le *De animalibus,* la principale source d'Albert le Grand. — P. 226-239. Paul F. Beichner, *The Old French Verse* Bible *of Macé de la Charité, A translation of the* Aurora. L'étude des extraits déjà publiés de la *Bible* de Macé semble bien prouver qu'il s'agit là d'une adaptation en vers français de l'*Aurora* de Pierre Riga. G. Paris pensait que Macé avait désigné l'auteur de son modèle latin par le mot *puites* qu'on lit au début de son œuvre ; il avait raison, mais il faut lire *pierres.* — P. 240-248. J. P. Elder, *A Mediaeval Cornutus on Persius.* Le commentaire de Perse attribué à Cornutus serait en réalité d'Heiric d'Auxerre. — P. 249-250. Marcel Françon, *Note on the Use of the Guidonian Nomenclature by Machaut and Rabelais.* La connaissance exacte des termes du solfège médiéval éclaire les vers 3993 et suiv. du *Confort d'ami* de Machaut et le passage de *Pantagruel,* II, 31 : « Chante plus hault, en g, sol, ré, ut ». — P. 251-253. Helen Adolf, *On Mediaeval Laughter.* Comme suite à l'article de M. Tatlock (*Speculum,* XXI, p. 289-294), l'auteur de cette note présente quelques définitions antiques et médiévales de l'homme comme *animal risibile.* — P. 254-256. Leslie W. Jones, *Further Notes Concerning Cassiodorus' Influence on Mediaeval Culture.* Corrections et additions à l'article paru dans *Speculum,* XX, p. 433-442. — P. 260-262. Ronald N. Walpole, *Note to the Meredith-Jones Edition of the* Historia Karoli Magni et Rotholandi. Identification des manuscrits latins du *Pseudo-Turpin* qui sont à l'origine des traductions galloises, irlandaises et anglaises de ce texte. — P. 272-275. Archer Taylor,

C. r. de E. F. Wilson, *The* Stella Maris *of John of Garland. Edited together with a Study of certain Collections of Mary Legends made in Northern France in the Twelfth and Thirteenth Centuries* et de Veikko Väänänen, *Gloses Marginales des « Miracles » de Gautier de Coinci.* Vif éloge du premier de ces deux ouvrages. — P. 277-279. Urban T. Holmes, Jr, C. r. de André Boutemy, *Gautier Map, conteur anglais, extraits du* De nugis Curialium. — P. 282-284. Urban T. Holmes, Jr, C. r. de E. Walberg, *Contes pieux en vers du XIV^e^ siècle tirés du recueil intitulé Le Tombel de Chartrose.* Quelques critiques.

3. — P. 310-341. Walter J. Ong, *Wit and Mystery : A Revaluation in Mediaeval Latin Hymnody.* Étude sur le style et la pensée dans les hymnes d'Adam de Saint-Victor et de saint Thomas d'Aquin. La recherche de la forme est liée au caractère théologique du fond. — P. 435-439. Francis N. Estey, *The Meaning of* Placitum *and* Mallum *in the Capitularies. Placitum* désigne toute cour de justice ; *mallum* désigne plus précisément celle que préside le comte. — P. 443-445. Howard R. Patch, *The Beginnings of the Legend of Boethius.* Boèce fut considéré comme un martyr très anciennement, peut-être par ses propres contemporains. — P. 461. A. R. Nykl, C. r. de Erich Auerbach, *Mimesis ; dargestellte Wirklichkeit in der abendländischen Literatur ; eine Geschichte des abendländischen Realismus als Ausdruck der Wandlungen in der Selbstanschauung des Menschen.* — P. 468-470. Urban T. Holmes, Jr, C. r. de E. B. Ham, *Textual Criticism and Jehan le Venelais.* M. Holmes, exposant les diverses méthodes de critique textuelle actuellement en usage pour les textes en ancien français, discute celle que préconise M. Ham ; il loue son édition de la *Venjance Alixandre,* mais doute que « le Venelais » soit, comme le croit M. Ham, en rapport avec un nom de lieu. — P. 474-475. Urban T. Holmes, Jr, C. r. de Arthur Sidelean, *Chansons de Geste.* M. H. accueille avec bienveillance cette chrestomathie de notre ancienne poésie épique.

4. — P. 520-533. Roger Sherman Loomis, *From Segontium to Sinadon — The Legends of a* Cité Gaste. M. L. expose les légendes dont les Gallois ont entouré les ruines romaines de *Segontium* et dont les romans bretons se sont faits l'écho. — P. 550-561. Alfred Adler, *The* Pelerinage de Charlemagne *in New Light on Saint-Denis.* Le *Pelerinage de Charlemagne* est, en partie, inspiré par les événements de la 2^e^ Croisade, mais interprétés selon l'esprit et la philosophie qui avaient cours à l'abbaye de Saint-Denis au temps de Suger. L'opposition entre Charlemagne et l'empereur de Constantinople symbolise la dualité du personnage même de saint Denys, apôtre des Gaules, mais originaire de Grèce. Dans la chanson, Jérusalem figure l'abbaye de Saint-Denis et Constantinople le monde de l'au-delà. — P. 629-635. Ronald N. Walpole, C. r. de *A Critical Bibliography of French Literature.* Volume I. *The Mediaeval Period,* ed. by Urban T. Holmes, Jr. Critique très détaillée. — P. 651-652. Urban T. Holmes, Jr, C. r. de Arthur Lång-

fors, *Deux recueils de sottes chansons, Bodleienne Douce 308 et Bibliothèque Nationale Fr. 24432*. M. H. apporte quelques suggestions pour expliquer les pièces XXI et XVII.

— XXIII (1948), 1. — P. 1-34. Robert Lee Wolff, *Romania : The Latin Empire of Constantinople*. Le terme de *Romania* était déjà connu et utilisé en Occident au moyen âge avant de désigner l'empire latin de Constantinople. A la fin du XIe siècle, les Italiens l'emploient pour désigner l'empire byzantin et, plus particulièrement, les régions occidentales et européennes de cet empire ; c'est à cette tradition que se sont conformés les chefs de la quatrième croisade en appelant *Romania* l'empire latin de Constantinople. Mais, pour les premiers Croisés, ce terme, selon l'usage que les Turcs en faisaient, désigne expressément l'Asie Mineure, ce qui explique le sens qu'il faut lui attribuer dans plusieurs chansons de geste et notamment dans le *Pèlerinage de Charlemagne*. — P. 35-57. E. Faye Wilson, *Pastoral and Epithalamium in Latin Literature*. M. W. étudie les rapports qui ont uni, dans l'antiquité et au moyen âge, l'églogue et l'épithalame; il étudie plus spécialement les épithalames d'Alain de Lille et de Jean de Garlande, ainsi que *Phyllis et Flora*. — P. 102-103. Gordon Hall Gerould, *A Text of Merlin's Prophecies*. Description d'un curieux manuscrit du fameux passage de l'*Historia* de Geoffroy de Monmouth. — P. 104-109. Angeline H. Lograsso, *Paradiso, XXVI*, 97. L'auteur cherche à expliquer les vers où Dante compare Adam à un animal qui se débat sous une couverture, en se référant à un proverbe supposé. — P. 114-116. A. J. Denomy, C. r. de R. R. Bezzola, *Les origines et la formation de la littérature courtoise en Occident (500-1200)*. Première partie, *La Tradition impériale de la fin de l'antiquité au XIe siècle*. — P. 129-130. Lynn Thorndike, C. r. de Leopold of Austria, *Li compilacions de le science des estoiles*, Books I-III, ed. by F. J. Carmody. — P. 144-147. Ray C. Petry, C. r. de Louis Mourin, *Six Sermons français inédits de Jean Gerson ; étude doctrinale et littéraire suivie de l'édition critique et de remarques linguistiques*.

2. — P. 236-266. B. H. Slicher Van Bath, *Guide to the Work of Dutch Mediaevalists, 1919-1947*. Aperçu bibliographique sur la production hollandaise dans le domaine médiéval, envisagé presque exclusivement du point de vue historique. — P. 273-283. H. D. Austin, *Germanic Words in Uguiccione's Lexicon*. Liste des mots germaniques et des mots latins d'origine germanique que l'on trouve dans les *Magnae Derivationes* d'Ugutio. — P. 284-287. C. H. Coster, H. R. Patch, *Procopius and Boethius*. M. C. discute l'interprétation du passage de Procope que M. P. avait donnée (*Speculum*, XXII, p. 443-445) relativement au « martyre » de Boèce. — P. 290-294. W. A. Nitze, C. r. de R. R. Bezzola, *Le sens de l'Aventure et de l'Amour (Chrétien de Troyes)*. Discute assez vivement la thèse soutenue par M. B. — P. 339-342. A. H. Schutz, C. r. de Harry F. Williams, *Floriant et Florete*.

3. — P. 397-425. Eva Matthews Sanford, *Honorius* Presbyter *and* Scholas-

ticus. Mise au point et vue d'ensemble sur l'auteur et son œuvre. Cet article appuie et renforce la thèse d'Endres selon laquelle Honorius aurait vécu à Ratisbonne. — P. 433-451. Ernest H. Wilkins, *On the Manuscripts of the* Canzoniere *of Petrarch*. Étude sur l'ordre des poèmes dans les divers manuscrits et le classement de ces derniers. — P. 464-471. William A. Nitze, *The so-called Twelfth Century Renaissance*. M. N. définit ce qui distingue la Renaissance (du XVIe siècle) de ce qu'on a appelé, à tort, « la renaissance du XIIe siècle » : les auteurs du XIIe siècle, conscients d'une continuité entre l'antiquité et la civilisation chrétienne, n'ont pas cherché, à la différence des hommes de la Renaissance, à trouver dans l'antiquité des modèles qui leur fissent rompre avec leur passé immédiat. — P. 472-476. John Webster Spargo, *The Etymology and Early Evolution of* Brocard. Le mot « brocard » aurait été formé sur une racine celtique *broc-*, signifiant « bigarré », pour être appliqué à des recueils juridiques d'origine composite. — P. 491-492. Camillo P. Merlino, C. r. de Angelina La Piana, *Dante's American Pilgrimage, A Historical Survey of Dante Studies in the United States, 1800-1944*. — P. 508-510. Urban T. Holmes, Jr, C. r. de Sister M. Amelia Klenke, *Three Saints Lives by Nicholas Bozon*. M. H. accueille avec faveur cette édition des vies de sainte Marie-Madeleine, sainte Marguerite, sainte Marthe.

4. — P. 641-658. Albert C. Friend, *Master Odo of Cheriton*. Étude sur la vie et sur la chronologie des œuvres de cet auteur anglais du XIIIe siècle. — P. 659-675. Daniel D. McGarry, *Educational Theory in the Metalogicon of John of Salisbury*. — P. 696-699. Robert J. Clementis, C. r. de Nathan Edelman, *Attitudes of Seventeenth Century France toward the Middle Ages*. — P. 713-717. C. Meredith Jones, C. r. de *Liber Sancti Jacobi Codex Calixtinus*, I, *Texto*, transcripcion de Walter Muir Whitehill ; II, *Musica*,... por Dom German Prado ; III, *Estudios y Indices*. — P. 728-732. Adalbert Hamel, C. r. de Ronald N. Walpole, *Philip Mouskès and the Pseudo-Turpin Chronicle*. Vif éloge de cet ouvrage que M. H. préférerait intituler : « Contribution à l'étude des débuts de l'historiographie en ancien français ». — P. 737. Crane Brinton, C. r. de Frances A. Yates, *The French Academies of the Sixteenth Century*.

Y. L.

CHRONIQUE

La collection Lyell vient d'être léguée à la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford. Elle comprend un grand nombre de manuscrits intéressants, et parmi ceux-ci, plusieurs textes français dont voici une liste sommaire. N° 17. *Chronique de Brut*, jusqu'en 1333, précédée de l'*Histoire d'Albina* en vers, XIVe s. (Cf. *Hist. MSS Commission*, 2 nd. Report, app., p. 7). — N° 46, traduction de la *Règle de saint Benoit*, XVe s. — N° 47, Frère Laurent, *Livre des vices et des vertus*, XVe s. — N° 48, *Surse de Pistoye*. — *Controverse de noblesse*. — *Débat entre trois chevulereux princes*. — *Livre de Clamadès et de la belle Cleremonde*, XVe s. Voir la notice de R. W. Hunt, *The Lyell Bequest*, dans *Bodleian library Record*, 3, n° 30, oct. 1950, p. 68-82. — J. M.

Collections et publications en cours.

M. Gunnar Tilander a entrepris de publier à Stockholm, dans le format grand in-8, une collection de *Leges hispanicæ Medii Ævi*, dont nous pouvons annoncer déjà deux volumes :

I. — *El Fuero de Teruel* publicado por Max Gorosch ; 1950, 667 pages ;

II. — *Los Fueros de la Novenera* publicados por Gunnar Tilander ; 1951, 239 pages.

M. Tilander avait déjà publié en 1937 *Los Fueros de Aragón*, qui se joint actuellement à cette collection, pour laquelle est annoncé, comme troisième numéro, le commentaire resté inédit que Vidal de Canellas rédigea au milieu du XIIIe siècle sur les *Fueros de Aragón* et auquel fut attribué le titre de *Vidal Mayor*.

— Dans les publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Gand, sous le n° 109, M. Albert Henry a commencé la publication de son édition d'Adenet le Roi :

Les œuvres d'Adenet le Roi, tome I ; *Biographie d'Adenet ; La tradition manuscrite*, 1951, 269 pages et 9 planches.

— La Société de publications romanes et françaises vient de publier :

XXXII. — Jeanne LODS, *Le Roman de Perceforest : origine, composition, valeur et influence*; Genève, Droz, et Lille, Giard, 1951 ; gr. in-8, 310 pages.

— Dans la *Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de Liège* ont paru :

CVIII. — *Recherches sur le thème : Les chansons de geste et l'histoire*, par Rita LEJEUNE ; 1948 ; gr. in-8, 255 pages ;

CXX. — Jul. HORRENT, *La Chanson de Roland dans les littératures française et espagnole au moyen âge* ; Paris, Belles-Lettres, 1951 ; gr. in-8, 541 pages.

— De la *Sammlung romanischer Uebungstexte* nous avons reçu :

3-4. — *Das altfranzösische Rolandslied nach der Oxforder Handschrift*, hgg. v. Alfons HILKA, dritte verbesserte Auflage besorgt von Gerhard ROHLFS ; 1948, XV-137 pages ;

15. — *Sankt Alexius...*, hgg. v. Gerhard ROHLFS ; 1950, 63 pages.

— La librairie A. Francke, à Berne, a entrepris la publication d'une nouvelle collection, sous la direction de W. v. Wartburg, la *Bibliotheca romanica*. De la *series prima : manualia et commentationes*, nous avons reçu jusqu'ici les numéros suivants, de format in-8 :

V et VI. Gerhard ROHLFS, *Historische grammatik der italienischen Sprache und ihrer Mundarten* ; I, *Lautlehre*, 1949, 548 p. ; II, *Formenlehre und Syntax, Erster Teil*, 1950, 586 p. ; un troisième volume est prévu.

VIII. Walther von WARTBURG, *Die Ausgliederung der romanischen Sprachräume*, 1950, X-158 p. et 18 cartes.

— De l'*Altfranzösisches Wörterbuch* de Tobler-Lommatzsch nous recevons a 25e livraison, qui est la 7e du tome III et qui va de ESLËECIER à ESTER.

— Dans les *Annales Academiae scientiarum Fennicæ* ont paru :

62, 2. — *Du Segretain moine, fabliau anonyme du XIIIe siècle*, édition critique d'après tous les manuscrits connus par Veikko VÄÄNÄNEN ; 1949, 84 pages ;

et trois nouveaux morceaux de l'édition de Gautier de Coinci qui se poursuit si diligemment à Helsinki, sous la direction et le regard de M. A. Långfors :

66, 2. — *Du clerc qui fame espousa et puis la lessa, miracle de* GAUTIER DE COINCI, publié d'après quinze manuscrits par Erik v. KRAEMER ; 1950, 140 pages.

67, 2. — *De Sainte Leocade au tans que Sainz Hyldefons estoit arcevesques de Tholete cui Nostre Dame donna l'aube de prelaz, miracle versifié par* GAUTIER DE COINCI, édition critique par Eva VÏLAMO-PENTTI ; 1950, 277 pages ;

68, 2. — *D'une fame de Laon qui estoit jugie a ardoir, que Nostre Dame delivra, miracle versifié par* GAUTIER DE COINCI, édition critique par Veikko VÄÄNÄNEN ; 1951, 88 pages.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

Mélanges d'histoire du moyen âge dédiés à la mémoire de Louis Halphen ; Paris, Presses universitaires, 1951 ; gr. in-8, XXIII-713 pages. — Ce recueil devait être présenté à Louis Halphen en 1950 pour sa 70e année ; la mort a été plus prompte que l'anniversaire et que les imprimeurs ; l'hommage reste, valable et mérité, pour la mémoire de l'historien aux synthèses vivantes et à l'érudition scrupuleuse qu'a été Louis Halphen. Des 80 articles historiques qui composent ce recueil, nos lecteurs devront noter particulièrement les suivants. P. 27-82. André Bossuat, *Les prisonniers de Beauvais et la rançon du poète Jean Régnier, bailli d'Auxerre.* — P. 33-42. Robert Bossuat, *Quelques personnages cités par Alain de Lille.* — P. 132-136. Émile Cornaert, *Alliances.* Étude des emplois du mot au moyen âge, en particulier pour désigner des mouvements populaires de coalition. M. C. s'étonne que Godefroy n'ait « pas classé *alliance* parmi les mots de l'ancienne langue française » ; ce serait, en effet, assez étonnant ; mais M. C. n'a-t-il pas oublié que le *Dictionnaire* de Godefroy est à double direction ; il aurait trouvé le mot à sa place parmi ceux qui ont subsisté de l'ancienne langue dans l'usage moderne. L'on est un peu surpris de voir reparaître R. Wace. — P. 137-143. Solange Corbin, *Les textes musicaux de l'* « *Auto da Alma* » (*Identification d'une prière citée par Gil Vicente*). — P. 333-34. Ernest Hoepffner, *Les poésies de Pierre Vidal d'attribution douteuse.* Sur six chansons d'attribution incertaine, trois doivent être enlevées à Pierre Vidal; pour deux autres l'attribution, douteuse, reste peu probable ; mais la chanson VII de l'édition de Bartsch doit être reconnue d'attribution certaine. — P. 543-550. François Olivier-Martin, *Le calcul par nuits des délais dans les textes parisiens.* — Je signale ici la notice sur *Louis Halphen (1880-1950)* que M. Ch.-Edmond PERRIN vient de publier dans le no 1 de 1951 des *Annales de l'Université de Paris.* — M. R.

Mélanges d'histoire littéraire offerts à Daniel Mornet professeur honoraire à la Sorbonne, par ses anciens collègues et ses disciples français ; Nizet, Paris, 1951, in-8, XXIV-231 pages. — Ce recueil est, comme il convient pour un hommage présenté à l'ancien professeur de Littérature française moderne de la Faculté des Lettres de Paris, consacré, presque exclusivement, à la littérature du XVIe au XXe siècle. Nous pouvons y signaler cependant un article de M. P. Le Gentil (p. 1-10) qui présente *Christine de Pisan, poète méconnu,* et qui montre que « Christine, poète courtois, vaut... beaucoup mieux que la réputation trop modeste, dont elle jouit d'ordinaire ». M. Le Gentil indique de plus qu'au début du XVe s. beaucoup de gens tiennent encore l'amour courtois, dans l'esprit des poètes provençaux, comme un idéal qu'il vaudrait la peine de vivre et, enfin, que Christine a mis dans

sa poésie beaucoup de sa sentimentalité personnelle et de l'émotion des expériences sentimentales auxquelles, si elle n'a pas pris part, elle a, du moins assisté. Il y a beaucoup de finesse dans ces quelques pages, et j'y trouve heureusement cette sympathie humaine pour l'auteur étudié que je ne cesse de demander pour les écrivains du moyen âge, qui ne doivent pas être seulement, pas plus que ceux d'autres époques, des occasions de recherches historiques ou comparatives et des champs d'exploration philologique. — Dans le même volume, aux pp. 37-49, on trouvera un intéressant article de Jean Frappier, sur *Voiture, amateur de vieux romans*, qui atteste, de la part de ce précieux badin, la lecture de certains romans dans les versions en prose imprimées au XVe ou au XVIe s., notamment de *Perceforest* et aussi du *Roman de la Rose*. — M. R.

Jacques Chailley, *Histoire musicale du moyen âge*. — Paris, Presses universitaires de France, 1950, in-8°, 355 p. — Ce livre de haute vulgarisation, écrit avec enthousiasme et compétence, est propre à communiquer aux jeunes gens qui le liront la flamme dont l'auteur est animé. M. Chailley n'a pas cherché à faire œuvre proprement d'érudition, mais tous ceux qui s'intéressent à la musique médiévale devront lire ce livre : on y trouve plus qu'une ordinaire histoire de la musique ; celle-ci est vue dans son compagnonnage avec les autres arts, surtout avec la littérature. L'auteur, musicien né, doit à sa formation classique des vues larges sur l'histoire littéraire. Il présente des idées neuves et ses jugements sont parfois très judicieux ; d'autres sont parfois hardis et on ne devra les accepter que sous bénéfice d'inventaire. — Un sujet aussi étendu interdisait l'enquête personnelle sur bien des points de détail ; on le regrettera en voyant avec quel bonheur l'auteur traite de ceux qui lui sont familiers : chanson de geste, art du troubadour, art du motet, certaines parties de la polyphonie des XIIIe et XIVe siècles. La bibliographie est fort en retard ; très vaste, elle comprend beaucoup de titres vieillis ; elle est d'autre part présentée avec quelque négligence. On aurait aimé aussi que M. Ch. fût plus méthodique lorsqu'il traite de certains manuscrits célèbres : les étudiants ont peine à se familiariser avec les sources et c'est leur rendre service que de les habituer à la localisation et aux cotes des textes.

Carlo Battisti, *Avviamento allo studio del latino vulgare* ; Bari, « Leonardo da Vinci », [1949] ; in-8, IV-349 pages. — Ce manuel forme le volume I d'une *Collana di grammatiche storiche neolatina* que dirige l'auteur ; on y trouvera, avec des indications bibliographiques précises, notamment sur les textes qui peuvent être tenus pour du latin vulgaire (mais c'est là une notion vague et arbitraire), un exposé des faits phonétiques et morphologiques qui peuvent servir à caractériser cet état du latin. De bons index des mots complètent le volume. — M. R.

Yakov Malkiel, *The etymology of hispanic « rastolho », « rastrojo », « rostoll »* [Extr. de *Romance Philology*, I (1948), pp. 209-234]. — Examinant les variantes présentées par le vocalisme initial de ce mot, qui signifie « éteule, chaume qui reste sur le champ après la moisson », M. M. accorde une importance prépondérante aux formes en *o* (type *rostrojo*, *rostoll*), qui se rencontrent surtout dans le domaine catalan et, passant par la Navarre, jusque chez Berceo. Il pense que les alternances *o/a/e* ne peuvent s'expliquer facilement que par une base comportant deux voyelles (tonique et protonique) vélaires, dont la protonique aurait été dissimilée (type bien connu de *orgulloso*, *argulloso*, *ergulloso*, par exemple). Il propose **rostruculum*, diminutif non attesté du latin rostrum. Phonétiquement, le raisonnement est impeccable : il est même ingénieux. Mais la faiblesse sémantique évidente d'une hypothèse qui a de plus le tort de séparer le terme hispanique de ses congénères de la Sardaigne et de l'Italie du Sud, invite à s'en tenir à l'explication du mot donnée autrefois par MM Jud et Steiger, *Romania*, XLVIII, 149, à savoir **restuculum*. Il ne paraît de même plus indiqué de ne pas abandonner l'étymologie généralement admise, par le latin rastellus, pour les mots signifiant « gardes d'une serrure, fente ménagée dans le panneton d'une clef où s'engagent les gardes », à savoir esp. *rastrillo*, port. *rastelo*, *restelo* (M. M. ne cite, pour le portugais, d'après Figueiredo, que la forme aberrante *rostolho*), où il s'agit, très probablement d'un emploi figuré d'un sens technique de ces mots « séran, carde utilisée pour peigner la filasse de lin ou de chanvre ». Or M. M. voudrait également faire rentrer tout ce groupe sous l'étymon **rostruculum*, ce qui ne va pas sans difficulté. En réalité, la présence d'un *o* à l'initiale, là où on attendrait un *e* (ou un *a*), n'est pas sans exemple dans le lexique péninsulaire, bien que les conditions de l'alternance restent obscures. Dans une note (66a), M. M. écarte le cas de l'asturien *arrometer*, *arromendar* ; il écarterait sans doute de même les formes anciennes *follonia*, *robolver*, *romaneçer*, attribuant vraisemblablement dans ces mots le passage de *e* à *o* au voisinage de la consonne labiale. Mais l'*Alexandre* présente la forme *logácia* (O, 2360) pour *legacía* ; le *Dictionnaire* de l'Académie admet la variante dialectale *rodrejo* de *redrojo* « fruit qui ne parvient pas à maturité, grappillons de la vigne » ; cf. encore esp. *caroncho*, *corocha*, port. *carocha* (sur lesquels on peut consulter M. L. Wagner, *Mélanges Jud*, p. 548) et l'esp. *relopelo*, port. *rodopelo*, *rodopio*, qui contiennent sans doute le latin retro. — F. Lecoy.

Yakov Malkiel, *The etymology of spanish « cenceño »* [Extr. de *Studies in Philology*, XLV (1948), pp. 37-49]. — Après avoir remarqué que l'esp. *cenceño* « mince, maigre, non levé (pour caractériser le pain azyme), pur » est absent de la plupart des dictionnaires étymologiques, et, en particulier du Meyer-Lübke (ce qui est une erreur de fait, cf. le nº 7934 sincerus),

M. M. réunit quelques variantes dialectales ou anciennes, auxquelles il joint les formes de Salamanque *cenceñada*, *cencellada* « rosée, gelée blanche », *recencellada* « brouillard froid et humide ». Il propose alors comme étymologie le latin cincinnus « boucle de cheveux », appliqué parfois, à basse époque et par figure, aux vrilles de certaines plantes, en particulier de la vigne. Les vignerons auraient, dit M. M., associé les tendres pousses de cette dernière à l'idée de minceur, de maigreur, de délicatesse. Les valeurs « pain azyme » (c'est-à-dire « non levé, plat »), puis « pur » seraient des sens dérivés. En dépit de quelques arguments secondaires qu'il est inutile de relever, je crains que cette étymologie ne satisfasse pas grand monde. — F. Lecoy.

Yakov Malkiel, *Lexical Notes on the Western Leonese Dialect of La Cabrera Alta* [*Language*, XXV (1949), 4; p. 437-446]. — Notes complémentaires à l'étude de M. C. Casado Lobato, *El habla de la Cabrera Alta* (dial. léonais). Les problèmes étudiés particulièrement par M. M. sont : les réactions analogiques entre mots relativement homophones ; les métaphores animales appliquées souvent aux pièces des instruments agraires (*corza*, *palumbiella*, *llobacho*) ; pour *bermiyones*, et autres dial. *berbiones*, *berbião* « certaines traverses de bois », M. M. propose *ueruellione, de ueruex ; les changements sémantiques notables (ex. : Cabera *tieu* « mari » et cast. *tío* « oncle ») ; les aires lexicales propres au domaine léonais-gallicien-portugais (ex. : Cabrera *azmo*, gal. *asmo* « pain sans levain », de azymus, en face du cast. *pan cenceño*). L'auteur fait ensuite des remarques sur divers mots, en soulignant leur intérêt pour le lexique roman : mots signalés pour la première fois en territoire espagnol : *estranguadera* < strangulare, *calamón* dérivé de calamus, ou formes dialectales pouvant aider à résoudre des étymologies hispaniques. — B. Pottier.

Yakov Malkiel, *Hispanc-Arabic* marrano *and its hispano-latin homophone* [*Journal of the American Oriental Society*, LXVIII (1948), 4 ; p. 175-184]. — Le terme péjoratif *marrano*, que les vieux chrétiens appliquaient aux Juifs et aux Maures convertis autrefois, n'est pas né d'une transposition de sens de *marrano* « porc » : *cerdo* et *puerco* s'employaient plus fréquemment, et comme injure on disait plus volontiers « chien » : *canes*, *perros*, *galgos*. Le mot est expliqué comme étant une variante de *barrano*, *albarrano* « étranger », mot sémitique (*barrān*), sur lequel une attraction de *marrano* « porc » a pu s'exercer, entraînant le changement de *b-* en *m-* ; cette hypothèse a l'avantage d'expliquer le choix de ce mot parmi les synonymes espagnols de « porc ». Quant à *marrano* dans cette dernière acception, M. M. le rattache à uerres : les formes dialectales appuyent cette dérivation : port. *barrão*, *merrão*, esp. anc. ou dial. *marraco*, *barraco*, *berraco*, arag. *mardano*, cat. *verrac*, etc... — B. Pottier.

Yakov MALKIEL, *Hispanic* algu(i)en *and related formations. A study of the Stratification of the Romance Lexicon in the Iberian Peninsula.* [*Univ. of California Publ. in Linguistics*, I (1948), 9 ; p. 357-442]. — Lorsque la forme *aliqu-unu s'est introduite dans la péninsule, aliquem a été conservé uniquement dans l'ouest (Léon, Galice, Portugal). D'après quém, on a eu *aliquém > a. léon *alguién*, a. port. *alguen*. Dans le reste du pays on employait d'autres expressions pour « quelqu'un » : *uno*, *omne*, *persona*... *Alguien* a été utilisé en castillan à partir du XIVe siècle ; il s'est trouvé alors en rapport avec des pronoms paroxytoniques (*algo*, *nada*, *nadie*) d'où le nouveau changement d'accentuation : *álguien*. Cette étude complète celle sur *nadi(e)* et *otri(e)*, signalée par M. F. Lecoy (*Rom.*, LXIX, 553) ; M. H. Meier (*Rom. Forsch.*, LXI, 410) critique la théorie de M. Malkiel, qui s'appuie cependant sur une abondante documentation datée et localisée. — B. POTTIER.

Yakov MALKIEL, *Latin* iactare, deiectare *and* eiectare *in Ibero-Romance* [*Miscelânea de filologia... à memória de Fr. Ad. Coelho*, Lisboa, 1949 ; p. 201-214]. — M. M. traite tout d'abord de l'origine de l'esp. *desechar* ; il ne s'agirait pas d'un composé de *des* et *echar*, mais d'un continuateur de l'ancien *deechar* (< deiectare) dans lequel le préfixe *de* a été remplacé par *des*, de plus en plus fréquent vers le XIIIe siècle ; de même *deïtar > anc. arag. *desitar*. Quant aux formes anciennes ou dialectales *eichar*, *itar* et *echar*, l'auteur pense à une influence de eiectare sur iactare pour justifier la disparition du ẓ initial (cette transcription a des chances d'être inexacte, quant au castillan tout au moins, pour lequel cette interprétation semble inutile). Les formes avec *g-* (a. port. *geitar*, a. arag. *gitar*...) sont évidemment les produits directs de iactare. D'autres analogies se sont exercées sur ces dérivés, à l'époque romane : sont étudiés les croisements avec port. *achar* (*menos*) < afflare, esp. *dechado* < dictatum et port. *deitar* < dictare. — B. POTTIER.

Yakov MALKIEL, *The Etymology of spanish* asperiega, esperiega [*Philological Quarterly*, XXVIII (1949), 2 ; p. 294-311]. — Ces termes désignent une « pomme acide au goût ». M. M. étudie la famille du latin asper en ibéro-roman ; on note dans les dérivés plusieurs cas d'alternance *as-/es-* (dont il est fait mention d'un grand nombre d'exemples dialectaux) : il y a lieu de considérer les deux formes comme issues d'un même radical latin. Cependant, le couple *as-*, *esperiega* peut être en rapport, comme l'avaient déjà signalé J. Jud et L. Spitzer, avec la forme sperauca (elle-même dérivée possible de asper) qui, dans le *Capitulare de uillis* (vers 800) désigne une catégorie de pommes. De toute façon, c'est asper qu'il faut considérer comme base de ces formes. — B. POTTIER.

Erik v. Kraemer, *Les maladies désignées par le nom d'un saint* (Societas scientiarum fennica, *Commentationes humaniorum litterarum*, XV, 2) ; Helsingfors, 1949 ; in-8, 150 pages. — Il faut compléter ce titre trop peu explicite : il s'agit des noms français de ces maladies, et le nom de saint qui les désigne est celui du saint tenu pour guérisseur de la maladie. Au début de chacune des notices consacrées aux diverses maladies sont rassemblés les textes français où elles sont signalées, et ces textes sont presque uniquement des textes médiévaux, avec quelques témoignages du XVIe siècle et quelques définitions empruntées à des lexicographes plus récents. M. v. Kr. étudie avec précision les raisons qui ont amené à affecter à telle ou telle maladie la vertu guérisseuse de tel ou tel saint. — M. R.

Léo Spitzer. *La particule mon* [Reprinted from P. M. L. A., vol. LXI, 1946, p. 607-619]. — En français, la langue écrite, soignée, offre peu d'exemples de constructions paratactiques. La langue parlée, en revanche, use volontiers de cette figure qui a toujours une valeur expressive (cf. fr. mod. où *va voir, je te dis* ! est beaucoup plus courant que *je te dis d'aller voir* ou *je veux que tu ailles y voir* !). A supposer qu'un tour paratactique latin *videte* (ou *sentite*, *audite*), *moneo* (cf. Plaute : *Abscede moneo, molestus ne sies*) ait passé en roman, il se peut qu'on en retrouve la trace dans l'ancien français *impératif* + *mon* (cf. Frère Angier, *Vie de saint Grégoire*, v. 923, *voiez mon si ço n'est tôt veir*), que continuent sur ce point certains patois modernes (vendômois : *voyons mon*, *écoute mon*). Dans ces tours, *mon* serait donc la relique de moneo, où *o* a été protégé de la diphtongaison par la nasale qui la suit. Sur cette hypothèse, M. Spitzer donne libre cours à son ingéniosité pour expliquer la genèse du *ça mon* (< *ça est mon*) dont le français classique offre encore des exemples ; et les syntacticiens tireront grand profit de l'analyse qu'il propose des « phrases en écho » où figure le terme en question. Quand on replace *ce suis mon*, *c'est mon* dans la série des tours du type *ce suis je* bien étudiés par M. L. Foulet, il semble que *c'est mon* ait eu pour fonction de renforcer « en écho », avec moins d'insistance que *c'est il*, une affirmation précédente. *Mon*, pétrifié, est à peu près l'équivalent de *voir* ou de *par foi*. Si cette explication, du point de vue de la phonétique historique, est plus sastifaisante que celle qui tirait *mon* de *munde* on lui objectera que les premiers exemples d'*impératif* + *mon* sont très tardifs. M. Spitzer ne l'ignore pas ; nous serions tenté, comme lui, de considérer que le silence des anciens textes, n'est pas un obstacle très grave à son hypothèse. — R.-L.W.

Phaedo interprete Henrico Aristippo, edidit et praefatione instruxit Laurentius Minio-Paluello, adiuvante H. J. Drossaart Lulofs ; Londres, 1950 (Corpus Platonicum Medii Aevi : *Plato Latinus*, vol. II). — La seule traduction latine du *Phédon* qui ait existé dans le moyen âge est celle faite vers 1160

par Henri Aristippe, archidiacre de Catane, qui vient d'être éditée pour la première fois. Le texte est basé sur une collation des dix manuscrits qui survivent, y compris ceux qui ont appartenu à Richard de Fournival (légués par Gérard d'Abbeville à la Sorbonne), à Henri Bate de Malines, à Pétrarque, à Coluccio Salutati et à Nicolas de Cuse. Cette traduction existe en deux rédactions fort différentes, toutes les deux presque certainement dues au même traducteur. Un manuscrit contient aussi un apparat interlinéaire formé par le traducteur comme préparation pour la deuxième rédaction. L'édition présente donc le texte de la rédaction finale, et, dans un apparat spécial, les différences de la première rédaction par rapport à la seconde ; un appendice donne les « interlinearia » du manuscrit d'Oxford, et une sorte de « glose » médiévale, la seule que l'on connaisse pour le *Phédon*. Le volume est complété par deux index des mots : l'un gréco-latin, l'autre latin-grec. — M. R.

Robert Bossuat, *Manuel bibliographique de la Littérature française du moyen âge* ; Melun, Librairie d'Argences, 1951 ; gr. in-8, xxxiv-638 pages [Bibliothèque elzévirienne, nouvelle série : Études et documents]. — Nous tenons à signaler sans tarder ce manuel qui rendra service aux chercheurs comme aux étudiants et qui, pour ces derniers, a le double avantage de donner dans son Introduction des renseignements utiles et bien classés sur les instruments généraux de travail dans ce domaine compliqué de la littérature française du moyen âge, et de joindre aux indications bibliographiques particulières des indications parfois assez développées sur le contenu, l'esprit et l'utilisation possible des livres signalés. Le plan distingue entre *ancien français* et *moyen français*. On notera qu'il ne s'agit que de littérature de langue française à l'exclusion de la langue provençale. Deux tables alphabétiques rendent facile la consultation du Manuel, l'une des noms d'auteurs médiévaux et des titres d'ouvrages, l'autre des noms d'éditeurs et de critiques modernes. L'on ne manquera pas de signaler à M. Bossuat des oublis inévitables : une édition ultérieure y portera remède et permettra un supplément pour le travail postérieur à 1950. Pour ma part je voudrais indiquer seulement à M. Bossuat, comme une humble contribution au perfectionnement de son excellent ouvrage que la partie consacrée à saint Grégoire le Grand, aux pages 306-307, mêle à tort des textes sans rapport : il y a lieu de séparer les textes relatifs à Grégoire le Grand, pape authentique, et les rédactions de la vie légendaire de Grégoire l'incestueux, le pénitent du rocher en la mer. Nous voulons encore en terminant cette note dire combien les médiévistes devront de reconnaissance au grand et lucide effort de M. Bossuat. — M. Roques.

Jessie Crosland, *The Old French Epic* ; Oxford, Blackwell, 1951 ; ix-304 pages. Ce n'est pas un répertoire des chansons de geste, ni un exposé de toutes

les questions relatives aux « épopées françaises », mais un ensemble d'essais méthodiques, qui constitue un véritable guide dans la matière épique française en France du Nord et aussi en France du Sud et à l'étranger. — M. R.

La Grant Ystoire de Monsignor Tristan « Li Bret », The first part of Prose Romance of Tristan from Adv. Ms. 19.1.3. in the National Library of Scotland, éd. by F. C. Johnson, M. A. ; Edinbourg et Londres, Oliver and Boyd, 1942 ; in-8, xxiii-166 pages, avec 2 facsimilés. — Le manuscrit d'Edinbourg est du xiiie siècle ; on sait à quelles difficultés se heurte l'explication de la mention *li bret* jointe au nom de Tristan et il apparaît bien que le copiste du ms. n'était pas sur ce point plus au clair que nous-même. Miss Johnson avait, depuis de longues années, consacré ses soins à l'étude de ce manuscrit et il est précieux qu'elle ait pu donner la transcription des parties en prose. Elle s'était attachée aux six *lais* qui y sont insérés, et d'une façon générale aux *lais* du *Roman en prose de Tristan*. A la fin de son introduction elle nous apprend que l'édition de ces divers *lais* par Miss Gueneth Hutchings est en préparation. — M. R.

Brita Lewinsky, *L'ordre des mots dans* Bérinus, *roman en prose du XIVe siècle* ; Göteborg, Lundqvist, 1949 ; in-8, 153 pages. — Cette thèse de Göteborg est une contribution méthodique et soigneuse, appuyée de statistiques précises, à l'étude d'une question qu'il est difficile de traiter autrement que de façon fragmentaire et qui, cependant, ne prend véritablement de sens que par des vues d'ensemble. L'auteur étudie, comme il convient, surtout la place du sujet et du complément direct, celle de l'attribut et de l'épithète. La conclusion est que *Bérinus* atteste, avec des libertés conservées, une tendance marquée vers l'ordre moderne, plus marquée peut-être qu'on ne le pense d'ordinaire. La comparaison du roman en prose avec les fragments de la rédaction en vers n'a pas été omise. Une indication est donnée, p. 6, d'après les renseignements fournis par M. R. Bossuat, sur les essais de ponctuation du ms. de *Bérinus* (B. N. fr. 777), mais l'étude de cette particularité reste à faire. — M. R.

P. Glorieux, *Quatre dialogues de Gerson en vers français*. Extrait de *Mélanges de science religieuse*, t. II, 1950, p. 215-236. — Publication de quatre *Dialogues* (en réalité deux moralités et un petit recueil de proverbes) attribués à Gerson, d'après deux manuscrits de la Bibliothèque nationale. Le premier, *Inc.* : De toute humaine creature... (fr. 25551, fol. 179-182 vo) est en fait la première partie de la *Moralité du cœur et des cinq sens*, qui, M. G. ne semble pas s'en douter, a été étudiée et publiée plusieurs fois, et tout récemment encore par M. R. Bossuat dans les *Mélanges Hoepffner*, p. 347 et suiv. La fin de cette pièce, ici arbitrairement séparée, constitue

le deuxième « dialogue », *Inc.* : Dame raison ma bonne mere... (*ibid.*, fol. 182-184). Le troisième, *Inc.* : Ame il est temps matiere avoir... (fr. 24841, fol. 198 v°-202) semble bien être une moralité, très voisine de la précédente. Le quatrième dialogue est un recueil de 37 proverbes précédés d'un prologue, *Inc.* : Puisqu'en pais suis temps est d'escrire... (*ibid.*, fol. 203). Ces deux pièces ne sont pas sans intérêt. La copie des textes est due à feu M. Vansteenberghe ; on regrettera qu'elle n'ait pas été revue. Cette édition fourmille de fautes : vers faussés ou rendus inintelligibles par suite d'erreurs de lecture. D'autres mss, déjà signalés ailleurs, n'ont pas été indiqués. Les problèmes littéraires qui se posent à propos de ces textes, dont l'attribution, vraisemblable à Gerson, n'est pas évidente, ne sont pas traités. — J. M.

J. Schneider, *Un poète messin du XIII^e siècle, Aubertin des Arvols.* Extrait de *Nos traditions*, nouv. série, t. I, n° 5, 1949, 4 pages. — M. S. fait connaître divers textes d'archives qui permettent d'identifier quelques auteurs de pièces lyriques. L'Aubertin des Arenos (ou Arevos) du chansonnier de Berne (fol. 82 v° et 216 v° ; cf. E. Jarnstrom, *Recueil de chansons pieuses*, t. I, 1910, p. 94-98, et Jeanroy et Långfors, *Chansons satiriques et bachiques*, 1921, CFMA, p. 5-6) doit être identifié avec l'un ou l'autre des Aubertins des Arvols, ou des Arvos, le père et le fils, qui apparaissent dans des documents messins de 1231 à 1275. — Le nom de Jean le Taboureur de Metz (Berne, fol. 40 v°) se rencontre sans doute l'année même du décès du poète, en 1298, sous la forme de Jennat li Taboureires, dans un acte de mutation de Metz. — Ancuse de Monvron (ou de Mouvron, Berne, fol. 95 v°) est nommé dans un acte de 1252 où l'on parle de Jean, « lou fil Ancuzeit de Moeuverons » (Moivrons, dép. de Meurthe-et-Moselle, arr. Nancy, cant. Noméný). — De même, le jeu parti CLXXXI du *Recueil général* mentionne un Habrant de Bruies, qui doit être identifié avec Habrant de Breuez, chevalier, 1341 ; (Breux, dép. Meuse, arr. et canton de Montmédy). Voir une autre identification proposée par P. Marot dans *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, t. 88 (1927), p. 269, et une note de M. Delbouille dans *Rev. belge phil. et hist.*, t. 12 (1933), p. 132. — Enfin, le premier vers de la pastourelle n° XXXXII du chans. d'Oxford (Steffens, *Archiv*, 99, 1897, p. 90) se lit « De mes a fristor l'autre jour » : Fristor est le nom d'un village et d'une abbaye cistercienne (Freistroff, Moselle, arr. de Boulay, com. de Bouzonville) et également, d'une grange possédée par cette abbaye dans la banlieue de Metz. — J. M.

William A. Nitze, *The home of Robert de Boron* (*Modern Philology*, vol. XL, n° 2, nov. 1942 ; pp. 114-116). — M. Nitze apporte un nouvel argument linguistique à l'appui de la thèse de G. Paris, qui veut que l'auteur du *Roman de l'estoire dou Graal* soit originaire de la région de Montbéliard.

La connaissance de l'Angleterre que montre Robert n'est pas en contradiction avec cette thèse ; le Robert de Burun qui reçut un don d'Henri II n'est pas nécessairement différent du Robert de Boron qui écrivait pour Gautier de Montbéliard : les rapports entre Angleterre et Bourgogne étaient fort étroits à cette époque et Henri II s'intéressait aux monastères bourguignons. Il n'est donc pas interdit de penser « 1) que Robert venait de Boron en Bourgogne ; 2) qu'il était en Angleterre sous Henri II; 3) qu'il écrivit son histoire du Graal pour Gautier de Montbéliard ». — Jeanne Lods.

Alfred Foulet, *A Medieval Genealogy of the Kings of France* (*The Princeton University Library Chronicle*, vol. IX, n° 4, june 1948 ; pp. 215-218). — M. A. Foulet décrit soigneusement et clairement une pièce nouvellement acquise par la bibliothèque de l'Université de Princeton ; une généalogie illustrée des rois de France, présentée sur un rouleau composé de six feuilles de velin, collées bout à bout ; l'arbre est à branches descendantes, vingt-six médaillons contiennent les portraits de 21 rois et ducs. Cette généalogie, tirée des *Grandes Chroniques de France* et achevée entre 1420 et 1422, commence aux temps légendaires avec Priam le Jeune, père de Francion, et se termine avec le règne de Charles VI, peu de temps avant l'accession de Charles VII au trône. La Bibliothèque Nationale de Paris possède quatre copies de ce travail, mais les manuscrits en sont d'une présentation plus courante que celui de la bibliothèque de Princeton. M. A. F. souligne l'intérêt des généalogies royales illustrées dont la vogue a duré jusqu'au XVIIIe s. — Jeanne Lods.

Grace Frank, *Pathelin* (*Modern Language Notes*, january 1941 ; pp. 42-47). — Les différents sens du mot *patelin* et de ses dérivés viennent-ils du personnage de la farce ou celui-ci tire-t-il son nom d'un mot déjà répandu au XVe siècle ? Aucun emploi n'est attesté antérieurement à 1470 ; Mme Frank note le fait et reconnaît qu'il « complique » la question : on ne peut raisonner que sur le sens des mots que nous offrent les textes postérieurs, et sur ce terrain il y a toujours matière à discussion. Deux sens différents se dégagent en effet : 1° celui de « trompeur adroit et flatteur », que Mme Frank considère comme venant de la farce ; 2° celui de « langage », qu'elle croit être à l'origine du nom du personnage. Nous suivons Mme Frank dans son interprétation des textes dont elle tire la deuxième acception, mais nous ne voyons pas là une preuve que le mot ait existé avant la farce avec le sens courant de « langage », pour prendre ensuite, à cause du personnage, une valeur ironique ou dépréciative : « langage obscur, jargon, patois. » « I am inclined to believe, dit Mme Frank, that the form *patelin* meaning speech or native speech, was in existence before the farce was written, that the choice of the hero's name was influenced

by his prowess as a speaker and by his use of *diverse langaiges.* » Mais si le mot veut dire « native speech », il ne dépeint que très incomplètement le personnage et le choix de l'auteur se justifie mal : la scène du délire est amusante et a pu frapper les spectateurs au point de faire naître une association durable entre le nom du personnage et les langues burlesques qu'il manie avec volubilité, mais il est peu probable qu'elle soit dans l'esprit de l'auteur à l'origine de la conception de son héros. Il faudrait donc que le nom fît allusion seulement à la faconde de l'avocat et que Mme Frank renonçât à l'interprétation « native speech » pour s'en tenir à « speech » : il devient alors difficile d'expliquer comment ce mot prend à partir de *Pathelin* des sens précis, étroitement en rapport avec la farce, et cesse brusquement d'être employé dans son sens primitif, car dans tous les exemples cités nous voyons une nuance d'ironie à l'égard du langage ainsi désigné : il s'agit toujours d'une langue ou très particulière ou peu intelligible pour les gens de bon sens. — En l'absence de tout texte, il est impossible de rien affirmer, toutefois il nous semble peu probable que l'auteur se soit servi d'un mot courant ; il pourrait s'être inspiré d'un mot rare, ce qui expliquerait à la fois que nous ne le trouvions pas avant lui et que la langue populaire l'ait redécouvert dans son œuvre, mais cette hypothèse n'est pas absolument nécessaire : pourquoi ne pas admettre que le premier sens se réfère à l'ensemble du personnage et le second à l'une des scènes de la farce ? On peut très bien concevoir que le nom d'un personnage littéraire, employé comme nom commun, prenne des sens différents suivant la conscience que l'on garde des rapports du mot avec le caractère initial et l'aspect de ce caractère qui est resté gravé dans la mémoire. — Jeanne Lods.

Le roman de Balain, a prose romance of the thirteenth Century, edited by M. Dominica Legge with an Introduction by Eugène Vinaver ; Manchester University Press, 1942 ; in-16, xxxii-145 pages. — La date de cette édition explique qu'elle soit restée inaperçue ; mais nous nous excusons de ne pas l'avoir annoncée et de réparer si tard cette inadvertance. Nous avons là une édition commode et soigneuse, d'après l'unique ms. Add. 38117 du British Museum, d'un morceau de la *Suite de Merlin* qui se détache sans peine du long roman où a été insérée cette histoire de Balaain le Sauvage, autrement nommé le *Chevalier as deus espees.* — M. R.

Lewis Thorpe, *Le Roman de Laurin, fils de Marques le Sénéchal, A first Contribution to the Study of the Linguistics of an impublished thirteenth-century Prose-Romunce* ; Cambridge, Bowes, 1950 [University of Nottingham Research Publications, 1] ; in-8, xiii-327 pages. *Le Roman de Laurin* ou *Lorin* aussi appelé, peu heureusement, *Roman de Fiseus*, d'après

sa phrase initiale, est, on le sait, la seconde des suites données au *Roman des Sept Sages de Rome* et dont la première est *Marques de Rome*. *Laurin* est inédit ; depuis Paulin Paris, on en réclame la publication ; le livre de M. Thorpe peut constituer les prolégomènes à leur future édition : il n'étudie pas en effet seulement les caractères linguistiques de ce long roman, mais expose ou résume d'autres questions relatives à ce texte, notamment les manuscrits et leur classement et aussi les rapports de *Laurin* avec les autres continuations des *Sept Sages* et donne aussi, en appendice, le texte d'une portion notable du début d'après le ms. B. N. fr. 22548, avec une table des noms propres de ce fragment, enfin une analyse complète du récit de *Laurin*. M. Th. conclut que le *Roman de Laurin* a été composé probablement dans le troisième quart du XIII^e^ siècle et directement en prose, comme une suite à la version dérivée des *Sept Sages* et de *Marques* ; ce dernier roman est le point de départ et l'inspirateur de l'auteur de *Laurin* qui a nourri son œuvre de l'imitation des romans de la Table Ronde. Cet auteur, inconnu, écrivait probablement en picard ; son œuvre est antérieure aux trois autres continuations des *Sept Sages* : *Cassidorus*, *Pelyarmenus* et *Kanor*. L'ensemble a joui d'un grand et long succès qu'attestent les huit manuscrits de la fin du XIII^e^ ou du XIV^e^ siècle, que nous en avons conservés, et le fait qu'en 1466 encore le scribe Michel Gonneau en copiait pour Jean II, duc de Bourbon, le beau manuscrit coté aujourd'hui fr. 93 à la Bibliothèque nationale. — M. Thorpe a relevé, dans une partie du roman qu'il a prise pour spécimen, d'après le ms. fr. 22548, entre divers faits de langue assez peu caractéristiques, un certain nombre de mots ou de formes non relevés dans les dictionnaires, mais plusieurs sont des erreurs de copie ou de lecture, d'autres sont des variantes graphiques banales, d'autres encore ne présentent pas les particularités de sens que M. Th. croit y reconnaître ; l'apport lexicographique de *Laurin*, sans être négligeable, ne paraît pas devoir être d'une importance extrême. — M. R.

L'administrateur-gérant : René LEDEUIL.

Imprimerie Protat frères, Mâcon. — Août 1951.
Dépôt légal 3^e^ trimestre 1951.
N° d'ordre chez l'imprimeur : 6465. — N° d'ordre chez l'éditeur : 286.

ROMANIA

Rédaction et Administration : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^

R.C. 267-188 B. — CHÈQUES POSTAUX : *Paris 1881.69.*

CONDITIONS DE PUBLICATION

La *Romania* sera publiée en 1950 en un tome, t. LXXI, paraissant par fascicules. Ces fascicules seront adressés franco aux abonnés ou aux correspondants désignés par eux ; les abonnés résidant à l'étranger qui feront adresser les numéros à un correspondant, libraire ou particulier, résidant en France, n'ont à payer que le prix d'abonnement pour la France.

AVIS POUR NOS COLLABORATEURS

L'élévation des frais postaux rend désirable, surtout dans les relations avec l'étranger, la diminution du poids des lettres.

La Rédaction de la ROMANIA souhaite donc que la copie des articles qui lui sont envoyés soit établie ou bien en une dactylographie dont l'auteur garderait le double, ce qui rendrait inutile le renvoi de cette copie avec les épreuves, ou bien, si la copie est manuscrite, sur papier léger.

Les communications relatives à la publication, aux souscriptions et à la vente, doivent toujours être faites **par correspondance** adressée à

L'ADMINISTRATION DE LA *ROMANIA*
2, rue de Poissy, Paris, V^e^.

TABLES DE LA ROMANIA

POUR LES TOMES XXXI-LX

(1902-1934)

TOME PREMIER : TABLE DES MOTS

Un volume de x-531 pages en deux fascicules.

Prix : France... 900 fr. ; Étranger..... 1100 fr.

Prix du fascicule II seul : France. 500 fr. ; Étranger.. 600 fr.

PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES

En vente à la librairie C. KLINCKSIECK, 11, rue de Lille, Paris (7e)

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE

TOME XXXVIII — 2e PARTIE

Soit les pages 282 à 702 de ce Tome (suite du XIVe siècle) comprenant la Table du Tome 38 ainsi qu'une Table Générale des articles contenus dans les Tomes 33 à 38, avec un encart (pages I à XX) comprenant : Titre Général, Avertissement, Notices sur Henri OMONT et Alfred COVILLE.

Un volume in-4° carré (21 × 27 cm.), broché avec encart..... **1.800 fr.**

Ce volume a réuni la collaboration de MM. Alfred COVILLE, Alfred JEANROY, Edmond FARAL, et Mario ROQUES, éditeur.

JEAN BURIDAN, par Edmond FARAL

Un vol. in-4° carré de 146 pages..... **480 fr.**

LE ROMAN D'ARLES, par Mario ROQUES

Un vol. in-4° carré de 40 pages..... **160 fr.**

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, PARIS (VIe)

LES CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE

publiés sous la direction de Mario ROQUES

N° 49* (1949) RUTEBEUF

LE MIRACLE DE THÉOPHILE

Miracle du XIIIe siècle,

édité par Grace FRANK, deuxième édition revue

Un volume in-16 de XXI-45 pages..... 180 fr.

N° 78 (1948)

LE ROMAN DE RENART

Première branche éditée d'après le manuscrit de Cangé par Mario ROQUES

Un volume in-16 de XXVI-188 pages..... 250 fr.

Le tome II (branches II-VI) est sous presse.